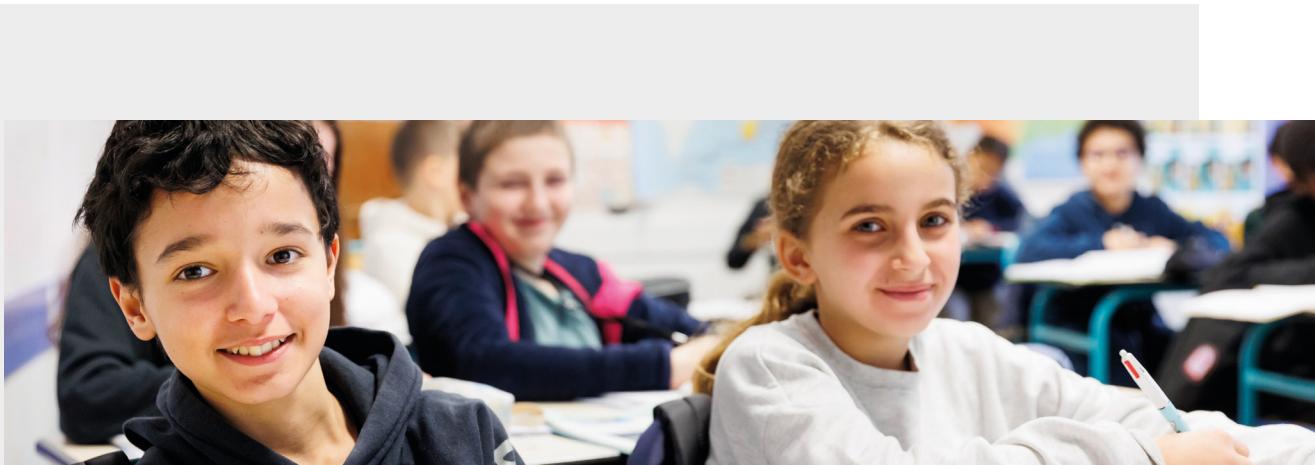




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil supérieur des programmes

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024-2025



Le Conseil supérieur des programmes (CSP), sur saisine du ministre de l'Éducation nationale ou sur auto-saisine, émet des avis et formule des propositions sur :

- la conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées, et l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs ;
- le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle ;
- la nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;
- la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés, les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants.

Le CSP est composé de dix personnalités qualifiées et de huit représentants appartenant aux trois assemblées constitutionnelles de la République.

Conseil supérieur des programmes

RAPPORT D'ACTIVITÉ
Janvier 2024 – Décembre 2025



© Philippe Devernay - MENJ

Le Conseil supérieur des programmes a connu en 2024 et en 2025 une période d'activité intense. Suite aux lettres de saisine des ministres chargés de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2024, du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025, 93 projets de programmes ont été publiés par le Conseil supérieur des programmes sur le site du ministère de l'éducation nationale entre avril 2024 et juillet 2025. Ces projets de programmes concernent l'ensemble des disciplines de la petite section de l'école maternelle jusqu'à la classe de troisième, la définition d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les langues vivantes étrangères et régionales pour les classes de lycée et les aménagements des programmes de mathématiques du lycée suite à la création de l'épreuve anticipée

de mathématiques en fin de classe de première.

Le travail d'élaboration ou de révision de ces projets de programmes a nécessité la constitution de 47 groupes d'experts ayant mobilisé 437 personnes, pour un total de 512 réunions sur une période de dix-huit mois. Les groupes d'experts du Conseil supérieur des programmes ont été pilotés par des inspecteurs généraux et ont réuni des professeurs des niveaux et disciplines concernés, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que des universitaires. Ces groupes ont travaillé en toute indépendance et dans la confidentialité jusqu'à la publication des projets de programmes. Dans le cadre du Conseil supérieur des programmes, ce sont donc toujours des professeurs, car les inspecteurs et les universitaires ont été ou sont aussi des professeurs, qui conçoivent les projets de programmes à destination des professeurs des premier et second degrés.

Je souhaite ici rendre hommage à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ces nouveaux projets de programmes en 2024 et en 2025 : pilotes et membres des groupes d'élaboration ou de révision des projets de programmes, personnalités qualifiées, secrétaire général, chargés de mission et gestionnaire administratif et financier du secrétariat général du Conseil supérieur des programmes. Dans un contexte politique parfois singulier, ce dernier a pu maintenir le cap et répondre à la commande des ministres chargés de l'éducation nationale dans les délais impartis.

Conformément aux lettres de saisine, les principes qui ont guidé son travail tout au long de ces deux années dans la conception des nouveaux projets de programmes sont au nombre de trois. Tout d'abord, l'annualisation des objectifs et des activités pour chaque discipline à l'intérieur des cycles, ce qui permet aux professeurs de savoir précisément ce qui est attendu des élèves à chaque niveau de la scolarité. Ensuite, la présentation des objectifs et des exemples de réussite associés à ces objectifs dans un ensemble unique et complet qui sert de référence à tous et ne nécessite plus le renvoi à des documents externes d'accompagnement au statut incertain. Les « exemples de réussite », comme leur nom l'indique, sont à la fois précis et donnés à titre indicatif de façon à faciliter le travail des professeurs sans limiter pour autant leur liberté pédagogique. Enfin, la présence dans tous ces projets de programmes de contenus culturels explicites et de références développées vise à édifier chez les élèves une culture générale partagée.

Comme on peut le constater, l'activité du Conseil supérieur des programmes dépend, pour une part essentielle, des lettres de saisine qui sont à l'initiative exclusive du ministre chargé de l'éducation nationale. Mais il peut aussi s'autosaisir de tout sujet en lien avec l'enseignement scolaire et la formation initiale ou continue des enseignants. Il a ainsi publié en juin 2022 un avis sur la contribution du numérique à la transmission des savoirs et à l'amélioration des pratiques pédagogiques, en mars 2023 un avis sur la formation initiale et le recrutement des professeurs des premiers et second degrés et, enfin, en janvier 2024 un avis sur l'organisation des enseignements au collège. Dans ce dernier avis, le Conseil supérieur des programmes a préconisé un ensemble de mesures visant à accroître les marges d'initiatives des établissements et reposant, dans tous les cas, sur le volontariat des équipes pédagogiques en fonction de la prise en compte des situations locales forcément différentes selon les collèges. Comme l'avait suggéré le président de la République dans son discours aux recteurs en Sorbonne en août 2022, il s'agit pour le ministère de l'éducation nationale d'opérer sa « révolution copernicienne » en passant réellement d'une chaîne hiérarchique des décisions descendant du haut vers le bas (« top/down ») à une dynamique d'initiatives remontant du bas vers le haut (« bottom/up »), avec naturellement le maintien d'objectifs, de programmes et d'une évaluation à l'échelle nationale.

En 2024 s'est encore posée la question de la labellisation des manuels scolaires par le Conseil supérieur des programmes en commençant par les manuels de français et de mathématiques du cycle 2. L'objectif de ce

projet de labellisation était double : d'une part, aboutir à une expertise des manuels scolaires par un organisme qui « travaille en toute indépendance », selon les termes de la loi, de façon à conseiller les éditeurs scolaires pour les aider à renforcer la qualité de leurs manuels, et d'autre part, à apporter un soutien financier de l'État aux communes dans l'achat des manuels de français et de mathématiques du cycle 2 de l'école élémentaire, années déterminantes où se jouent le succès ou l'échec trop souvent définitif des apprentissages fondamentaux et d'une poursuite ultérieure de la scolarité dans de bonnes conditions. Or, on sait que l'efficacité des nouveaux programmes dépend pour une part significative de la présence dans les classes de manuels scolaires actualisés et de qualité, dont l'achat se révèle malheureusement souvent trop onéreux pour un nombre important de communes petites et moyennes.

Pour l'année 2026, le Conseil supérieur des programmes est, comme toujours, prêt à répondre à toute saisine du ministre chargé de l'éducation nationale concernant les programmes scolaires et à toute demande d'avis relevant de son champ de compétences.

Mark Sherrington

Président du Conseil supérieur des programmes

Sommaire

1. Projets de programmes d'enseignement	7
1.1 Introduction : chiffres clés	8
1.2 Projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture	11
1.3 Projet de programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) de la maternelle à la classe terminale	14
1.4 Projet de programmes d'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale.....	17
1.5 Projet de programmes pour le cycle 1.....	19
1.5.1 Enseignement pour le développement et la structuration du langage oral et écrit	20
1.5.2 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques.....	21
1.5.3 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.....	22
1.5.4 Enseignement pour l'acquisition des premiers outils mathématiques.....	23
1.5.5 Se repérer dans le temps et l'espace.....	24
1.5.6 Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets	25
1.6 Projets de programmes pour le cycle 2.....	27
1.6.1 Projet de programmes de français pour le cycle 2	27
1.6.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 2	28
1.6.3 Projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 2	29
1.6.4 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 2.....	30
1.6.5 Projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 2	31
1.6.6 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 2.....	33
1.6.7 Projet de programmes de sciences et technologie pour le cycle 2	34
1.7 Projets de programmes pour le cycle 3.....	35
1.7.1 Projet de programmes de français pour le cycle 3	35
1.7.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 3	36
1.7.3 Projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 3.....	38
1.7.4 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 3.....	39
1.7.5 Projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 3	40
1.7.6 Projet de programme de français et culture antique pour la classe de 6 ^e	42
1.7.7 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 3	42
1.7.8 Projet de programmes de sciences et technologie pour le cycle 3	44
1.8 Projets de programmes du cycle 4.....	46
1.8.1 Projet de programmes de français pour le cycle 4	46
1.8.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 4	47
1.8.3 Projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 4	49
1.8.4 Projet de programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts pour le cycle 4.....	51
1.8.5 Projet de programmes d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour le cycle 4.....	52

1.8.6 Projet de programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4	53
1.8.7 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 4.....	54
1.8.8 Projet de programmes d'histoire des arts pour le collège.....	55
1.8.9 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 4.....	56
1.8.10 Projet de programmes de langues et cultures de l'Antiquité pour le cycle 4	57
1.8.11 Projet de programmes de physique-chimie pour le cycle 4.....	58
1.8.12 Projet de programmes de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4.....	60
1.8.13 Projet d'aménagement des programmes de technologie pour le cycle 4	61
1.9 Lycée	63
1.9.1 Projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le lycée.....	63
1.9.2 Projet d'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première et aménagements en conséquence des programmes de mathématiques du lycée.....	65
2. Auto-saisine du Conseil supérieur des programmes au titre de ses missions permanentes.....	67
Avis sur l'organisation des enseignements au collège	68
3. Présentation du Conseil supérieur des programmes aux délégations étrangères.....	71
1. Un peu d'histoire.....	72
2. La composition du Conseil supérieur des programmes	72
3. Les principes constitutifs de son fonctionnement.....	72
4. Les missions du Conseil supérieur des programmes.....	73
5. Le processus d'élaboration des programmes scolaires.....	73
6. L'activité du Conseil supérieur des programmes en 2024 et en 2025.....	73
7. Les relations avec les éditeurs scolaires	74
8. L'évaluation des programmes scolaires.....	74
4. Annexes	75
Annexe 1 – Les textes de référence du Conseil supérieur des programmes	76
Annexe 2 – La fabrique des programmes	78
Annexe 3 – La composition du Conseil supérieur des programmes au 30 septembre 2025	80
Personnalités qualifiées	80
Députés	81
Sénateurs.....	82
Représentants du Conseil économique social et environnemental (CESE).....	82
Annexe 4 – La composition du secrétariat général du Conseil supérieur des programmes au 30 septembre 2025	83
Annexe 5 – L'organisation des travaux du Conseil supérieur des programmes en 2024 et 2025	84
Annexe 6 – Les auditions menées par le Conseil supérieur des programmes concernant les projets de programmes et les avis publiés en 2024 et 2025.....	88
Annexe 7 – Les actions de communication du Conseil supérieur des programmes en 2024 et en 2025.....	93
Annexe 8 – Les lettres de saisine du Conseil supérieur des programmes en 2024 et 2025	94
Annexe 9 – Historique des publications du Conseil supérieur des programmes depuis sa création en 2013	114

PARTIE 1

Projets de programmes d'enseignement

1.1 Introduction : chiffres clés

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, le Conseil supérieur des programmes a publié sur les pages web du ministère en charge de l'éducation nationale qui lui sont dédiées 95 projets de programmes.

Outre le projet de programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS) et les projets de programmes de l'enseignement moral et civique résultant respectivement des lettres de saisine du 23 juin 2023 et du 27 juin 2023, 93 projets de programmes ont été publiés dans le cadre des lettres de saisine en date du 8 janvier 2024, du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025.

Ces projets de programmes, détaillés ci-après, ont nécessité la constitution de 49 groupes de travail, ayant mobilisé 469 experts, pour un total de 519 réunions.

	Nombre de projets de programmes publiés	Nombre de niveaux concernés
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture	1	12
EVARS	1	15
EMC	1	17
Cycle 1 : 6 domaines d'enseignement	6	3
Français (cycle 2)	1	3
Français (cycle 3)	1	3
Français (cycle 4)	1	3
Mathématiques (cycle 2)	1	3
Mathématiques (cycle 3)	1	3
Mathématiques (cycle 4)	1	3
Mathématiques (aménagement de seconde)	1	1
Mathématiques (aménagement enseignement scientifique première)	1	1
Mathématiques (aménagement spécialité première)	1	1
Mathématiques (aménagement première technologique)	1	1
Mathématiques (aménagement spécialité terminale)	1	1
Mathématiques (aménagement terminale technologique)	1	1
Mathématiques (aménagement option mathématiques complémentaires)	1	1
LVER cycle 2	1	3
LVER cycle 3 (CM1 et CM2)	1	2
LVE Allemand (collège)	1	4
LVE Anglais (collège)	1	4
LVE Arabe (collège)	1	4
LVE Chinois (collège)	1	4
LVE Espagnol (collège)	1	4
LVE Hébreu (collège)	1	4
LVE Italien (collège)	1	4

LVE Japonais (collège)	1	4
LVE Néerlandais (collège)	1	4
LVE Portugais (collège)	1	4
LVE Russe (collège)	1	4
LVE Allemand (lycée)	1	3
LVE Anglais (lycée)	1	3
LVE Arabe (lycée)	1	3
LVE Chinois (lycée)	1	3
LVE Espagnol (lycée)	1	3
LVE Hébreu (lycée)	1	3
LVE Italien (lycée)	1	3
LVE Japonais (lycée)	1	3
LVE Néerlandais (lycée)	1	3
LVE Polonais (lycée)	1	3
LVE Portugais (lycée)	1	3
LVE Russe (lycée)	1	3
Cadre commun pour les langues à faible diffusion (collège)	1	4
Cadre commun pour les langues à faible diffusion (lycée)	1	3
LVR Basque (collège)	1	4
LVR Breton (collège)	1	4
LVR Catalan (collège)	1	4
LVR Corse (collège)	1	4
LVR Créole guadeloupéen (collège)	1	4
LVR Créole guyanais (collège)	1	4
LVR Créole martiniquais (collège)	1	4
LVR Créole réunionnais (collège)	1	4
LVR Mélanésien : a'jië (collège)	1	4
LVR Mélanésien : drehu (collège)	1	4
LVR Mélanésien : mengone (collège)	1	4
LVR Mélanésien : paicî (collège)	1	4
LVR Occitan (collège)	1	4
LVR Tahitien (collège)	1	4
LVR Basque (lycée)	1	3
LVR Breton (lycée)	1	3
LVR Catalan (lycée)	1	3
LVR Corse (lycée)	1	3
LVR Créole guadeloupéen (lycée)	1	3
LVR Créole martiniquais (lycée)	1	3
LVR Créole réunionnais (lycée)	1	3
LVR Occitan (lycée)	1	3
LVR Mélanésien : a'jië (lycée)	1	3

LVR Mélanésien : drehu (lycée)	1	3
LVR Mélanésien : mengone (lycée)	1	3
LVR Mélanésien : paicî (lycée)	1	3
LVR Tahitien (lycée)	1	3
Arts plastiques et histoire des arts (cycle 4)	1	3
Éducation aux médias et à l'information (cycle 4)	1	3
Éducation musicale, chant choral et histoire des arts (cycle 4)	1	3
Éducation physique et sportive (cycle 2)	1	3
Éducation physique et sportive (cycle 3)	1	3
Éducation physique et sportive (cycle 4)	1	3
Enseignements artistiques (cycle 2)	1	3
Enseignements artistiques (cycle 3)	1	3
Français et culture antique (sixième)	1	1
Histoire des arts (collège)	1	4
Histoire-géographie (cycle 2)	1	3
Histoire-géographie (cycle 3)	1	3
Histoire-géographie (cycle 4)	1	3
Langues et cultures de l'Antiquité (cycle 4)	1	3
Physique-chimie (cycle 4)	1	3
Sciences de la vie et de la Terre (cycle 4)	1	3
Sciences et technologie (cycle 2)	1	3
Sciences et technologie (cycle 3)	1	3
Technologie (aménagement cycle 4)	1	3
TOTAL	95	315

1.2 Projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173988/download>
- Groupe de travail (GT) : <https://www.education.gouv.fr/media/193935/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 10 avril 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/226765/download>

Le projet de *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* a été élaboré par un groupe de travail placé sous la direction de Frank Burbage, François Vandenbrouck et Jean Aristide Cavaillès, inspecteurs généraux de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR). Ce groupe réunissait douze autres IGÉSR, une maîtresse de conférences et un membre de l'Académie des sciences.

Ce projet de socle constitue une refonte du socle commun actuellement en vigueur, issu de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Il s'agit de la troisième version du socle, la première ayant été introduite par la loi du 23 avril 2005 n° 2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. À l'instar de ses prédécesseurs de 2005 et 2015, le projet de socle de 2025 définit le cadre de référence de la scolarité obligatoire en France, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'âge de seize ans révolus. Il vise à assurer la cohérence de l'ensemble des enseignements et à garantir à chaque élève l'acquisition d'une culture commune et partagée.

La refonte engagée en 2025 a pour objectif fondamental de rendre ce cadre de référence plus lisible pour la communauté éducative et plus opérationnel pour les enseignants. À cette fin, la lettre de saisine du 13 mars 2024 fixe les principales orientations ayant guidé la rédaction du projet. Quatre exigences majeures y sont précisées. La première est de réorganiser les contenus autour de connaissances et de compétences disciplinaires et non plus, comme dans le socle de 2015, autour de domaines transversaux non disciplinaires, jugés trop généraux pour décrire précisément les apprentissages fondamentaux et leur progression au fil de la scolarité. La deuxième exigence consiste à renforcer les acquis de tous les élèves en français et en mathématiques. La troisième porte sur l'intégration des compétences psychosociales au socle commun. La quatrième ambitionne de définir de manière explicite les éléments constitutifs d'une culture générale, partagée par tous les élèves.

En prenant en compte ces exigences, les contenus du projet de socle commun sont organisés en sept grandes parties :

- I. Principes, valeurs et finalités
- II. Éléments de culture commune
- III. Apprentissages éthiques et aptitudes de civilité – compétences d'ordre corporel, sensible, psychologique et social ; compétences d'ordre moral et civique
- IV. Apprentissages fondamentaux de français et de mathématiques
- V. Apprentissages fondamentaux dans les autres champs disciplinaires, dans les disciplines et dans les éductions transversales
- VI. Contributions des disciplines à la culture commune
- VII. Contributions des différents champs disciplinaires aux apprentissages fondamentaux de français et de mathématiques

Les parties I à V, rédigées dans un langage accessible à tous, s'adressent aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative. Les parties VI et VII prennent la forme de tableaux conçus comme des outils de travail pour les enseignants et les autres professionnels de l'éducation.

La partie I synthétise les finalités de la scolarité obligatoire. L'École républicaine y est présentée comme un lieu où l'éducation et l'instruction s'articulent étroitement. La transmission des savoirs s'y conjugue avec le développement de la raison, de l'esprit critique et de la capacité à vivre en bonne intelligence avec soi et avec les autres. Le texte insiste sur le plaisir et la fierté d'apprendre, ainsi que sur l'importance de cultiver la curiosité,

la créativité, l'expressivité, le discernement et la responsabilité. La prise en compte de l'erreur est soulignée comme levier d'apprentissage et de confiance en soi, notamment à travers l'expérimentation et le jeu.

Dans la partie II sont présentés les éléments constitutifs d'une culture commune, partagée par tous les élèves. Cette culture n'est pas considérée comme un objet d'enseignement supplémentaire mais comme un ensemble d'éléments structurants qui découlent des apprentissages disciplinaires, en se situant à leur croisement. C'est pourquoi l'expression « culture commune » (aux disciplines, aux élèves, etc.) a été préférée à celle de « culture générale ».

Sans prétendre à l'exhaustivité, le projet de socle identifie douze éléments constitutifs de cette culture :

1. acquérir et mobiliser les démarches et les gestes fondamentaux de l'apprentissage ;
2. raisonner, définir, argumenter, démontrer, prouver, avoir le sens de la vérité ;
3. faire preuve d'esprit critique ;
4. se situer dans l'espace et dans le temps naturel ou historique ;
5. être curieux de la pluralité des langages et des langues et s'ouvrir aux richesses des autres ;
6. acquérir des savoir-faire artistiques et développer une sensibilité ;
7. imaginer, fabriquer, créer, expérimenter avec habileté ;
8. découvrir, observer, questionner et décrire le monde ;
9. connaître le corps humain dans ses différentes dimensions : anatomiques, physiologiques, culturelles et sociales ;
10. comprendre et interroger rationnellement les transformations environnementale, climatique, énergétique et leurs conséquences ;
11. disposer d'une culture du numérique, en maîtriser les usages et en apprécier les enjeux ;
12. savoir jouer.

Ces éléments visent à soutenir une pluridisciplinarité maîtrisée par les enseignants et à offrir aux élèves des repères concrets pour construire une culture à la fois personnelle et partagée.

La partie III est consacrée à la définition des compétences non disciplinaires à acquérir au cours de la scolarité obligatoire. Ce choix s'inscrit dans le principe, réaffirmé dans le projet de socle, selon lequel l'École, fidèle à sa mission républicaine et au principe de laïcité, a vocation à assurer la formation globale de la personne, au-delà des seuls apprentissages disciplinaires.

Il a été décidé de ne pas se limiter aux seules compétences psychosociales mentionnées dans la lettre de saisine, mais d'élargir le périmètre à d'autres compétences, regroupées en trois ensembles :

- compétences d'ordre corporel et sensible ;
- compétences d'ordre psychologique et social ;
- compétences d'ordre moral et civique.

Le premier groupe de compétences permet aux élèves d'acquérir une intelligence sensible de leur propre corps. Il s'agit notamment, pour les élèves, d'apprendre à « connaître leur propre corps et à en prendre soin » ; « être attentifs à leurs sensations et perceptions et à bien user de leurs propres forces et des capacités dont ils disposent » ; « mobiliser leurs connaissances scolaires pour appréhender les situations de bonne santé comme de maladie ».

Les compétences psychosociales sont classées en compétences cognitives, sociales et émotionnelles, en cohérence avec d'autres référentiels de compétences existants, comme celui de Santé publique France. Toutefois, le projet de socle retient uniquement celles qui, au sein de ces référentiels, prennent un sens spécifiquement scolaire. Il s'agit, par exemple, de la compétence « affronter et chercher à résoudre des problèmes de manière ingénueuse et efficace » (compétence cognitive) ; « relativiser l'enjeu d'une situation et les émotions qu'elle génère » (compétence émotionnelle) ; « tisser avec les autres des relations respectueuses des libertés » (compétence sociale).

Enfin, les compétences d'ordre moral et civique définies dans le projet de socle visent à préparer les élèves à l'exercice actif de la citoyenneté et leur permettre de comprendre ce que signifie, en termes de principes, de valeurs, et d'engagement, l'appartenance à la République française et, plus généralement, à l'humanité. Il s'agit pour les élèves d'apprendre, de s'approprier et de partager, entre autres : « les principes et les droits humains fondamentaux » ; « les principes et les valeurs propres à la République française et dotées d'une portée constitutionnelle » ; « la capacité à s'engager et à se mobiliser pour des causes dont ils mesurent l'intérêt et le sens ».

La partie IV présente les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques. Ceux-ci sont définis en lien avec les grandes compétences décrites dans les programmes du cycle 1 au cycle 4 de ces disciplines respectives. Il s'agit de quatre compétences en français (écouter et comprendre ; prendre la parole, communiquer, dialoguer ; écrire ; lire, comprendre, interpréter, apprécier) et de cinq compétences en mathématiques (utiliser les nombres, calculer ; mesurer et utiliser des grandeurs ; se repérer dans l'espace et dans le temps ; représenter, traiter et interpréter des données ; construire un raisonnement logique, résoudre des problèmes).

Les apprentissages fondamentaux sont listés par grande compétence à travers la formule « l'élève est capable de ». Conformément aux indications de la lettre de saisine, ils sont rapportés à deux paliers de la scolarisation – la fin de l'école primaire et la fin du collège – afin de rendre leur progression plus lisible pour les professeurs et pour les familles.

Il a été décidé de décrire également la contribution des autres disciplines au développement de chaque grande compétence. Ainsi, le projet de socle explicite, par exemple, la manière dont les sciences ou les arts contribuent au développement de l'écriture ou de la compréhension des grandeurs.

La partie V présente les apprentissages fondamentaux dans les autres disciplines, champs disciplinaires et éducations transversales enseignées pendant la scolarité obligatoire, à la fin de l'école primaire et à la fin du collège.

Cette partie présente l'avantage supplémentaire d'offrir aux enseignants comme aux familles, une vue d'ensemble synthétique des enjeux, visées et contenus essentiels des enseignements relevant de la scolarité obligatoire.

Les parties VI et VII regroupent, sous la forme de tableaux détaillés, les connaissances et compétences disciplinaires qui contribuent à l'acquisition des éléments de culture commune (partie VI) et des compétences fondamentales de français et de mathématiques (partie VII).

Ces tableaux, sans prétention d'exhaustivité, mettent en lumière des rapprochements interdisciplinaires parfois inattendus, susceptibles d'éclairer les professeurs et les équipes éducatives sur les objectifs partagés entre disciplines, sans pour autant en effacer les spécificités.

Le projet de socle commun propose ainsi une vision globale et cohérente de la formation des élèves, articulant les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques avec la richesse des autres disciplines, ainsi que des champs disciplinaires et des éducations transversales. Le projet se veut porteur d'une culture humaniste et ouverte, formant des élèves capables de réflexion critique, dotés d'un sens éthique et préparés à exercer leurs responsabilités avec discernement et conscience.

1.3 Projet de programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) de la maternelle à la classe terminale

- Lettre de saisine du 23 juin 2023 : <https://www.education.gouv.fr/media/156347/download>
- Lettre de mission du 30 octobre 2023 : <https://www.education.gouv.fr/media/158751/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/157003/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 5 mars 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/160848/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 6 du 6 février 2025 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/un-programme-ambitieux-eduquer-a-la-vie-affective-et-relationnelle-et-a-la-sexualite_1.pdf

Le projet de programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Frank Burbage et Caroline Moreau-Fauvarque, et composé d'un troisième IGÉSR, de deux inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales (IA-IPR) de sciences de la vie et de la Terre (SVT), d'une IA-IPR de philosophie, de trois inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une conseillère pédagogique de circonscription (CPC), d'un professeur d'éducation physique et sportive (EPS), d'une professeure de biotechnologies, génie biologique, option biochimie, d'une professeure de SVT, d'un professeur de lettres-histoire-géographie, d'une professeure des écoles, d'une infirmière conseillère technique auprès du recteur, d'un sociologue, ainsi que d'une médecin praticienne hospitalière.

Inscrite au Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité ne bénéficiait pas jusqu'alors d'un programme national susceptible d'être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire et par l'ensemble des établissements scolaires. Cette éducation restait partielle, ses contenus apparaissaient incertains.

Répondant à la lettre de saisine ministérielle du 23 juin 2023, le projet de programme élaboré par le Conseil supérieur des programmes entend combler ce manque. Il définit les éléments principaux d'une éducation à la sexualité dispensée à tous les élèves. Il précise les moyens et les modalités de sa mise en œuvre. Il propose des objets et des perspectives de travail explicites et précis, appropriés aux différents âges et moments scolaires, et qui ont vocation à être partagés de manière transparente et confiante par l'ensemble de la communauté éducative.

Nécessairement adaptée à l'âge des élèves et à leur degré de maturité, l'éducation à la sexualité est désormais comprise sous deux désignations complémentaires :

- pour les cycles 1 et 2 (école maternelle, CP, CE1 et CE2) : une « éducation à la vie affective et relationnelle » ;
- pour les cycles 3 (CM1, CM2 et 6^e) et 4 (5^e, 4^e et 3^e) et pour les classes de lycée (2^{de}, 1^{re} et terminale) : une « éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité ».

L'éducation ne se comprenant pas sans une véritable instruction, l'éducation à la vie affective et relationnelle (et à la sexualité à partir du cycle 3) repose sur des fondements et répond à des objectifs proprement scolaires : prenant appui sur des savoirs assurés, bien ancrée dans les disciplines, les interdisciplinarités et les cultures dont l'École est riche, elle apporte aux élèves les éléments d'information, de connaissance et de réflexion qui leur permettent d'être progressivement sensibilisés aux grandes étapes de leur croissance et instruits de leur développement physique et psychologique.

Offrant un cadre didactique cohérent, le projet de programmes de l'éducation à la vie affective, relationnelle (et à la sexualité à partir du cycle 3) déploie ses objets d'étude autour de trois axes principaux, progressivement repris et enrichis au cours des différents moments de la scolarité :

- vivre et grandir avec son corps ;
- rencontrer les autres, construire des relations, s'y épanouir ;
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Le projet de programmes fait siens les principes et les valeurs de la République : les notions et compétences proposées à l'étude et les modalités de mise en œuvre répondent aux exigences de liberté, d'égalité, de laïcité et de respect, qui permettent à chaque élève de bénéficier des connaissances transmises, et aussi d'être accueilli et considéré dans sa propre singularité.

Général par définition, le projet de programmes reste suffisamment ouvert pour que les séances puissent tenir compte de situations locales particulières, des besoins variés de formation des élèves et de leur niveau de maturité.

La définition et la connaissance des droits protégeant l'intégrité personnelle des élèves, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes associés au sexe et au genre font l'objet d'une attention soutenue tout au long du parcours de formation. C'est aussi le cas de l'information sur les risques et les dangers induits par la sexualité, ainsi que sur les dispositifs d'aide ou de recours. Mais le projet de programmes vise en premier lieu à éclairer les élèves sur les dimensions les plus positives et les plus heureuses de la vie affective, relationnelle, et de la sexualité – et cela en faisant appel aux grandes traditions savantes, intellectuelles et artistiques que l'École permet de découvrir, d'explorer et de comprendre.

A chaque moment de la scolarité correspondent non seulement des contenus, mais aussi des modalités d'approche différenciées et complémentaires.

- Pour les élèves les plus jeunes, en bonne cohérence avec les modalités d'organisation qui sont celles du premier degré, le projet de programmes insiste sur la découverte sensible de son propre corps ainsi que des dimensions caractéristiques de l'intimité et de son nécessaire respect ; le projet de programmes fait une place significative aux relations tissées avec les autres (enfants ou adultes), à leur développement équilibré et harmonieux, ainsi qu'aux éléments de protection par rapport à des situations potentiellement dangereuses.
- Accompagnant les élèves dans les changements significatifs induits par la puberté, la dimension d'une éducation plus explicite à la sexualité est introduite à partir du cycle 3 – par l'apport d'éléments de savoir et de réflexion précis et appropriés. La notion même de sexualité fait l'objet d'une élaboration progressive permettant aux élèves devenant ou devenus adolescents d'appréhender avec sérénité les transformations et les nouveaux horizons dont ils font – pour eux-mêmes et pour les autres – l'expérience. Il s'agit aussi pour les élèves d'apprendre à user des réseaux sociaux de manière respectueuse.
- Les classes de lycée permettent aux élèves plus avancés en savoir et en réflexion d'affronter des questions d'une plus grande complexité, aussi bien dans l'ordre théorique que dans l'ordre pratique. Il est alors possible d'associer des approches plus savantes à des réflexions plus approfondies et de procéder à l'analyse de situations qui appellent de la part des élèves en passe de devenir majeurs maîtrise et responsabilité.

L'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité permet l'approche et l'acquisition de notions et de compétences qui sont toujours interdisciplinaires. Elle appelle une organisation bien anticipée par des équipes pédagogiques suffisamment variées, dûment formées et responsabilisées, travaillant de manière collégiale. Les moments ou séances qui lui sont consacrés doivent être préparés suffisamment longtemps en amont. Idéalement, ils sont inscrits dans le projet d'établissement, dans l'emploi du temps des élèves et des classes, en partenariat avec les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Les moments et séances sont conduits sous l'autorité des équipes pédagogiques, y compris lorsqu'elles sont construites avec l'appui de partenaires extérieurs à l'établissement. Les interventions sont respectueuses des personnalités, des rythmes de développement et du questionnement des élèves.

Le projet de programmes tient compte des spécificités didactiques et pédagogiques des différents niveaux et moments de formation : dans le premier degré, les objets d'étude s'inscrivent dans la continuité des autres enseignements ; au collège et au lycée, et comme le prévoit le Code de l'éducation, des séances spécifiques (au moins trois par année scolaire) lui sont consacrées, sur la base d'une planification annuelle réfléchie et assumée.

Le projet de programme indique aussi précisément que possible et pour l'ensemble des niveaux les articulations entre d'une part, les objets propres de l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité et d'autre part, les éléments inscrits dans les programmes disciplinaires ainsi que dans le programme de l'enseignement moral et civique. Ces éléments complémentaires peuvent en effet servir de points d'appui ou être repris et approfondis dans les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité.

1.4 Projet de programmes d'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale

- Lettre de saisine du 27 juin 2023 : <https://www.education.gouv.fr/media/156344/download>
- Lettre de mission du 30 octobre 2023 : <https://www.education.gouv.fr/media/158751/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/157006/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 30 janvier 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/160329/download>
- Communiqué de presse du 30 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/160326/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 24 du 13 juin 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf

Le projet de programmes d'enseignement moral et civique a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Jérôme Grondeux et Paul Mathias, et composé d'une inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) de philosophie, d'une IA-IPR d'histoire-géographie, d'une IA-IPR de sciences économiques et sociales (SES), d'une inspectrice de l'éducation nationale (IEN), d'une inspectrice de l'éducation nationale des enseignements techniques et généraux (IEN ET/EG), d'une professeure de philosophie en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) membre du Conseil des sages de la laïcité, de deux professeures d'histoire-géographie, d'un professeur de philosophie, d'un professeur des universités de philosophie, d'un professeur des universités d'histoire ainsi que d'une professeure de chaire supérieure d'histoire.

Par lettre de saisine en date du 27 juin 2023, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes de rénover les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale, pour les voies générale, technologique et professionnelle. Cette rénovation devait respecter plusieurs priorités :

- une déclinaison annuelle des programmes ;
- la transmission des valeurs et principes de la République ;
- la connaissance des institutions françaises et européennes ;
- une contribution renforcée de l'EMC à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), en particulier sur la question du numérique ;
- une contribution renforcée de l'EMC à l'éducation au développement durable (EDD).

À ces priorités, une lettre du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au président du Conseil supérieur des programmes ajoutait, le 30 octobre 2023, celle de la lutte contre le harcèlement et insistait sur le développement de l'empathie chez les élèves.

Le travail du Conseil supérieur des programmes est parti d'un triple constat qui a contribué à guider cette rénovation. Tout d'abord, les programmes de 2015 restaient, du cycle 2 au cycle 4, d'un maniement difficile pour les professeurs, et le demeuraient malgré la révision de 2018 et la production de repères annuels : si les méthodes de cet enseignement étaient généralement comprises, les contenus en étaient mal identifiés. Ensuite, la multiplicité des choix offerts dans les programmes de la voie générale du lycée rendait difficile de garantir que les points essentiels comme la laïcité ou le fonctionnement des institutions étaient effectivement abordés avec tous les élèves. Enfin, demeurait dans bien des esprits une confusion entre l'EMC, qui est un enseignement avec des contenus et un horaire dédiés, et l'ensemble de l'éducation à la citoyenneté, qui se déploie dans tous les enseignements, dans les éducations transversales comme l'EMI, l'EDD, l'éducation à la défense, ainsi que dans de nombreux projets associant des partenaires institutionnels et associatifs.

Afin de mettre en œuvre les priorités retenues et de remédier aux difficultés constatées, le projet de programmes vise à mettre en avant, pour chaque année :

- les notions et les contenus d'enseignement abordés, organisés en rubriques ;
- des propositions de démarches et de situations d'apprentissage ;
- les dispositifs et éléments extérieurs en rapport avec l'éducation à la citoyenneté à prendre en compte ;
- des lectures.

En déterminant précisément les objectifs et les contenus d'enseignement moral et civique, le projet de programmes met en cohérence l'ensemble de l'éducation à la citoyenneté. Alors que les programmes précédents comportaient plusieurs référentiels de compétences, le Conseil supérieur des programmes les a rassemblés en un référentiel unique pour l'éducation à la citoyenneté, en indiquant les valeurs et principes, les attitudes, les connaissances et les aptitudes que l'enseignement moral et civique ambitionne de faire partager aux élèves.

Chaque année développe un thème clairement identifié, par exemple « Fraternité, égalité et solidarité » en classe de 5^e, ou « Droits, libertés et responsabilité » en 2^{de}. Les dimensions d'EMI et d'EDD sont intégrées à la progression d'ensemble et signalées dans le programme.

Une véritable progressivité est construite pour l'ensemble des enjeux de citoyenneté, y compris en ce qui concerne la référence aux textes juridiques et à la connaissance des institutions. Chaque texte législatif fondamental (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution de la V^e République, loi de 1905, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, etc.) est présenté de différentes manières au fil de la progression du cursus des élèves, et n'est pas uniquement abordé dans sa globalité à un moment unique et déterminé. La connaissance des institutions obéit de même à une logique progressive et spirale.

Au lycée, la progression annuelle est commune aux voies générale, technologique et professionnelle. Par ailleurs, le projet de programmes de la voie professionnelle est ajusté.

Ainsi, ce projet de programmes articule, dans un ensemble cohérent, la constitution d'une culture civique commune, une attention au lien social – qui commence dès l'enseignement primaire –, la construction de repères institutionnels pour l'exercice de la citoyenneté et une attention aux enjeux numériques et environnementaux.

1.5 Projet de programmes pour le cycle 1

L'école maternelle est une école ambitieuse fondée sur un principe essentiel : tout enfant est capable d'apprendre et de progresser. Sa mission est de donner à chacun l'envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir sa personnalité ainsi que pour exercer sa curiosité sur le monde qui l'entoure.

Le préambule du projet de programmes rappelle que l'école maternelle accueille l'enfant et ses parents dans un cadre fondé sur le respect mutuel, qu'elle tient compte de son développement et accompagne les transitions – entre la famille et l'école, entre les temps scolaire et périscolaire. Les modalités d'apprentissage spécifiques sont réaffirmées : apprendre en jouant, apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets, apprendre en s'exerçant et apprendre en mémorisant. La dimension inclusive de l'école maternelle y est désormais explicitement affirmée. L'école maternelle est le lieu où l'enfant apprend et vit avec les autres : elle l'accompagne dans la construction de sa posture d'élève et de son identité personnelle au sein d'un groupe.

Le projet de programmes des enseignements du cycle 1 est le fruit de la réforme des savoirs fondamentaux – domaines du français et des mathématiques – et de la révision des autres domaines afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des apprentissages du cycle par une unité de forme et une articulation renforcée entre les domaines.

En cohérence avec le projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le projet intègre désormais le développement de compétences psychosociales, adaptées à l'âge de l'enfant. Il souligne que tous les domaines contribuent à l'apprentissage du langage et mobilisent le corps dans les activités. De nouveaux repères pour une éducation au développement durable et à la transition écologique sont également introduits.

Le texte est désormais articulé autour de six domaines d'enseignement – contre cinq précédemment – dont les liens et la transversalité sont renforcés. Il affirme le rôle fondamental de l'école maternelle, la diversité et l'exigence de ses apprentissages.

Dans le respect du rythme de développement et des besoins de chacun, l'école maternelle propose des apprentissages structurés, exigeants et progressifs qui fondent le parcours de l'élève, en prenant appui sur ses expériences antérieures et sur l'observation de ses besoins et de ses progrès. Une attention particulière est ainsi portée à la progressivité du cycle grâce à une structuration des apprentissages selon de nouveaux repères annuels :

- À aborder avant 4 ans
- À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés
- À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés

Les contenus d'enseignement sont rédigés du point de vue de l'élève. Ils sont organisés autour d'objectifs d'apprentissage, accompagnés d'exemples de réussite adaptés aux besoins identifiés et aux attendus de plus en plus complexes selon l'âge. Des points de vigilance à destination des professeurs complètent l'ensemble en mettant l'accent sur certains gestes professionnels essentiels.

1.5.1 Enseignement pour le développement et la structuration du langage oral et écrit

- Lettre de saisine du 8 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/159921/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/160194/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 8 avril 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/194196/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 41 du 31 octobre 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ense135_annexe1.pdf

Le projet de programmes de français pour le cycle 1 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Thomas Leroux et Catherine Mottet, et composé d'un troisième IGÉSR, de quatre inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), de deux conseillères pédagogiques départementales (CPD), d'une conseillère pédagogique de circonscription (CPC), d'un maître formateur et d'un directeur d'école.

L'instruction obligatoire pour les enfants de trois à six ans, instaurée par la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance », fait de l'école maternelle un maillon essentiel du parcours de chaque élève. Elle garantit leur épanouissement et l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, prédictifs de leur réussite scolaire ultérieure. Ce projet répond au premier objectif de l'école maternelle centré sur la compréhension et l'usage de la langue française : au fil des trois années du cycle 1, chaque élève doit acquérir les compétences fondamentales à l'entrée dans les apprentissages du cours préparatoire.

Tous les domaines du cycle 1 contribuent à la construction du langage mais cette-dernière exige, dès la petite section, un enseignement spécifique et structuré. Le professeur favorise, par des explications claires, des démonstrations et une pratique guidée, l'engagement de l'élève et la compréhension explicite des objectifs d'apprentissage. Dans cette perspective, le texte s'appuie sur les résultats récents de la recherche, les pratiques pédagogiques les plus éprouvées, les différents guides, circulaires et recommandations pour l'enseignement des savoirs fondamentaux.

Le projet vise la concision et la clarté afin d'être à la fois un outil fonctionnel pour les professeurs et accessible aux parents d'élèves. Le texte est structuré en trois axes d'enseignement, dont les enjeux et finalités sont définis en introduction. Il présente les apprentissages par classe d'âge, puis organise les contenus sous forme tabulaire. Ainsi sont clairement identifiés les savoirs et procédures que l'élève doit maîtriser, assortis d'objectifs d'apprentissage, adaptés à son âge et à ses capacités constatées, complétés par des exemples de réussite.

- Acquérir le langage oral
 - Enrichir son vocabulaire
 - Développer sa syntaxe
 - Articuler distinctement
 - Produire des discours variés
- Passer de l'oral à l'écrit : se préparer à apprendre à lire
 - Acquérir des habiletés phonologiques et le principe alphabétique
 - S'éveiller à la diversité linguistique
 - Écouter et comprendre différentes formes d'écrits
- Passer de l'oral à l'écrit : se préparer à apprendre à écrire
 - Apprendre le geste d'écriture
 - Produire de premiers écrits

Le premier axe donne la priorité à l'acquisition du langage oral qui se construit par l'enrichissement du vocabulaire et le développement de la syntaxe orale dès la petite section. Une attention particulière est portée au choix et à la diversité des corpus de mots, ainsi que des classes grammaticales abordées. Le professeur veille à la qualité de l'articulation de l'élève en s'adaptant à ses possibilités, notamment selon son âge. La production

de discours permet à l'élève de communiquer, mais aussi d'évoquer des situations extérieures au contexte immédiat de communication.

Le deuxième axe prépare l'élève à l'apprentissage de la lecture grâce à l'acquisition d'une conscience phonologique, au développement des habiletés phonologiques – qui permet l'acquisition du principe alphabétique –, à l'éveil à la diversité linguistique et à l'entrée dans la culture de l'écrit. Cette dernière est nourrie notamment par la fréquentation quotidienne de la littérature de jeunesse lue par le professeur, ce qui contribue au développement du plaisir de lire et amorce le travail de compréhension de textes.

Enfin, le troisième axe prépare l'élève à l'apprentissage de l'écriture grâce à des activités de motricité fine dès la petite section, favorisant l'acquisition progressive du geste graphique. La production collective de premiers écrits permet à l'élève de comprendre que ce qui est dit à l'oral peut être transcrit à l'écrit.

1.5.2 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195150/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 22 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227325/download>

Le projet de programmes du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques » pour le cycle 1 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Myriam Grafto et Nathalie Vilacèque, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé de six autres IGÉSR, de deux adjoints au directeur académique des services de l'éducation nationale (A-DASEN), de trois inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une conseillère technique premier degré, d'une conseillère pédagogique A-DASEN, de trois conseillers pédagogiques départementaux (CPD), d'une professeure des écoles formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et d'un directeur d'école maître formateur.

Le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques » contribue au développement moteur, affectif, cognitif et relationnel du jeune élève. À l'école maternelle, la pratique des activités physiques et des activités à visée expressive et artistique soutient la construction progressive des savoirs fondamentaux – le langage oral et écrit, les premiers outils mathématiques, les langages artistiques, la compréhension du monde. Elle s'articule avec l'ensemble des autres domaines d'apprentissage et participe à l'enrichissement de l'imaginaire du jeune élève.

Une attention particulière est portée à l'école inclusive dès la définition des principes du domaine : il s'agit d'une priorité essentielle dans la mise en œuvre de l'éducation physique, au service de l'éducation motrice et de l'épanouissement de tous les élèves. De fait, celle-ci concourt à l'acquisition de compétences psychosociales notamment dans leurs dimensions sociales et émotionnelles. L'éducation physique participe également à l'éducation à la coopération et à la santé.

Le projet répond à l'exigence d'annualisation par des ajustements rédactionnels qui transforment les quatre objectifs d'apprentissage du programme en vigueur en quatre sous-domaines, eux-mêmes déclinés en objectifs d'apprentissage illustrés par des exemples de réussite. Ces objectifs d'apprentissage précis mais non didactisés permettent à l'enseignant d'adapter son enseignement au projet de son école.

La révision du domaine accorde une place plus grande à la recherche des équilibres au cœur de l'éducation motrice des élèves, au partage des émotions à travers l'expression corporelle ainsi qu'à l'intention de gagner un jeu en s'opposant à un adversaire ou à une équipe. La danse et les arts du cirque sont désormais intégrés au domaine.

Les quatre sous-domaines, déclinés selon trois tranches d'âge, sont présentés sous la forme d'une compétence accompagnée d'une intention motrice définie et de verbes descriptifs des actions menées :

- Se déplacer – pour agir dans l'espace, sur une durée et sur les objets : manipuler, courir, sauter, lancer, s'orienter
- Construire des équilibres – pour s'adapter à des environnements inhabituels : tourner, se suspendre, se renverser, grimper, rouler, glisser, nager
- S'exprimer avec son corps – pour vivre des émotions : explorer, s'exprimer, danser, observer
- Coopérer et s'opposer pour gagner un jeu : coopérer, s'opposer, respecter

Le parcours de formation de l'élève intègre les quatre sous-domaines moteurs du programme afin de favoriser une éducation physique globale, équilibrée et harmonieuse. L'éducation physique, essentielle au développement du jeune élève, est pratiquée quotidiennement pendant trente à quarante-cinq minutes afin de lui offrir un temps suffisant pour construire de nouvelles habiletés motrices.

1.5.3 Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195150/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 22 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227325/download>

Le projet de programmes du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » pour le cycle 1 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Myriam Grafto et Nathalie Vilacèque, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé de six autres IGÉSR, de deux adjoints au directeur académique des services de l'Éducation nationale (A-DASEN), de trois inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une conseillère technique premier degré, d'une conseillère pédagogique A-DASEN, de trois conseillers pédagogiques départementaux (CPD), d'une professeure des écoles formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et d'un directeur d'école maître formateur.

Les principes du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » rappellent que l'école maternelle joue un rôle décisif pour l'accès de tous les jeunes élèves aux différents univers artistiques que sont les arts visuels, les univers sonores et le spectacle vivant qui demeurent les trois sous-domaines.

L'école maternelle constitue la première étape du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) que chacun accomplit durant sa scolarité à l'école primaire et vise l'acquisition d'une culture artistique personnelle, fondée sur des repères communs. Son ambition est d'éduquer à l'art et par l'art. Cette éducation engage l'élève, dès le plus jeune âge, dans une connaissance de soi et des autres, en l'invitant à une lecture plus sensible du monde qui l'entoure. Les activités artistiques mobilisent toutes les compétences langagières du jeune élève en termes de lexique, de syntaxe et d'énonciation du monde sensible.

Ce domaine favorise la familiarisation avec des œuvres de différentes époques et de différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle, permettant ainsi au jeune élève de commencer à construire les bases des premières références culturelles. Le projet est ainsi enrichi de nombreuses références, non exhaustives, à des artistes et à des œuvres ; il précise également le nombre de comptines et de chants à mémoriser. Par ailleurs, il réaffirme la place de l'engagement du corps dans le cadre des activités artistiques.

Les trois objectifs du programme en vigueur sont repris et réajustés en quatre principes qui accordent désormais une place particulière à la démarche de création :

- Engager les élèves dans des pratiques artistiques
- Découvrir différentes formes d'expression artistique
- Vivre et exprimer des émotions
- Entrer dans une démarche de création

Le projet répond à l'exigence d'annualisation par la déclinaison des compétences de chaque sous-domaine en objectifs d'apprentissage, selon les trois tranches d'âge de l'école maternelle, illustrés par des exemples de réussite.

- Arts visuels
 - Dessiner
 - S'exercer au graphisme plastique
 - Réaliser des compositions planes ou en volume
 - Observer, comprendre et transformer des images
- Les univers sonores
 - Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons
 - Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps
 - Affiner son écoute
- Le spectacle vivant
 - Pratiquer
 - Fréquenter et devenir spectateur

Fondés sur une approche sensible, les arts visuels visent à développer notamment la créativité, la motricité fine et l'expression personnelle. Ils privilégient la pratique du jeune élève, enrichie de la rencontre avec des œuvres et des artistes. Au sein des univers sonores, la progressivité est plus particulièrement marquée par le passage de l'exploration, à l'imitation et enfin à l'invention. Différentes modalités d'appropriation sont spécifiées notamment la traduction de la musique en mouvements, en mots et en graphique. Enfin, la pratique du spectacle vivant, particulièrement le jeu dramatique, est réaffirmée comme vecteur d'expression du jeune élève. Elle stimule son imagination et favorise l'ouverture de son regard sur les modes d'expression des autres élèves.

1.5.4 Enseignement pour l'acquisition des premiers outils mathématiques

- Lettre de saisine du 8 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/159921/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/160197/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 8 avril 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/194202/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 41 du 31 octobre 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel135_annexe2.pdf

Le projet de programmes de mathématiques du cycle 1 a été élaboré par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, deux inspecteurs de l'éducation nationale, un professeur des universités et deux professeurs des écoles. Ce groupe a été piloté par Olivier Hunault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche et Armelle Poutrel, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Pour tous les élèves, les premières années de la scolarité sont déterminantes pour construire les éléments et les fondements nécessaires à la réussite de leur parcours. Par conséquent, le projet de programmes prend en compte les résultats de la recherche la plus récente, mais aussi des pratiques pédagogiques les plus éprouvées. Il s'appuie sur les différents guides, circulaires et recommandations pour l'enseignement des savoirs fondamentaux publiés sur le site Éduscol, dans un souci de cohérence entre les programmes et les outils à disposition des professeurs, des formateurs et des cadres de l'éducation nationale.

La progressivité du projet de programmes de mathématiques du cycle 1 est organisée selon l'âge des enfants (avant quatre ans, à partir de quatre ans et à partir de cinq ans), tout en laissant aux enseignants la liberté d'aborder une notion dès qu'ils ont pu observer l'acquisition par les élèves des prérequis nécessaires. À l'école maternelle, la fréquentation des mathématiques s'effectue de manière quotidienne, toutes les occasions devant être saisies pour mobiliser et renforcer les habiletés mathématiques. L'acquisition des premiers savoirs et savoir-faire mathématiques s'effectue à travers différentes modalités dont la manipulation et le jeu. Cependant, la manipulation et le jeu ne sont sources d'apprentissage que s'ils sont rattachés à des objectifs clairement identifiés. Ces objectifs figurent dans la première colonne du projet de programmes. L'atteinte de ces objectifs est révélée par la capacité des élèves à mettre en œuvre et à verbaliser un certain nombre de procédures. Celles-ci sont explicitées dans la seconde colonne du projet de programmes, en regard des objectifs auxquels elles

sont rattachées. Des exemples de situations d'enseignement, qui n'ont aucun caractère prescriptif ou exhaustif, sont également mentionnés.

Le projet de programmes est structuré selon cinq thématiques : « la construction du nombre », « l'utilisation des nombres pour résoudre des problèmes », « les formes », « les grandeurs » et une familiarisation avec « les motifs réguliers ». Les principales évolutions portent sur la présentation du projet de programmes qui synthétise des éléments actuellement disponibles dans des documents épars, que ce soient les repères de progressivité ou les guides pédagogiques. La construction du nombre est abordée à travers ses fonctions cardinale et ordinale. Le passage des intuitions précoces au sens abstrait des nombres s'effectue très progressivement. La manipulation d'objets (d'abord figuratifs, puis symboliques), suivie de leur représentation schématisée et de la verbalisation des procédures mises en œuvre, précèdent les opérations mentales. La confrontation de différentes représentations d'un nombre – analogique (constellations de points, représentations des doigts), orale (nom de ce nombre), symbolique (écriture chiffrée) – contribue à l'acquisition de son sens. Le travail initié sur les compositions-décompositions des nombres ainsi que sur la construction et l'utilisation de la bande numérique prépare à l'entrée à l'école élémentaire. La résolution de problèmes sert de cadre à l'utilisation des nombres et à la mise en œuvre de procédures de calcul. Cette thématique s'organise selon une progression structurée autour de la typologie des problèmes, de la taille des nombres mobilisés et du matériel utilisé. Les formes géométriques sont introduites progressivement à partir d'objets du quotidien, puis des solides géométriques. Le travail s'appuie essentiellement sur des activités manipulatoires de construction, de tri, de classement qui, accompagnées de la verbalisation qui s'y rapporte, permettent à l'élève de percevoir son environnement spatial, de s'y situer et d'acquérir le vocabulaire de l'espace et de la géométrie. Concernant les grandeurs, les élèves de l'école maternelle sont progressivement familiarisés aux notions de longueur et de masse. Les motifs réguliers servent de support à de nombreuses activités qui constituent un puissant stimulant pour l'accès à l'abstraction et pour le développement de compétences mathématiques, notamment dans les domaines de la géométrie, de la logique et de la pensée algorithmique.

1.5.5 Se repérer dans le temps et l'espace

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195150/download>
- Publication par le C.S.P. le 22 mai 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/227325/download>

Le projet de programmes du domaine « Se repérer dans le temps et l'espace » pour le cycle 1 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Myriam Grafto et Nathalie Vilacèque, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé de six autres IGÉSR, de deux adjoints au directeur académique des services de l'éducation nationale (A-DASEN), de trois inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une conseillère technique premier degré, d'une conseillère pédagogique A-DASEN, de trois conseillers pédagogiques départementaux (CPD), d'une professeure des écoles formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et d'un directeur d'école maître formateur.

Le nouveau domaine « Se repérer dans le temps et l'espace » résulte de la distinction entre les connaissances et compétences liées aux dimensions spatiales et temporelles et celles liées au monde du vivant, des objets et de la matière de l'actuel domaine « Explorer le monde ». Plus qu'une modification formelle, il s'agit de porter une vigilance particulière aux connaissances et compétences propres à ces champs que le jeune élève va acquérir. Le domaine s'inscrit ainsi dans une articulation très fine avec le projet de programmes d'histoire-géographie du cycle 2 pour lequel des bases doivent être construites dès l'école maternelle.

Ce domaine vise à permettre à l'élève de passer du temps et de l'espace perçus et vécus au temps et à l'espace construits et représentés ; aussi maintient-il les compétences fondamentales du programme actuel en les structurant de façon plus précise et plus explicite sur trois ans. Des exemples de réussite illustrent les objectifs d'apprentissage et précisent le lexique ou la syntaxe – notamment par l'emploi des temps – à mobiliser.

Le lien essentiel avec les autres domaines d'apprentissage est rappelé et précisé : sciences, éducation musicale, activités physiques, etc. Une place prépondérante est accordée au lien avec la littérature de jeunesse, permettant de travailler les notions de durée, d'antériorité, de simultanéité et de postérité, dont l'importance est réaffirmée.

Le domaine se compose de deux volets :

- Se repérer dans le temps
 - Acquérir les premiers repères temporels
 - S'approprier la notion de chronologie
 - Construire la notion de durée
- Se repérer dans l'espace
 - Faire l'expérience de l'espace
 - Représenter l'espace
 - Découvrir l'environnement proche

Une attention particulière est portée aux expériences vécues de l'élève par l'exploration ou la manipulation, et à la construction de la notion de chronologie et à la compréhension du temps long par l'enrichissement du lexique et le développement des compétences syntaxiques. Le jeune élève mobilise progressivement, au fil du cycle, des repères conventionnels et sociaux : l'organisation de la journée avant quatre ans, de la semaine à partir de quatre ans et du mois à partir de cinq ans.

De même, le repérage dans l'espace suit une progression à partir de l'espace proche vers des espaces plus lointains et inconnus. Il est en lien avec les autres domaines des activités physiques – activités de lancer, de course, de saut, d'équilibre, les espaces scéniques, etc. –, du langage – locutions, adverbes marquant l'espace –, des mathématiques – formes et grandeurs – et des arts visuels.

1.5.6 Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195150/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 22 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227325/download>

Le projet de programmes du domaine « Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets » pour le cycle 1 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Myriam Grafto et Nathalie Vilacèque, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé de six autres IGÉSR, de deux adjoints au directeur académique des services de l'Éducation nationale (A-DASEN), de trois inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une conseillère technique premier degré, d'une conseillère pédagogique A-DASEN, de trois conseillers pédagogiques départementaux (CPD), d'une professeure des écoles formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et d'un directeur d'école maître formateur.

Le nouveau domaine « Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets » résulte de la distinction entre les connaissances et compétences liées aux dimensions spatiales et temporelles et celles liées au monde du vivant, des objets et de la matière de l'actuel domaine « Explorer le monde ». Plus qu'une modification formelle, il s'agit de porter une vigilance particulière aux connaissances et compétences propres à ces champs que le jeune élève va acquérir. Le domaine s'inscrit ainsi dans une articulation très fine avec le projet de programmes de sciences et technologie du cycle 2 pour lequel des bases doivent être construites dès l'école maternelle.

Les finalités de l'enseignement des sciences dès le cycle 1 sont réaffirmées. Le jeune élève est initié aux étapes clés de la démarche scientifique : le passage de représentations spontanées et familières d'objets, d'êtres vivants et de phénomènes naturels, au développement de conceptions plus élaborées grâce à la manipulation, l'observation, l'expérimentation et aux activités langagières qui les accompagnent.

La curiosité naturelle est encouragée par l'enseignant qui invite tous les élèves à l'utilisation égalitaire par les filles et les garçons d'un « espace sciences » dans la classe, ainsi qu'à la participation à toutes les activités d'exploration.

Une attention est ainsi portée à la valorisation des temps d'exploration libre comme point de départ d'une démarche structurée. Dès l'école maternelle, l'observation, en tant que démarche active de recherche d'informations, et la capacité à en rendre compte commencent à se construire. Un lexique précis et adapté pour décrire et catégoriser les phénomènes observés est introduit progressivement.

Deux volets structurent ce domaine :

- Découvrir le monde du vivant
 - Découvrir les animaux et les végétaux
 - Découvrir le corps humain et la santé
- Découvrir le monde de la matière et des objets
 - Découvrir les objets et les matériaux
 - Découvrir les états de la matière et les mélanges

La découverte du monde du vivant permet d'entamer un processus long : le passage d'une perception intuitive à une catégorisation raisonnée du vivant. L'accent est mis sur l'observation et la découverte des caractéristiques du vivant.

La découverte du monde de la matière et des objets concerne les apprentissages du jeune élève en lien avec les états, les changements d'états, les mélanges et la conservation de la matière. Les matériaux sont explicitement mis en relation avec la conception et la fabrication d'objets. L'approche sensorielle et perceptive est consolidée en tant qu'étape fondamentale précédant la conceptualisation.

1.6 Projets de programmes pour le cycle 2

1.6.1 Projet de programmes de français pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 8 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/159921/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/160194/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 8 avril 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/194199/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 41 du 31 octobre 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensei135_annexe3.pdf

Le projet de programmes de français pour le cycle 2 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Thomas Leroux et Catherine Mottet, et composé d'un troisième IGÉSR, de quatre inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), de deux conseillères pédagogiques départementales (CPD), d'une conseillère pédagogique de circonscription (CPC), d'un maître formateur et d'un directeur d'école.

Au cycle 2, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture constitue le cœur de l'enseignement du français et doit être un objectif stimulant pour l'élève. Entrer à l'école élémentaire, c'est apprendre à lire et commencer à acquérir cette part d'autonomie que confère l'aptitude au déchiffrage et à la compréhension ; c'est également écrire des lettres, des mots, puis des phrases, en respectant les bases du code écrit et prendre conscience de la différence entre les communications orale et écrite.

Le projet de programmes vise la concision et la clarté afin d'être à la fois un outil fonctionnel pour les professeurs et accessible aux parents d'élèves. Le texte est organisé selon les cinq champs de la discipline, chacun introduit par un rappel de ses grands enjeux et finalités, qui contribuent à l'acquisition et à l'enrichissement de la langue. Ils sont structurés séparément mais constituent un ensemble au sein duquel tous les éléments sont mis en résonance. Le projet s'appuie sur les résultats récents de la recherche, les pratiques pédagogiques les plus éprouvées, les différents guides, circulaires et recommandations pour l'enseignement des savoirs fondamentaux.

Il s'inscrit dans la continuité des apprentissages de l'école maternelle et prépare la transition vers le CM1. Il s'appuie sur des repères annuels, voire infra-annuels afin de guider l'enseignement. Un tableau récapitule la fréquence, la régularité et la cadence des apprentissages et activités.

Chaque champ est structuré selon les trois niveaux d'enseignement, depuis le CP jusqu'au CE2, eux-mêmes déclinés par entrées. Les contenus sont organisés sous la forme de tableaux dans lesquels sont identifiés les savoirs et procédures que l'élève doit maîtriser, grâce à des objectifs d'apprentissage et des exemples de réussite.

- Lecture
 - Identifier les mots de manière de plus en plus aisée
 - Lire à voix haute
 - Comprendre un texte pour développer le goût de la lecture et permettre la connaissance
- Écriture
 - Transcrire de l'oral à l'écrit
 - Copier
 - Produire des écrits
- Oral
 - Écouter pour comprendre
 - Dire pour être compris
 - Participer à des échanges
- Vocabulaire
 - Enrichir son vocabulaire dans tous les enseignements

- Établir des relations entre les mots
 - Réemployer le vocabulaire étudié
 - Mémoriser l'orthographe des mots
- Grammaire et orthographe
- Se repérer dans la phrase simple
 - Découvrir, comprendre et mettre en œuvre l'orthographe grammaticale

La lecture constitue la priorité fondamentale du cycle 2. Son apprentissage repose sur l'approche syllabique et un rythme soutenu, dès le début de CP, dans l'acquisition des correspondances entre lettres et sons. La lecture à voix haute, pratiquée régulièrement, permet l'acquisition d'automatismes et aide l'élève à construire le sens par le phrasé et la prosodie. La compréhension des textes est l'objet d'un enseignement explicite. La culture littéraire se construit à travers la lecture par l'élève de cinq à dix œuvres par an, issues principalement du patrimoine, mais aussi de la littérature de jeunesse.

L'écriture, indissociable des autres apprentissages, favorise la lecture, la perception des sons et l'étude de la langue. Elle est développée par l'exercice régulier de la copie dans toutes les disciplines et se déploie également dans la production d'écrits courts puis plus longs, permettant de réinvestir les acquis en lecture, vocabulaire, grammaire et orthographe.

Le vocabulaire, complémentaire mais désormais distinct de la grammaire et de l'orthographe, fait l'objet d'un enseignement du lexique explicite et structuré. L'enseignement de la grammaire et de l'orthographe met l'accent sur les régularités, les exceptions étant enseignées au cycle 3.

1.6.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 8 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/159921/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/160200/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 8 avril 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/194205/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 41 du 31 octobre 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensei135_annexe4.pdf

Le projet de programmes de mathématiques du cycle 2 a été élaboré par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, de deux inspecteurs de l'éducation nationale, d'une professeure enseignant à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et de deux professeurs des écoles. Ce groupe a été piloté par Ollivier Hunault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche et Armelle Poutrel, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Pour tous les élèves, les premières années de la scolarité sont déterminantes pour construire les éléments et les fondements nécessaires à la réussite de leur parcours. Par conséquent, le projet de programmes prend en compte les résultats de la recherche la plus récente, mais aussi des pratiques pédagogiques les plus éprouvées. Il s'appuie sur les différents guides, circulaires et recommandations pour l'enseignement des savoirs fondamentaux publiés sur le site Éduscol, dans un souci de cohérence entre les programmes et les outils à disposition des professeurs, des formateurs et des cadres de l'éducation nationale.

Conformément à la lettre de saisine, le projet de programmes de mathématiques du cycle 2 est organisé par année scolaire avec, pour certains apprentissages centraux, des repères de progression par période. Le programme est présenté en deux colonnes : la première indique les objectifs d'apprentissage en termes de savoirs et de savoir-faire et la seconde décline et illustre ces objectifs de façon explicite. La seconde colonne contient également des exemples de tâches que l'élève doit savoir effectuer.

La partie sur les nombres entiers ajoute, par rapport aux anciens programmes, des repères infra-annuels. Il est notamment attendu de traiter dès la rentrée scolaire le programme de l'année en cours sans refaire, à destination de toute la classe, des parties complètes du programme de l'année précédente. Au CP, le projet

invite ainsi à aborder rapidement la notion de dizaine et, de la même façon, au CE1, à introduire les centaines dès la première période.

Parmi les nouveautés, les fractions sont introduites dès le CE1 afin de laisser quatre années (du CE1 au CM2) aux élèves pour se familiariser progressivement avec ces nombres d'un type nouveau. L'accroissement de ce temps de formation doit permettre d'améliorer la maîtrise des fractions avant l'entrée en classe de 6^e.

Les nombres décimaux sont également introduits dès le CE1, dans le cadre d'un travail sur la monnaie, comme c'est le cas dans de nombreux pays. L'objectif est de manipuler l'écriture à virgule pendant deux années afin de permettre aux élèves d'être mieux préparés à l'introduction plus générale et abstraite des nombres décimaux menée au cycle 3.

Les quatre opérations continuent d'être travaillées dès le CP.

Une partie spécifique du programme est dédiée à l'enseignement explicite de la résolution de problèmes. Elle propose des repères précis sur les types de problèmes que les élèves doivent savoir résoudre à un niveau donné. Elle donne également des exemples de représentations à enseigner pour soutenir la modélisation mathématique des problèmes.

La partie calcul mental est profondément revisitée. Elle distingue les faits numériques à mémoriser des procédures de calcul mental à maîtriser. Les faits numériques à mémoriser (tables d'addition et de multiplication, doubles et moitiés de certains nombres, quelques multiples de 25, etc.) sont explicitement mentionnés pour chaque année. De la même façon, les procédures de calcul mental que les élèves doivent connaître sont indiquées. Retenues en raison de leur efficacité, ces procédures constituent un tronc commun exigible, s'enrichissant d'année en année. Néanmoins, leur mention dans le projet de programmes ne signifie pas qu'il est interdit d'utiliser des procédures plus personnelles. Afin d'assurer un renforcement indispensable des compétences en calcul des élèves, les calculatrices ne seront plus autorisées au cycle 2 et seront réservées aux élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers dans le cadre de compensations prescrites.

La partie organisation et gestion de données est développée afin de fournir aux enseignants des éléments plus explicites sur les attendus de chaque année du cycle 2.

Les autres parties du projet de programmes (Espace et géométrie, Grandeurs et mesures, Calcul posé) donnent lieu à des allégements permettant de libérer le temps nécessaire au traitement des nouveautés.

1.6.3 Projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/227670/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/227667/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 5 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227671/download>

Le projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales (LVER) de cycle 2 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Bénédicte Abraham et Isabelle Leguy, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Il était composé de huit autres membres : une professeure des écoles maître formateur, une conseillère pédagogique départementale, trois inspecteurs de l'éducation nationale, une inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale et deux autres IGÉSR.

Le projet de programmes définit un parcours structuré et progressif d'apprentissage linguistique et culturel. Il prolonge, au cycle 2, l'éveil à la diversité linguistique initié à l'école maternelle. Il vise à développer chez les élèves les premières compétences de communication dans les cinq activités langagières qui caractérisent l'apprentissage des langues vivantes : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites, et médiation. Du CP jusqu'au CE2, les élèves passent progressivement du niveau pré-A1 au niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans quelques activités langagières. Les activités linguistiques proposées sont centrées sur l'oral, le jeu, la compréhension de messages simples et la production d'énoncés courts, dans un cadre régulier et bienveillant favorisant la confiance en soi et la progression de tous les élèves. Elles se fondent sur une démarche pédagogique dite « approche actionnelle », d'après laquelle les

élèves apprennent en agissant, seuls ou en groupe, dans des situations concrètes qui donnent sens à l'usage de la langue.

À la différence des programmes de LVER en vigueur et conformément aux nouvelles orientations de la lettre de saisine, ce projet de programmes définit les objectifs d'enseignement et les apprentissages par niveau de classe (CP, CE1 et CE2) afin de mieux expliciter la progressivité des apprentissages au sein du cycle.

Le texte s'organise autour de grandes compétences, en cohérence avec la présentation des programmes des autres disciplines du cycle 2. Pour les LVER, ces compétences sont les cinq précitées : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, l'expression écrite et la médiation. Chacune d'elles est désormais déclinée par niveau de classe et non plus à l'échelle du cycle. Les contenus sont présentés sous la forme d'un tableau à deux colonnes : la colonne de gauche précise les objectifs d'apprentissage, tandis que la colonne de droite propose des exemples de réussite illustrant une activité langagière et une situation de communication.

L'enseignement repose sur une approche culturelle forte, où la langue est enseignée à travers des objets, récits et pratiques issus des pays où elle est parlée, afin de nourrir la motivation et le plaisir d'apprendre. Au cycle 2, l'accent est mis sur l'enfant et son univers quotidien : l'école, la famille, les activités de loisirs, les différents temps et lieux de sa vie quotidienne. Les séances d'enseignement s'enrichissent par l'utilisation régulière d'albums jeunesse, de photographies, de courtes vidéos, de spécialités culinaires, autour d'exemples proposés dans le projet de programmes.

Si les situations de communication proposées sont systématiquement illustrées par des exemples en anglais – langue étrangère la plus enseignée à l'école élémentaire –, les actions qu'elles induisent (associer, désigner, suivre des consignes) ainsi que les actes de langage qu'elles permettent de travailler (nommer, décrire, présenter, compter, raconter) sont transposables à l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales enseignées au premier degré. Les contenus culturels sont pensés selon une progression tout au long de l'école élémentaire.

Au niveau linguistique, une attention particulière est portée à la phonologie et à la prosodie, le projet de programmes précisant des repères de progressivité dans ces deux domaines. Les éléments grammaticaux et le lexique sont également explicités afin d'aider les enseignants à construire un continuum dans les apprentissages.

Enfin, dans ce projet de programmes, les compétences psychosociales sont intégrées à l'enseignement. La formulation récurrente « l'élève sait qu'il est capable de » renvoie à l'une des compétences psychosociales que les élèves gagnent à développer dès le plus jeune âge, à savoir la confiance en soi, nourrie d'un premier sentiment de compétence.

1.6.4 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 13 avril 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195114/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/228430/download>

Le projet de programmes d'EPS pour le cycle 2 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, François Micheletti et Jean-Marc Serfaty. Il était composé également de deux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, d'une inspectrice de l'éducation nationale, d'une professeure maître formateur et d'une conseillère pédagogique départementale. Le projet de programmes est centré de façon prioritaire sur l'éducation motrice de tous les élèves.

L'enseignement de l'EPS au cycle 2 contribue au développement moteur, affectif, cognitif et relationnel des élèves. L'EPS joue un rôle clé dans la formation globale de l'élève et favorise l'équilibre entre le corps et l'esprit. Elle participe de la construction d'une culture corporelle, sportive et citoyenne.

L'EPS a pour objectifs de permettre à l'élève de développer sa motricité, de renforcer son « capital santé », de découvrir une culture physique, sportive et artistique, de partager des règles, d'assumer des rôles et des responsabilités et de s'approprier des méthodes et des outils.

Par ailleurs, l'EPS au cycle 2 contribue à la mise en œuvre du *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'à la construction d'une culture commune.

L'EPS s'attache également à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et à garantir l'inclusion de tous les élèves.

Le projet de programmes d'EPS pour le cycle 2 se structure autour de quatre domaines liés à la motricité :

- Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée
- Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels
- S'exprimer avec son corps pour vivre des émotions
- Coopérer et s'opposer pour apprendre à gagner

Chaque domaine convoque une compétence motrice prioritaire qui peut néanmoins être mobilisée dans un autre domaine.

Des objectifs d'apprentissage dans chaque domaine précisent les acquisitions visées à chaque niveau d'enseignement. Ils permettent d'effectuer des choix adaptés au contexte de l'enseignement (espaces, matériels, infrastructures). Les exemples de réussite, qui illustrent les objectifs d'apprentissage, donnent des repères sur l'activité menée par l'élève. Ils sont à considérer comme indicatifs et non limitatifs.

L'offre de formation proposée en EPS pour le parcours de l'élève sur les trois années du cycle 2 doit investir les quatre domaines moteurs au service d'une éducation physique variée.

1.6.5 Projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195111/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 5 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228604/download>

Le projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 2 a été élaboré par un groupe de travail piloté par une inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Laurence Loeffel, et composé d'une seconde IGÉSR, de trois inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de quatre inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une professeure du secondaire ainsi que d'un maître de conférences.

La révision des programmes des enseignements artistiques du cycle 2 s'appuie largement sur le contenu du programme en vigueur qui constitue une base pertinente et jugée solide par les professeurs des écoles. Le texte est néanmoins amendé et restructuré pour répondre à l'exigence d'annualisation. L'effort d'explicitation et de clarification du propos doit permettre aux professeurs des écoles de mieux appréhender l'ensemble des contenus et en simplifier la mise en œuvre.

En lien avec la rénovation complète du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la révision des programmes souligne la contribution des enseignements artistiques à l'acquisition et à la consolidation des savoirs fondamentaux. Elle répond également à la volonté de valorisation de la culture générale. Ainsi, si l'histoire des arts n'est pas inscrite dans les programmes du cycle 2, la culture artistique y a toute sa place – dans le respect d'un équilibre entre les artistes femmes et hommes –, renforçant ainsi le lien intrinsèque entre les arts et la culture générale. Le projet de programmes assure à la fois une éducation à l'art

et une éducation par l'art. Ainsi, un juste équilibre est-il construit entre la théorie et la pratique tout au long du cycle.

Le préambule commun aux deux disciplines réaffirme que la sensibilité et l'expression artistiques sont à la fois les moyens et les finalités de ces enseignements. Ils sont le fondement, au sein de l'école, du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève (PEAC), contribuant aux trois champs d'action constitutifs : rencontres, pratiques et connaissances. La démarche de projet reste essentielle. Une attention particulière est portée à la créativité de l'élève ainsi qu'à la place du corps dans ces enseignements. Il est aussi précisé que la pratique artistique et le rapport aux œuvres sont propices à la manifestation de compétences cognitives et sociales.

Deux volets disciplinaires organisent le projet de programmes, chacun composé de quatre axes déclinés ensuite par niveau. Les objectifs d'apprentissage de chaque axe marquent la progressivité au fil du cycle.

Arts plastiques

L'enseignement des arts plastiques développe le potentiel d'invention et de créativité de l'élève, favorise la construction de soi, et plus largement les compétences psychosociales, et permet l'affirmation progressive du jugement critique. La rencontre avec l'œuvre contribue fondamentalement à l'éducation du regard de l'élève.

Les principes de la discipline précisent la diversité des œuvres rencontrées par l'élève : contemporaines, du patrimoine, occidental et extra-occidental. Ces principes soulignent également l'importance de la conservation de la trace des productions et des processus de production de l'élève.

Trois grandes questions structurent le cycle 2, auxquelles s'ajoutent un axe transversal :

- Représenter
- Raconter
- Explorer
- S'exprimer, échanger, partager

Chacune des trois questions est associée à une liste de références susceptibles d'être mobilisées pour l'ensemble du cycle ainsi qu'au cours moyen, dans le but de construire une culture commune. L'élève découvre ainsi entre cinq et dix œuvres tout au long du cycle, issues du patrimoine local, national et mondial.

Éducation musicale

En éducation musicale, les principes de la discipline rappellent que la mobilisation du corps constitue une dimension essentielle à considérer dans l'ensemble de ses composantes. Ils précisent également que cet enseignement contribue à la découverte et à l'appropriation de cultures et de pratiques musicales diversifiées, inscrites dans des espaces géographiques variés et des époques différentes. L'enseignement traverse deux grands champs : la perception et la production.

Trois grandes questions structurent le cycle 2, auxquelles s'ajoutent un axe transversal :

- Chanter
- Pratiquer l'écoute
- Explorer, imaginer et inventer à partir de la matière sonore
- S'exprimer, échanger, partager

De même que pour les arts plastiques, en vue de la construction d'une culture commune, le premier axe est associé à une liste de suggestions de chansons ainsi qu'à une liste d'auteurs et d'interprètes ; le deuxième est complété de noms de compositeurs, de compositrices et d'artistes qu'il est proposé de découvrir.

1.6.6 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195147/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 19 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228383/download>

Le projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 2 a été élaboré par un groupe de travail composé de trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (Françoise Janier-Dubry, Thomas Leroux et Florence Smits), pilotes du groupe de travail, de deux professeurs des universités, d'un maître de conférences, de trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, d'une inspectrice de l'éducation nationale, de trois professeurs des écoles et de deux professeurs du secondaire.

L'élaboration du projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 2 repose sur cinq principes directeurs : donner des repères temporels et spatiaux aux élèves, construire une culture historique et géographique, introduire une réelle progressivité tout au long du cycle, effectuer des choix dans les sujets abordés ou la manière de les aborder, afin d'éviter les redites d'une année sur l'autre et favoriser l'approfondissement tout au long de la scolarité, et développer les compétences des élèves, notamment la maîtrise de la langue.

Le projet de programmes se présente sous la forme de tableaux comportant quatre colonnes. La première colonne (questions) donne l'axe de traitement du thème. Il s'agit toujours d'une question à laquelle la séquence va apporter une réponse. Les trois autres colonnes apportent les éléments de structure de la réponse. La deuxième colonne (objectifs d'apprentissage) précise les objectifs principalement construits autour de deux verbes : connaître et comprendre. La troisième colonne (attendus) énonce ce que les élèves doivent maîtriser. Ces attendus sont exprimés sous la forme de verbes à l'infinitif qui sont communs à l'ensemble des cycles et des deux disciplines. La dernière colonne (repères) donne une place explicite aux repères. Une ultime ligne mentionne les principales notions à connaître.

Le cycle 2 est une initiation à l'histoire et à la géographie.

En histoire, l'objectif premier est que les élèves se repèrent dans le temps et acquièrent les premières connaissances historiques. Pour tenir compte de l'âge des élèves, l'étude de l'histoire se fait principalement à travers l'étude des modes de vie des populations. Au CP et au CE1, dans la continuité de la maternelle, le travail mené vise la compréhension du temps : les manifestations du temps et leur représentation, les découpages du temps (proche/lointain) et les grandes périodes de l'histoire.

Les changements importants de ce projet de programmes résident dans l'étude de l'histoire dès le CE2, et dans l'introduction de la Préhistoire. Les élèves abordent ainsi :

- Les évolutions des modes de vie à la Préhistoire, et notamment ce qui permet de distinguer les nomades des sédentaires
- La vie à Rome et dans l'empire romain
- Vivre en seigneur et vivre en paysan au Moyen Âge

En géographie, le programme s'appuie avant tout sur ce qui est familier à l'élève, ou ce qui est susceptible de l'être, par le biais de récits. Au CP, il s'agit moins strictement de géographie que de consolider l'apprentissage du repérage dans l'espace, qu'il s'agisse de l'école ou de la manière dont le monde est représenté. Au CE1, l'horizon des connaissances de l'élève s'élargit en regardant où vivent les êtres humains. Au CE2, débute la pose des premiers repères précis qui concernent la France, en s'appuyant sur le vécu des élèves.

Tout au long de la scolarité, la France est conçue comme un tout : les outre-mer ont toute leur place et sont régulièrement abordées.

1.6.7 Projet de programmes de sciences et technologie pour le cycle 2

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195132/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228425/download>

Le projet de programmes de sciences et technologie du cycle 2 a été élaboré par cinq inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, une inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, deux inspectrices de l'éducation nationale, une maîtresse de conférences et trois professeurs des écoles. Ce groupe a été piloté par Caroline Moreau-Fauvarque, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le projet de programmes a pour ambition d'installer une véritable progressivité sur les trois années du cycle, en explicitant clairement les objectifs d'apprentissage et en ciblant les attentes. Cette progressivité se traduit notamment par la mise en avant d'exemples de réussite, qui constituent des repères pour les enseignants comme pour les élèves. Ils intègrent également des dimensions transversales essentielles : la prise en compte de l'éducation au développement durable (EDD), la contribution au développement des compétences psychosociales, ainsi que l'attention portée aux apports de l'intelligence artificielle.

Ce projet s'organise autour de trois grands objectifs. Il s'agit, d'une part, d'acquérir des connaissances scientifiques et technologiques afin de développer une culture générale de premier niveau. D'autre part, il vise à initier les élèves à la démarche scientifique, en travaillant les attitudes et postures propres à cette dernière. Enfin, il s'attache à développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres, de l'environnement et de leur santé, en encourageant l'adoption d'une attitude raisonnée fondée sur la connaissance.

Les domaines étudiés sont les suivants : la matière, les mesures et l'électricité ; les êtres vivants dans leur environnement ; le corps humain et la santé ; les objets techniques au cœur de la société.

Le projet de programmes du cycle 2 apporte plusieurs évolutions visant à simplifier les apprentissages tout en posant les bases pour les cycles suivants, notamment dans le domaine « matière, mouvement, énergie, information ».

Concernant ce thème, le cycle 2 allège la partie sur les changements d'état, en se concentrant uniquement sur les passages entre l'état solide et l'état liquide. Les transitions entre l'état liquide et l'état gazeux ne sont plus au programme. Par ailleurs, une mise en évidence expérimentale de la matérialité de l'air est introduite pour préparer l'étude de l'état gazeux au cycle 3. Les élèves découvrent des propriétés telles que la masse, le volume, la conductivité électrique.

Dans le domaine « Les êtres vivants dans leur environnement », la progressivité est renforcée : les notions sont introduites de façon plus structurée, avec une attention particulière à l'éducation au développement durable, incluant des gestes concrets pour sensibiliser à la responsabilité écologique. La biodiversité est explorée à travers l'étude de fiches d'identité d'espèces (morphologie, mode de vie, milieu).

Concernant « Le corps humain et la santé », le vocabulaire anatomique est précisé pour faciliter la compréhension. Les apprentissages se concentrent sur la dentition, le schéma corporel, la croissance et le mouvement.

Enfin, dans « Les objets techniques au cœur de la société », les notions techniques sont rendues plus accessibles via des objets du quotidien, avec un lexique adapté au niveau des élèves. Une initiation à la démarche technologique est proposée à travers la conception et la réalisation de maquettes simples. L'initiation à la programmation informatique est aussi renforcée, avec l'apprentissage de l'utilisation d'un moteur de recherche, l'interaction avec une intelligence artificielle, et une sensibilisation aux usages et enjeux du numérique.

1.7 Projets de programmes pour le cycle 3

1.7.1 Projet de programmes de français pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173988/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/193917/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 12 décembre 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/199169/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 16 du 17 avril 2025 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensei620_annexe1.pdf

Le projet de programmes de français pour le cycle 3 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Renaud Ferreira de Oliveira et Catherine Mottet, et composé de deux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), de deux inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de deux conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) et de quatre professeures de collège.

Dans la continuité du cycle 2, le projet s'articule autour de cinq grands domaines de compétences visant notamment à relier le développement des compétences langagières, la découverte du patrimoine littéraire, la découverte de soi et la relation à l'autre. S'appuyant sur les anciens programmes et les apports récents de la recherche, le texte redéfinit et précise certains éléments afin de constituer un document de référence unique pour la classe.

Le projet préserve la notion de cycle tout en insérant des repères annuels qui structurent le programme par niveau. Chaque domaine est ainsi organisé par classe et en sous-compétences, mettant en lumière les objectifs d'apprentissage à atteindre et des exemples de réussite associés. Les contenus d'enseignement sont présentés à partir de ce que l'élève doit apprendre et savoir. Ils sont complétés par des données quantitatives et des points de vigilance pour le professeur.

- Lecture
 - Lire avec fluidité
 - Lire à voix haute avec expressivité
 - Lire et comprendre seul des textes, des documents et des images
 - Lire et comprendre des textes, des documents et des images pour apprendre dans toutes les disciplines
 - Lire une œuvre et se l'approprier
- Culture littéraire et artistique
 - Cours moyen première et deuxième année : Découvrir des héros, des héroïnes / Se confronter au merveilleux, à l'étrange / Imaginer et vivre d'autres vies / Comprendre et interroger la morale / Savourer le goût des mots, imaginer et créer en poésie / Se découvrir, s'affirmer dans le rapport aux autres
 - 6^e : Créer, recréer le monde : récits des origines (récit, fiction) / Chanter et enchanter le monde : mots et merveilles (poésie) / Se masquer, jouer, déjouer : ruses en action (théâtre) / Partir à l'aventure ! (récit, fiction) / Rencontrer des monstres : expérience de l'autre, expérience de soi (récit, fiction)
- Écriture
 - Écrire à la main de manière fluide et efficace
 - Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser
 - Produire des écrits variés dans toutes les disciplines
- Oral
 - Écouter pour comprendre
 - Dire pour être compris dans toutes les disciplines
 - Participer à des échanges verbaux

- Vocabulaire
 - Enrichir son vocabulaire dans toutes les disciplines
 - Établir des relations entre les mots
 - Réemployer le vocabulaire étudié
 - Mémoriser l'orthographe des mots
- Grammaire et orthographe grammaticale
 - Identifier les constituants d'une phrase simple
 - Se repérer dans la phrase complexe (à partir du CM2)
 - Acquérir l'orthographe grammaticale

La lecture constitue la colonne vertébrale du projet de programmes afin de cultiver chez l'élève le goût et le plaisir de lire, de renforcer les compétences linguistiques et langagières, d'enrichir le vocabulaire, de stimuler l'imagination et d'élargir la culture. L'élève lit au moins sept œuvres complètes – issues du patrimoine et de la littérature de jeunesse – par an au cours moyen, et au moins six œuvres en 6^e, dont trois du patrimoine et étudiées en classe.

La culture littéraire et artistique au cycle 3 est organisée autour d'une perspective, « Découvrir – Jouer », permettant le développement de compétences psychosociales et l'autonomie de l'élève. Des entrées anthropologiques – qui contribuent à la connaissance générale de l'Homme – mettent en lumière des enjeux littéraires et axiologiques ; elles sont couplées à des genres littéraires pour assurer un équilibre et redonner toute leur place à la poésie et au théâtre. Chaque entrée est accompagnée d'une liste d'œuvres indicative mais incitative. Les corpus sont diversifiés et actualisés.

En matière d'écriture, l'accent est mis sur la régularité, la variété et le réinvestissement. L'écriture fait l'objet de séances explicites et s'inscrit dans le cadre de situations motivantes pour offrir à l'élève l'occasion d'imaginer, de créer, de manipuler la langue et de créer des automatismes.

L'oral, en tant qu'activité langagière essentielle pour acquérir le lexique et la syntaxe, constitue à la fois un vecteur d'apprentissage et un objectif à part entière. Le professeur est encouragé à recourir le plus souvent possible à un langage oral fondé sur l'écrit. La progressivité des apprentissages permet par exemple de produire un oral en continu à partir d'un écrit de moins en moins rédigé au fur et à mesure du cycle.

Le domaine du vocabulaire intègre l'orthographe lexicale et vise à développer la curiosité de l'élève pour les mots de langue française et à éveiller son goût pour la recherche du mot ou de l'expression justes. L'enrichissement du lexique s'appuie sur des corpus, la polysémie et la morphologie, favorisant des réflexes de compréhension par le contexte et l'analyse du mot.

Les contenus programmatiques du domaine de la grammaire et de l'orthographe grammaticale sont réorganisés sans être modifiés en profondeur. Une attention particulière est portée à la manipulation par l'élève de phrases types ou canoniques dans le cadre d'un enseignement explicite.

1.7.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173988/download>
- Groupes d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/193926/download> et <https://www.education.gouv.fr/media/193926/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 12 décembre 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/199172/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 16 du 17 avril 2025 : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel620_annexe2-v2.pdf

Le projet de programmes de mathématiques pour le cycle 3 a été élaboré par cinq inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, deux inspecteurs de l'éducation nationale, trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, une professeure des universités, une professeure enseignant à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), deux professeurs des écoles, et trois

professeurs du secondaire. Ces groupes ont été pilotés par des inspecteurs généraux de l'éducation du sport et de la recherche : d'une part, Olivier Hunault et Armelle Poutrel et, d'autre part, Marie-Odile Bouquet, Françoise Fliche, et Johan Yebiou.

Ce projet de programmes a pour objectifs :

- d'améliorer l'efficacité des apprentissages des élèves en mathématiques ;
- de doter les élèves de solides connaissances, concepts et méthodes ;
- de stabiliser les acquis du cours élémentaire et de préparer au cycle 4 ;
- de permettre à chacun de progresser et de pratiquer les mathématiques avec confiance et plaisir ;
- de développer les compétences psychosociales ;
- de lutter contre les stéréotypes de genre et le déterminisme social.

Conformément à la lettre de saisine, le projet de programmes de mathématiques pour le cycle 3 est organisé par année scolaire avec, pour certains apprentissages clés, des repères de progression par période. Le projet est présenté en deux colonnes : la première indique les objectifs d'apprentissage en termes de savoirs et de savoir-faire et la seconde décline et illustre ces objectifs de façon explicite. Elle contient également des exemples de tâches que l'élève doit savoir effectuer.

Le projet de programmes est organisé en plusieurs domaines : nombres et calculs, algèbre, organisation et gestion des données, probabilités, géométrie, grandeurs et mesures, proportionnalité. L'initiation à la pensée informatique est intégrée à certains de ces domaines au cours moyen, tandis qu'elle constitue un domaine spécifique en 6^e.

Dans le domaine des nombres entiers et décimaux, les élèves passent de la maîtrise des nombres entiers jusqu'aux centaines de millions, étudiés en cours moyen, à l'introduction du milliard en 6^e. Les nombres décimaux, dont les différentes écritures ont été travaillées au cours moyen, sont approfondis en 6^e avec l'ajout de l'écriture sous forme de pourcentage. Par ailleurs, les opérations sur ces nombres se complexifient : la multiplication entre deux nombres décimaux est introduite, nécessitant une compréhension plus fine des propriétés des opérations.

L'étude des fractions évolue également. Si le cours moyen se concentre sur la notion de fraction comme « partie d'un tout » et sur des manipulations concrètes, la 6^e introduit un nouveau sens : la fraction comme quotient. Cette approche, en lien avec la division, permet aux élèves de comprendre qu'une fraction peut également représenter le partage d'un tout. En 6^e, la fraction prend aussi un rôle opératoire, notamment dans des contextes de pourcentages ou de produits avec des nombres.

En algèbre, la 6^e prolonge l'initiation amorcée au cours moyen, où les élèves manipulent des équations simples et des programmes de calcul. Les outils visuels, tels que les schémas en barres ou les balances, aident à modéliser des situations algébriques. Bien que la notation littérale ne soit pas encore systématique, elle commence à être introduite progressivement.

Dans le domaine grandeurs et mesures, les apprentissages du cours moyen, axés sur les conversions et les calculs simples, se consolident et s'enrichissent. Les élèves de 6^e calculent des périmètres, des aires et des volumes. De nouvelles unités, comme le centimètre cube, sont introduites, et le travail sur les angles, déjà amorcé, se poursuit en lien avec la géométrie.

La géométrie en 6^e s'appuie sur les bases acquises en cours moyen, telles que la reproduction et la description de figures, pour introduire des notions plus abstraites. Les élèves apprennent à utiliser des définitions et des propriétés pour construire des preuves, développant ainsi leur raisonnement logique et leur pensée déductive.

Dans le cadre de l'étude de la proportionnalité, le cours moyen permet aux élèves d'identifier des situations proportionnelles et de raisonner à l'aide de la linéarité ou du retour à l'unité. En 6^e, cette notion est formalisée et appliquée à des contextes plus variés.

Les probabilités, abordées au cours moyen par des situations simples d'équiprobabilité et de dénombrements, sont approfondies en 6^e. Les élèves apprennent à exprimer les probabilités sous forme de fractions, de nombres décimaux ou de pourcentages, et découvrent une approche fréquentiste, qui leur permet d'interpréter des résultats sur la base d'expériences répétées.

Enfin, la pensée informatique, amorcée au cours moyen par des algorithmes simples et des suites évolutives, s'enrichit en 6^e par l'introduction des notions d'instructions, de séquences, et de répétitions. Ces activités peuvent être réalisées avec ou sans machine, initiant progressivement les élèves à la programmation.

1.7.3 Projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/227670/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/227667/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 5 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227671/download>

Le projet de programmes de langues vivantes étrangères et régionales (LVER) pour le cycle 3 (CM1 et CM2) a été élaboré par un groupe de travail piloté par Bénédicte Abraham et Isabelle Leguy, inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). Il était composé de huit autres membres : une professeure des écoles maître formateur, une conseillère pédagogique départementale, trois inspecteurs de l'éducation nationale, une inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale et deux autres IGÉSR.

En s'appuyant sur les jalons qui ont été posés au cycle 2, le projet de programmes relatif aux classes de CM1 et CM2 développe chez les élèves des compétences de communication dans les cinq activités langagières qui caractérisent l'apprentissage des langues vivantes : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites, et médiation. En classe de CM1 et de CM2 les élèves développent ou renforcent leurs compétences jusqu'à atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières, voire le niveau A1 + ou A2 dans certaines de ces activités. Par rapport au cycle 2, en classes de CM1 et de CM2 l'entrée dans l'expression écrite est effective et la communication en interaction et en position de médiation se renforcent par rapport au cycle 2. La démarche pédagogique dite « approche actionnelle » mobilisée au cycle 2, se poursuit : les élèves apprennent en agissant, seuls ou en groupe, dans des situations concrètes qui donnent du sens à l'usage de la langue.

À la différence des programmes de LVER en vigueur et conformément aux nouvelles orientations de la lettre de saisine, ce projet de programmes définit les objectifs d'enseignement et les apprentissages par niveau de classe (CM1 et CM2) afin de mieux expliciter la progressivité des apprentissages au sein du cycle. Le texte s'organise autour de grandes compétences, en cohérence avec la présentation des programmes des autres disciplines du cycle 3. Pour les LVER, ces compétences sont les cinq précitées : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, l'expression écrite et la médiation. Chacune d'elles est désormais déclinée par niveau de classe et non plus à l'échelle du cycle. Les contenus sont présentés sous la forme d'un tableau à deux colonnes : la colonne de gauche précise les objectifs d'apprentissage, tandis que la colonne de droite propose des exemples de réussite illustrant une activité langagière et une situation de communication.

Comme au cycle 2, l'enseignement en CM1 et CM2 repose sur une approche culturelle forte, où la langue est enseignée à travers des objets, récits et pratiques issus des pays où elle est parlée, afin de nourrir la motivation et le plaisir d'apprendre. Au cycle 3, les rituels et activités de classe évoluent vers plus d'autonomie, permettant aux élèves de construire leur parole, d'exprimer leurs émotions et de découvrir des références culturelles plus larges que leur environnement proche. Le projet de programmes met l'accent sur l'ouverture à l'autre, la curiosité, la tolérance et la compréhension du monde, contribuant à la formation citoyenne et à la préparation à l'apprentissage d'une deuxième langue vivante au cycle 4.

Si les situations de communication proposées sont systématiquement illustrées par des exemples en anglais – langue étrangère la plus enseignée à l'école élémentaire –, les actions qu'elles induisent (associer, désigner, suivre des consignes) ainsi que les actes de langage qu'elles permettent de travailler (nommer, décrire, présenter, compter, raconter) sont transposables à l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales enseignées au premier degré. Les séances d'enseignement s'appuient sur des supports authentiques et variés (albums, chansons, vidéos, œuvres d'art) et s'inscrivent dans des projets interdisciplinaires ou internationaux (*eTwinning*, *TeleTandem*, *Euroscol*) favorisant la coopération, l'autonomie et la motivation.

À l'instar du projet de programmes pour le cycle 2, celui du cycle 3 accorde une attention particulière à la phonologie et à la prosodie. Il précise des repères de progressivité pour chaque niveau linguistique dans ces deux domaines. Les éléments grammaticaux et lexicaux sont également détaillés afin d'aider les enseignants à construire un continuum cohérent dans les apprentissages.

Enfin, dans ce projet de programmes les compétences psychosociales sont intégrées à l'enseignement. La formulation récurrente « l'élève sait qu'il est capable de » renvoie à l'une des compétences psychosociales que les élèves gagnent à développer dès le plus jeune âge, à savoir la confiance en soi, nourrie d'un premier sentiment de compétence.

1.7.4 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 avril 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195114/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/228430/download>

Le projet de programmes d'EPS pour le cycle 3 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, François Micheletti et Jean-Marc Serfaty, et composé de deux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, d'une inspectrice de l'éducation nationale, d'une professeure maître formateur et d'une conseillère pédagogique départementale. Le projet de programmes est centré de façon prioritaire sur l'éducation motrice de tous les élèves.

L'enseignement de l'EPS au cycle 3 contribue au développement moteur, affectif, cognitif et relationnel des élèves. L'EPS joue un rôle clé dans la formation globale de l'élève et favorise l'équilibre entre le corps et l'esprit. Elle participe de la construction d'une culture corporelle, sportive et citoyenne.

L'EPS a pour objectifs de permettre à l'élève de développer sa motricité, de renforcer son « capital santé », de découvrir une culture physique, sportive et artistique, mais aussi de partager des règles, d'assumer des rôles et des responsabilités et de s'approprier des méthodes et des outils.

Par ailleurs, l'EPS au cycle 3 contribue à la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'à la construction d'une culture commune.

L'EPS s'attache également à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et à garantir l'inclusion de tous les élèves.

Le projet de programmes d'EPS, pour les classes de CM1 et de CM2, se structure autour de quatre domaines moteurs :

- Se déplacer pour agir dans l'espace et sur une durée
- Construire des équilibres pour s'adapter à des environnements inhabituels
- S'exprimer avec son corps pour vivre des émotions
- Coopérer et s'opposer pour apprendre à gagner

Chaque domaine convoque une compétence motrice prioritaire qui peut néanmoins être mobilisée dans un autre domaine.

Des objectifs d'apprentissage dans chaque domaine précisent les acquisitions visées à chaque niveau d'enseignement. Ils permettent d'effectuer des choix adaptés au contexte de l'enseignement (espaces, matériels, infrastructures). Les exemples de réussite, qui illustrent les objectifs d'apprentissage, donnent des repères sur l'activité menée par l'élève. Ils sont à considérer comme indicatifs et non limitatifs.

À partir de la classe de 6^e, l'EPS propose aux élèves de collège un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage : « Produire une performance optimale mesurable », « S'engager en sécurité et adapter son déplacement aux caractéristiques d'un environnement inhabituel », « Composer et réaliser une prestation corporelle destinée à être jugée ou appréciée » et « Conduire et maîtriser une confrontation collective ou interindividuelle pour rechercher la victoire ». Des objectifs d'apprentissage et des exemples de réussite complètent les champs d'apprentissage.

L'offre de formation proposée en EPS pour le parcours de l'élève sur les trois années du cycle 3 doit investir les quatre domaines moteurs au service d'une éducation physique variée.

1.7.5 Projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Lettre de saisine du 27 janvier 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/199525/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195111/download> (pour le cours moyen), <https://www.education.gouv.fr/media/195123/download> (pour les arts plastiques de 6^e) et <https://www.education.gouv.fr/media/195120/download> (pour l'éducation musicale de 6^e)
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 5 juin 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/228605/download>

Le projet de programmes des enseignements artistiques pour le cycle 3 a été élaboré par trois groupes de travail :

- pour les classes de cours moyen : le GRP des enseignements artistiques des cycles 2 et 3, piloté par une inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Laurence Loeffel, et composé d'une seconde IGÉSR, de trois inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de quatre inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), d'une professeure du secondaire ainsi que d'un maître de conférences ;
- pour les arts plastiques et histoire des arts de 6^e : le GRP d'arts plastiques du cycle 4, piloté par Christian Vieaux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé d'un second IGÉSR, de deux inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de deux professeurs du secondaire ainsi que d'une maîtresse de conférences ;
- pour l'éducation musicale et histoire des arts de 6^e : le GRP d'éducation musicale du cycle 4, piloté par Anja Louka, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé d'un second IGÉSR, de quatre inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de deux professeures du secondaire ainsi que d'une maîtresse de conférences.

Cette révision des programmes s'inscrit dans la continuité de celle du cycle 2 pour réaffirmer l'ancrage de la pratique artistique comme vecteur de création, de compréhension et de maîtrise technique, en articulation avec une culture artistique renforcée ; la réécriture répond à l'exigence d'annualisation des contenus d'enseignement. Le préambule commun aux deux disciplines réaffirme que la sensibilité et l'expression artistiques sont à la fois les moyens et les finalités de ces enseignements. Ils sont le fondement, au sein de l'école, du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève (PEAC), contribuant aux trois champs d'action constitutifs : rencontres, pratiques et connaissance.

L'histoire des arts est désormais inscrite de façon explicite au sein des enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale. Les intitulés sont par conséquent renouvelés pour valoriser cette place renforcée : « Arts plastiques et histoire des arts » et « Éducation musicale et histoire des arts ». Des références indicatives et thématisées dans les deux disciplines offrent aux enseignants des corpus d'œuvres au sein desquels ils peuvent effectuer leur sélection.

Cette intégration s'effectue dans le respect de la spécificité du cycle 3, qui fait le lien entre le primaire et le secondaire. Au cours moyen, une initiation est inscrite dans le projet de programmes, grâce à l'ajout d'un axe « histoire des arts » dans chacune des disciplines, formalisé par une entrée « Découvrir, connaître et reconnaître ». En 6^e, la « Composante culturelle » en arts plastiques suppose l'inscription régulière d'éléments de culture plasticienne dans les dynamiques de la pratique et la formalisation d'un parcours d'histoire des arts ; en éducation musicale, le domaine « Construire une culture musicale et artistique » vise à faire le lien entre les pratiques musicales de l'élève et l'histoire des arts.

Arts plastiques et histoire des arts

Le périmètre de l'enseignement est élargi aux arts visuels qui incluent la photographie et les arts numériques.

Au cours moyen :

- Représenter, exposer
- Raconter, inventer
- Explorer, transformer
- Échanger, partager et argumenter
- Découvrir, connaître et reconnaître

En classe de 6^e :

- Composante plasticienne
- Composante culturelle
- Composante méthodique et théorique
- Corpus commun du parcours d'histoire des arts

Éducation musicale et histoire des arts

Au cours moyen :

- Chanter et interpréter
- Affiner les pratiques d'écoute
- Explorer, imaginer et créer
- Échanger, partager et argumenter
- Découvrir, connaître et reconnaître

En classe de 6^e :

- Chanter et jouer ensemble
- Imaginer et inventer des musiques
- Écouter et comprendre des œuvres musicales
- Construire une culture musicale et artistique

Le projet propose également une révision du programme d'enseignement facultatif de chant choral qui accueille tous les élèves volontaires et sans aucun prérequis, à partir de la classe de 6^e. Il est structuré selon les mêmes domaines de compétences que le projet de programmes d'éducation musicale.

1.7.6 Projet de programme de français et culture antique pour la classe de 6^e

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision du programme (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195144/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 22 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227319/download>

Le projet de programme de français et culture antique pour la classe de 6^e a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Christine Darnault et Marie-Laure Lepetit, et composé de trois inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), d'une professeure formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), d'un professeur formateur et de deux professeures du secondaire.

L'enseignement facultatif de français et culture antique, proposé en classe de 6^e, est un cours de français nourri par la rencontre avec les langues et cultures grecques et latines. Il éveille le goût d'apprendre, stimule la curiosité intellectuelle et enrichit la culture littéraire et artistique à travers l'étude des grands textes et mythes de l'Antiquité.

La découverte du sens des mots à travers la lecture des textes est au cœur des démarches de cet enseignement : l'élève, devenant enquêteur, explore les textes et rencontre des œuvres porteuses des grands questionnements de l'humanité, qu'il apprend à relier à ses propres interrogations. Ce projet de programme vise à enrichir la culture et le vocabulaire de l'élève tout en consolidant les savoirs et savoir-faire acquis tout au long du cycle 3, notamment les compétences langagières.

Le projet reprend la structure du programme de français de 6^e en présentant l'enseignement par compétences, organisées en objectifs d'apprentissage. Il est composé de deux volets, travaillés conjointement, par exemple lors de la lecture d'un texte ou d'une œuvre :

- L'enrichissement culturel, littéraire et artistique
- L'acquisition et la maîtrise du lexique

Le premier volet est organisé en trois objets d'étude, chacun accompagné d'exemples d'œuvres littéraires, artistiques et culturelles de l'Antiquité jusqu'à nos jours, en lien avec les objectifs d'apprentissage. Chaque entrée invite à la réflexion, à la prise de parole, au débat et à la production d'écrits variés – argumentés, fictionnels, poétiques, etc. :

- Tenter d'expliquer le monde : lire des récits étiologiques
- Enquêter sur des parcours d'héroïnes et de héros
- Traverser le monde des morts : un aller-retour aux enfers pour (re)penser la vie

Le second volet participe à un enseignement raisonné du lexique. Il favorise l'enrichissement du lexique français par la mise en évidence des racines grecques et latines, l'explicitation de la formation et de l'évolution des mots et la découverte de leur histoire. L'exploration de termes issus de l'Antiquité renforce la compréhension fine et facilite la mémorisation du lexique, tout en contribuant à la lecture des textes et à l'enrichissement culturel.

1.7.7 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195147/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 19 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228384/download>

Le projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 3 a été élaboré par un groupe de travail composé de trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (Françoise Janier-Dubry, Thomas

Leroux et Florence Smits), pilotes du groupe de travail, de deux professeurs des universités, d'un maître de conférences, de trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, d'une inspectrice de l'éducation nationale, de trois professeurs des écoles et de deux professeurs du secondaire.

Ce projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 3 repose sur cinq principes directeurs : donner des repères temporels et spatiaux aux élèves, construire une culture historique et géographique, introduire une réelle progressivité tout au long du cycle, effectuer des choix dans les sujets abordés ou la manière de les aborder, afin d'éviter les redites d'une année sur l'autre et favoriser l'approfondissement tout au long de la scolarité, et développer les compétences des élèves, notamment la maîtrise de la langue.

Le projet de programmes se présente sous la forme de tableaux comportant quatre colonnes. La première colonne (questions) donne l'axe de traitement du thème. Il s'agit toujours d'une question à laquelle la séquence va apporter une réponse. Les trois autres colonnes apportent les éléments de structure de la réponse. La deuxième colonne (objectifs d'apprentissage) précise les objectifs principalement construits autour de deux verbes : connaître et comprendre. La troisième colonne (attendus) énonce ce que les élèves doivent maîtriser. Ces attendus sont exprimés sous la forme de verbes à l'infinitif qui sont communs à l'ensemble des cycles et des deux disciplines. La dernière colonne (repères) donne une place explicite aux repères. Une ultime ligne mentionne les principales notions à connaître. En 6^e, au collège, le projet indique en histoire, des « héritages » et, en géographie, le « fil directeur ».

Le cycle 3 vise à l'acquisition de connaissances et une première familiarisation avec le travail de l'historien et du géographe. En histoire, le projet de programmes permet l'étude des grandes périodes historiques avec une place significative faite à l'histoire de France au CM1 et CM2. Le travail sur la frise chronologique se poursuit et l'élève commence à apprendre à questionner les traces du passé et à distinguer le récit fictionnel du récit historique. Au CM1, deux périodes d'enseignement sont consacrées au Moyen-Âge et trois périodes à l'époque moderne ; sont notamment abordées la construction du Royaume de France (V^e-XV^e siècle), les explorations et conquêtes par les Européens du XV^e au XVII^e siècle. Le CM2 consacre trois périodes au XIX^e siècle en France (le passage de la République à l'Empire, l'enracinement de la République, l'âge industriel en France) avant d'aborder les deux guerres mondiales et la société française depuis 1945. La dernière année du cycle 3 marque l'entrée au collège qui implique une autre organisation. En classe de 6^e sont ainsi étudiés une diversité de sociétés et de structures politiques ainsi que des pratiques religieuses multiples. Le choix a été fait de privilégier des angles d'étude tels que « Hommes, États et dieux en Mésopotamie et au Proche-Orient (IV-I^{er} millénaires av. J.-C.) » ou de centrer l'étude sur une période donnée (le règne de Ramsès II pour l'Égypte). L'étude des mondes celtes est introduite en fin de 6^e.

En géographie, à partir des éléments qui ont été construits pour donner un premier cadre, une approche géographique des phénomènes se dessine. Les repères sont plus précis. Avec la notion « d'habiter » en 6^e, l'élève étoffe ses acquis de l'école élémentaire en vue de se familiariser et de s'approprier ce qui constitue une première entrée « notionnelle ». Le projet de programmes, qui maintient son ancrage dans des objets ou des éléments que les élèves utilisent ou entendent dans la vie quotidienne, offre progressivement davantage de complexité en faisant prendre conscience, par exemple, de l'altérité, des différences à l'échelle mondiale ou encore en abordant un sujet tel que « l'eau en France ».

En CM1, une partie des thèmes des programmes en vigueur est reprise mais en partant du vécu des élèves ou de ce qu'ils peuvent entendre. C'est également un moyen d'aborder le développement durable et de revoir les questions de repères de temps et d'échelles avec, par exemple pour le déplacement, la prise de conscience que les transports sont différents selon l'échelle de déplacement et la période de temps dans laquelle il s'effectue (journée, semaine, etc.).

Le projet de programmes de CM2 aborde l'organisation du territoire français, le thème de l'eau en France, ce qui permet de mettre en relation les différents sujets mis à l'étude, de croiser les sujets et les démarches dans une approche systémique dans une perspective d'initiation au développement durable avant de positionner la France dans l'Union européenne. En 6^e, l'année s'ouvre sur un rappel des grands repères en travaillant sur les

modes de représentation du monde et notamment les différentes projections, permettant ainsi de faire le lien avec le cycle 4.

1.7.8 Projet de programmes de sciences et technologie pour le cycle 3

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195132/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228428/download>

Le projet de programmes de sciences et technologie du cycle 3 a été élaboré par cinq inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, une inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, deux inspectrices de l'éducation nationale, une maîtresse de conférences et trois professeurs des écoles. Ce groupe a été piloté par Caroline Moreau-Fauvarque, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le projet de programmes a pour ambition d'installer une véritable progressivité sur les trois années du cycle, en explicitant clairement les objectifs d'apprentissage et en ciblant les attentes. Cette progressivité se traduit notamment par la mise en avant d'exemples de réussite, qui constituent des repères pour les enseignants comme pour les élèves. Il intègre également des dimensions transversales essentielles : la prise en compte de l'éducation au développement durable, la contribution au développement des compétences psychosociales, ainsi que l'attention portée aux apports de l'intelligence artificielle.

Ce projet de programmes s'organise autour de trois grands objectifs. Il s'agit, d'une part, d'acquérir des connaissances scientifiques et technologiques afin de développer une culture générale de premier niveau. D'autre part, il vise à initier les élèves à la démarche scientifique, en travaillant les attitudes et postures propres à cette démarche. Enfin, il s'attache à développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres, de l'environnement et de leur santé, en encourageant l'adoption d'une attitude raisonnée fondée sur la connaissance.

Les domaines étudiés sont les suivants : la matière, les mouvements et les signaux ; les êtres vivants dans leur environnement ; le corps humain et la santé ; les objets techniques au cœur de la société.

Le projet de programmes du cycle 3 poursuit la logique de progressivité et de complexification des apprentissages dans les domaines scientifiques.

Les changements d'état entre l'état liquide et l'état gazeux sont désormais abordés. Les élèves continuent de découvrir les propriétés macroscopiques de la matière, tandis que les concepts microscopiques, comme celui d'espèce chimique ou de corps pur, restent réservés au cycle 4. Le concept de transformation chimique est supprimé du cycle 3.

La thématique de l'énergie est supprimée en tant que telle au cycle 3 en raison de sa complexité et de la polysémie du terme. Toutefois, la notion de convertisseur d'énergie reste présente dans l'étude de l'électricité, notamment pour la compréhension des circuits électriques.

En ce qui concerne la thématique du mouvement, la vitesse continue d'être abordée qualitativement, le volet quantitatif étant reporté au cycle 4.

Pour le domaine « Les êtres vivants dans leur environnement », les connaissances sont approfondies :

- La biodiversité actuelle et passée est au programme, avec une introduction aux premières notions de classification et aux arbres de parenté, mais avec des exigences allégées.
- Le cycle 3 introduit également une explicitation des différentes définitions de la notion d'espèce, ainsi qu'une première approche de la diversité intraspécifique.
- La distinction entre météo et climat est maintenue, mais les éléments sur le climat sont volontairement allégés à ce stade de la scolarité.

Le domaine « Le corps humain et la santé » s'enrichit avec l'introduction de l'appareil digestif et des organes reproducteurs, tout en maintenant une articulation claire entre anatomie, fonctions physiologiques et conséquences en matière de santé. La rigueur lexicale est renforcée.

Une nouveauté importante au cycle 3 est l'introduction d'une première approche des fonctions cognitives, avec une découverte des fonctions cérébrales, de l'attention, de l'apprentissage et de la mémorisation.

Dans le domaine « Les objets techniques au cœur de la société », la culture technologique commune se construit progressivement, avec des notions techniques accessibles et un lexique adapté. La démarche technologique se poursuit, avec une sensibilisation aux problématiques techniques, aux contraintes et cycles de vie des objets. L'initiation à la programmation est renforcée, avec une progression cohérente dans l'utilisation des outils numériques, y compris l'interaction avec des outils d'intelligence artificielle.

1.8 Projets de programmes du cycle 4

1.8.1 Projet de programmes de français pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173988/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/193920/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 15 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227318/download>

Le projet de programmes de français pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par trois inspecteurs de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), David Bauduin, Renaud Ferreira de Oliveira et Nourhoda Himich, et composé de cinq inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et de cinq professeurs de collège.

Dans la continuité du cycle 3, le projet s'articule autour de cinq grands domaines de compétences et réaffirme la complémentarité entre l'approfondissement des compétences langagières et linguistiques et l'étude de la littérature. S'appuyant sur les programmes en vigueur et les apports récents de la recherche, le texte redéfinit et précise certains éléments afin de constituer un document de référence unique pour la classe.

Les finalités du cycle 4 sont renforcées : la consolidation de l'autonomie de l'élève, le travail plus approfondi sur l'implicite, le développement du goût et de la sensibilité pour la littérature ainsi que la construction d'un point de vue argumenté. Le programme vise aussi à mieux préparer l'élève aux exigences du lycée, notamment en renforçant la place de l'écrit et la lecture d'œuvres intégrales.

Le projet de programmes maintient la notion de cycle tout en insérant des repères annuels qui structurent le programme par niveau. Chaque domaine est organisé par classe et en sous-compétences ; les contenus d'enseignement sont présentés à partir de ce que l'élève doit apprendre et savoir, avec des objectifs d'apprentissage et des exemples de réussite. Ils sont complétés par des données quantitatives et des points de vigilance pour le professeur.

- Lecture
 - Comprendre, interpréter, apprécier
 - Lire à voix haute, seul ou à plusieurs
 - Appréhender une œuvre dans des contextes artistiques variés
 - Structurer ses connaissances littéraires et culturelles, mobiliser ses lectures
- Culture littéraire et artistique (cf. entrées détaillées *infra*)
- Écriture
 - Écrire pour réfléchir, apprendre et mémoriser
 - Écrire des textes d'invention et de réflexion pour soi et pour autrui
 - Évaluer son écrit et savoir le faire évoluer
- Oral
 - Prendre la parole, communiquer, interagir
 - Écouter, comprendre et interpréter
 - Dire, lire, jouer un texte
- Vocabulaire et orthographe lexicale
 - Enrichir son vocabulaire
 - Identifier les types de relations entre les mots
 - Réemployer son lexique et jouer avec les mots
 - Comprendre la formation des mots
 - Écrire avec justesse (orthographe)
- Grammaire et orthographe grammaticale
 - Comprendre et expliquer le fonctionnement d'une phrase
 - Distinguer et employer à bon escient grammaire de l'écrit et grammaire de l'oral
 - Approfondir sa maîtrise des formes conjuguées du verbe et leur emploi

- Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix

Étroitement liés, les domaines de la lecture et de la culture littéraire et artistique sont au cœur de la discipline au cycle 4. Nourri d'une approche renouvelée, l'enseignement du français rapproche la littérature des questionnements de l'élève et valorise la lecture sensible afin qu'il exprime ses goûts et construise son point de vue. Chaque année s'organise autour d'entrées thématiques liées à un genre et à des enjeux littéraires précis, composées d'une notice et d'un corpus indicatif – sans visée prescriptive – d'œuvres intégrales et d'œuvres proposées en lecture cursive, ainsi que de prolongements artistiques et culturels. Chaque année, l'élève lit au moins trois œuvres en lecture cursive et étudie quatre œuvres intégrales de genres littéraires et d'époques différents, dans une approche qui approfondit progressivement la contextualisation et l'histoire littéraire.

- 5^e : Éprouver, expérimenter : la découverte de soi, d'autrui et du monde
 - Devenir héros/héroïne : destins romanesques
 - Voyage en poésie : « Du monde entier au cœur du monde »
 - Expérimenter et jouer au théâtre : la société sens dessus dessous
 - Imaginer, sentir, raisonner : des histoires pour plaire et instruire
- 4^e : Rêver, délibérer, développer son jugement : en quête de valeurs et de vérité
 - Sonder, explorer, anticiper : la fiction aux limites de notre monde
 - Contempler, célébrer, veiller : habiter la terre en poète
 - Obéir, désobéir, trahir ? Conflits de valeurs sur scène
 - Critiquer, dénoncer, penser : les Lumières en héritage
- 3^e : S'affirmer, s'émanciper : l'engagement humaniste
 - Montrer, témoigner, réparer : le roman, le récit à l'épreuve du réel
 - S'unir, se désunir, se réunir en mots : l'amour en poésie
 - S'affronter, débattre, questionner la société au théâtre : la scène et la Cité
 - Défendre les valeurs humanistes : écrivains et journalistes acteurs de leur temps

Au cycle 4, l'enseignement de l'écriture est un vecteur essentiel d'émancipation et d'engagement. L'élève développe des stratégies de révision et d'enrichissement de ses propres textes, apprend à structurer sa pensée et à diversifier ses formes d'expression. L'écriture, pratiquée régulièrement, devient un espace de création et de réflexion où se conjuguent rigueur et plaisir. En lien étroit, le travail de l'oral se poursuit et s'enrichit : à travers l'écoute, la prise de parole et l'interprétation, notamment théâtrale, l'élève apprend à communiquer avec aisance, à exploiter les ressources expressives de la parole et à adopter une posture réflexive. Le développement du vocabulaire et de l'orthographe lexicale accompagne ces apprentissages en favorisant la précision, l'enrichissement du lexique et la recherche du mot juste. Enfin, la grammaire et l'orthographe grammaticale, abordées de manière explicite, donnent à l'élève les outils nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la langue, en faire un usage conscient et gagner en autonomie dans toutes les disciplines.

1.8.2 Projet de programmes de mathématiques pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 8 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/159921/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/193926/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 15 mai 2025 :

<https://www.education.gouv.fr/media/227316/download>

Le projet de programmes de mathématiques du cycle 4 a été élaboré par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, une professeure des universités et trois professeurs du secondaire. Ce groupe a été piloté par Marie-Odile Bouquet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche et Johan Yebiou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Ce projet de programmes poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de consolider les acquis antérieurs grâce à l'entretien régulier des automatismes, tout en portant une attention particulière à la mémorisation des définitions, des propriétés et des procédures, mais sans excès de formalisme. L'ambition est également d'installer durablement le sens mathématique des notions étudiées, de développer la capacité à résoudre des problèmes variés dans l'ensemble des champs abordés, et de travailler le raisonnement en initiant

progressivement les élèves à l'activité de démonstration. À cette occasion, une distinction est opérée entre définition, propriété et propriété caractéristique.

Conformément à la lettre de saisine, le projet de programmes de mathématiques du cycle 4 est organisé par année scolaire. Il est présenté sous la forme de deux colonnes : la première expose les objectifs d'apprentissage en termes de savoirs et de savoir-faire, tandis que la seconde illustre ces objectifs de manière explicite et propose des conseils de mise en œuvre.

Les contenus sont répartis en cinq grands domaines :

1. Nombres et calculs
2. Espace et géométrie
3. Organisation et gestion des données et probabilités
4. Proportionnalité et fonctions
5. Pensée informatique

Objectifs par domaine

Nombres et calculs

Il s'agit de développer une pratique régulière du calcul additif et soustractif avec les nombres relatifs, permettant aux élèves de s'affranchir progressivement des contextes les plus familiers. Le champ des nombres est étendu en introduisant les relatifs sous forme fractionnaire. Les quatre opérations étudiées au cycle 3 sont regroupées en deux grandes catégories : la soustraction est ainsi envisagée comme une addition, et la division comme une multiplication. L'introduction de la racine carrée s'effectue à travers des situations géométriques, par exemple dans le cadre du théorème de Pythagore ou du calcul d'aires. Enfin, les élèves sont initiés à la notion de puissances.

Espace et géométrie

L'enseignement met progressivement en évidence la distinction entre définition, propriété et propriété caractéristique. L'importance de la preuve est soulignée, et les élèves sont progressivement amenés à acquérir un formalisme rigoureux dans la rédaction de leurs démonstrations.

Organisation et gestion de données / Probabilités

En ce qui concerne l'organisation et la gestion de données, l'accent est mis sur l'interprétation et la comparaison de données davantage que sur le simple calcul. Les élèves sont invités à produire eux-mêmes des représentations graphiques et à s'initier à l'usage du tableur. Une première formalisation en lien avec la notion d'ensemble est introduite progressivement. Pour les probabilités, il s'agit de consolider les acquis du cycle 3 tout en s'orientant vers une approche de plus en plus formalisée.

Proportionnalité et fonctions

La proportionnalité est travaillée dans trois cadres complémentaires : les grandeurs, les nombres et les représentations graphiques. À partir de situations concrètes mettant en jeu des grandeurs, la notion de fonction est introduite. Elle conduit ensuite à aborder la dépendance d'une grandeur en fonction d'une autre.

Pensée informatique

La pensée informatique est abordée par l'algorithme et par l'introduction progressive des concepts de la programmation impérative par blocs (variables, instructions de répétition). L'objectif est de permettre aux élèves, à la fin du cycle, de disposer d'une véritable autonomie dans l'expression algorithmique.

1.8.3 Projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/227668/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/227665/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 28 novembre 2024 et le 16 janvier 2025 :
 - allemand : <https://www.education.gouv.fr/media/198648/download>
 - anglais : <https://www.education.gouv.fr/media/198651/download>
 - arabe : <https://www.education.gouv.fr/media/198652/download>
 - chinois : <https://www.education.gouv.fr/media/198655/download>
 - espagnol : <https://www.education.gouv.fr/media/198657/download>
 - hébreu : <https://www.education.gouv.fr/media/199371/download>
 - italien : <https://www.education.gouv.fr/media/198658/download>
 - japonais : <https://www.education.gouv.fr/media/199367/download>
 - portugais : <https://www.education.gouv.fr/media/198661/download>
 - néerlandais : <https://www.education.gouv.fr/media/199375/download>
 - russe : <https://www.education.gouv.fr/media/198663/download>
 - cadre commun pour les langues à faible diffusion : <https://www.education.gouv.fr/media/199378/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 20 mars, le 10 avril et le 11 septembre 2025 :
 - basque : <https://www.education.gouv.fr/media/226486/download>
 - breton : <https://www.education.gouv.fr/media/226490/download>
 - catalan : <https://www.education.gouv.fr/media/226496/download>
 - corse : <https://www.education.gouv.fr/media/226501/download>
 - créole guadeloupéen : <https://www.education.gouv.fr/media/226506/download>
 - créole guyanais : <https://www.education.gouv.fr/media/226511/download>
 - créole martiniquais : <https://www.education.gouv.fr/media/226514/download>
 - créole réunionnais : <https://www.education.gouv.fr/media/226516/download>
 - occitan : <https://www.education.gouv.fr/media/226521/download>
 - tahitien : <https://www.education.gouv.fr/media/226524/download>
 - mélanésien a'jié : <https://www.education.gouv.fr/media/229384/download>
 - mélanésien drehu : <https://www.education.gouv.fr/media/229386/download>
 - mélanésien nengone : <https://www.education.gouv.fr/media/229388/download>
 - mélanésien paicî : <https://www.education.gouv.fr/media/229391/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°22 du 29 mai 2025 (langues vivantes étrangères) :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo22/MENE2504621A>

Les projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales (LVER) de la classe de 6^e à la classe de 3^e ont été élaborés par vingt-trois groupes de travail dirigés et coordonnés par Fabienne Paulin-Moulard et Isabelle Leguy, inspectrices générales de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR). Chaque groupe était placé sous la responsabilité d'un IGÉSR, d'un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou d'un professeur des universités. Chacun était composé d'inspecteurs territoriaux, de professeurs du second degré et d'enseignants-chercheurs.

Onze langues étrangères et quatorze langues régionales ont fait l'objet de nouveaux projets de programmes (cf. encadré ci-dessus) tandis qu'un « cadre commun de référence » a été élaboré pour les langues à faible diffusion.

Conformément à la lettre de saisine, l'objectif principal de ces projets de programmes est d'élever le niveau de compétence des élèves en langue étrangère ou régionale pour répondre aux enjeux du monde contemporain. Deux grandes orientations structurent cette ambition et distinguent les nouveaux programmes des précédents.

La première consiste à établir des repères annuels de progressivité dans les apprentissages, tant sur le plan culturel que linguistique. Ceci, d'une part, pour éviter la répétition des thématiques culturelles qui entraîne une lassitude de la part des élèves et, d'autre part, pour permettre à l'enseignant de mieux suivre l'acquisition du lexique, des règles grammaticales et d'une phonologie correcte. Ces repères annuels se substituent ainsi aux repères par cycle qui caractérisaient les anciens programmes.

La seconde orientation consiste à proposer des programmes différenciés pour chaque langue, et non plus – sauf pour les langues à faible diffusion – un cadre commun à l'ensemble des langues, comme auparavant. Cette différenciation doit permettre d'approfondir la dimension culturelle de chaque programme, dans une perspective d'élévation du niveau général de culture des élèves.

Par ailleurs, toujours en conformité avec la lettre de saisine, les compétences psychosociales sont pour la première fois explicitement mentionnées dans les projets de programmes.

La présentation des projets de programmes et leur structure interne découlent de ces exigences. Ainsi, un projet de programme par langue enseignée et par niveau de classe a été conçu, soit 4 projets de programmes par langue, au collège, pour un total de 44 projets de langues vivantes étrangères et 44 projets de langues vivantes régionales, auxquels s'ajoutent quatre projets de programmes relatifs aux langues à faible diffusion.

Au sein de chaque projet, les contenus sont organisés en trois parties : un préambule commun à toutes les langues vivantes étrangères et régionales ; une partie consacrée aux repères culturels des aires géographiques concernées ; une partie définissant les repères linguistiques relatifs à chaque langue.

La première partie – le préambule commun – présente les finalités et les principes de l'enseignement de LVER au collège et au lycée portés par ces projets de programmes. La participation de l'enseignement des LVER à la formation intellectuelle et citoyenne des élèves est réaffirmée. Cet apprentissage est présenté comme un levier essentiel pour développer la culture, l'esprit critique et les compétences psychosociales, en formant des citoyens capables d'appréhender la diversité du monde et d'y évoluer avec discernement. Le lien indissociable entre langue et culture est renforcé : la langue y est envisagée à la fois comme moyen de communication, objet d'étude et vecteur de culture. Le texte recommande que l'étude des dimensions culturelles, artistiques et historiques soit conduite avec nuance, en évitant toute approche stéréotypée, tout en favorisant la créativité et le dialogue entre disciplines. Sur le plan linguistique, il est précisé que les projets de programmes visent une progression vers l'autonomie langagière, en articulant les dimensions pragmatique, phonologique, lexicale et grammaticale dans une approche dite « actionnelle », centrée sur la mise en activité des élèves. L'évaluation continue et la diversification des pratiques pédagogiques sont présentées comme des moyens de consolider la motivation et la confiance en soi. Enfin, le préambule met en avant l'importance d'une approche plurilingue et d'un usage raisonné des outils numériques, perçus comme des instruments de réflexion critique et de compréhension interculturelle.

La deuxième partie, consacrée aux repères culturels, définit six axes thématiques, à l'exception de la classe de 6^e qui n'en compte que cinq, dans une logique de continuité et de progressivité avec les projets de programmes de cycle 3. Les cinq premiers axes sont communs à toutes les langues étrangères et régionales, tandis que le sixième axe, introduit à partir de la 5^e, est propre à chacune d'elles afin de renforcer leur ancrage culturel au sein des nouveaux programmes. Au collège, la répartition des axes culturels est la suivante :

- classe de 6^e : axe 1 – personnes et personnages ; axe 2 – le quotidien : vivre, jouer, apprendre ; axe 3 – pays et paysages ; axe 4 – imaginaire, contes et légendes ; axe 5 – arts et expression des sentiments.
- classe de 5^e : axe 1 – portrait et autoportrait ; axe 2 – le quotidien : lieux, rythmes, saisons ; axe 3 – école et loisirs ; axe 4 – le réel et l'imaginaire ; axe 5 – des langues, des lieux, des histoires ; axe 6 – propre à chaque langue.
- classe de 4^e : axe 1 – sport et société ; axe 2 – voyage et exploration ; axe 3 – villes, villages et quartiers ; axe 4 – inventer, innover, créer ; axe 5 – langages et messages artistiques ; axe 6 – propre à chaque langue.
- classe de 3^e : axe 1 – à la rencontre de l'autre ; axe 2 – travailler hier, aujourd'hui et demain ; axe 3 – voyages et migration ; axe 4 – langages et médias ; axe 5 – formes de l'engagement ; axe 6 – propre à chaque langue.

Les projets de programmes déclinent chaque axe en plusieurs objets d'études (généralement entre deux et quatre) propres aux aires linguistiques concernées. Ceux-ci sont proposés aux enseignants à titre d'exemple, afin d'illustrer les thèmes pouvant être associés aux différents axes.

La troisième et dernière partie, consacrée aux repères linguistiques, occupe un espace équivalent à celui dédié aux repères culturels, ce qui distingue ces projets de programmes des programmes précédents. Elle propose des indications sur les stratégies à mettre en œuvre à chaque niveau de classe afin d'atteindre les compétences visées dans les différentes activités langagières : compréhension et expression orales et écrites, interaction orale et écrite et médiation. Pour la première fois, des repères annuels détaillés concernant la phonologie et la prosodie, le lexique en lien avec les axes culturels, ainsi que la grammaire sont introduits.

Au collège, la progression des niveaux linguistiques pour la première langue vivante étudiée (LVA) est révisée par rapport aux programmes précédents : le niveau attendu en fin de classe de 3^e passe du niveau A2 au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans le cas des sections bilingues – fréquentes pour certaines langues régionales – le niveau visé est le B2. Les niveaux linguistiques pour les deuxième et troisième langues vivantes étudiées (LVB et LVC) sont également définis dans les projets de programmes, en cohérence avec les niveaux attendus en LVA.

1.8.4 Projet de programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 et : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Lettre de saisine du 27 janvier 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/199525/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195123/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 10 juillet 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228610/download>

Le projet de programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Christian Vieaux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé d'un second IGÉSR, de deux inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de deux professeurs du secondaire ainsi que d'une maîtresse de conférences.

L'enseignement des arts plastiques au collège est une formation de tous les élèves à l'expression artistique personnelle, au goût et à la curiosité pour la création, et à la connaissance des œuvres d'art. Il est aussi une éducation de la sensibilité et du regard. La révision du programme consolide le programme en vigueur en s'attachant à apporter davantage de précisions sur les finalités de la discipline et à construire une explicitation de son intérêt et de ses méthodes. L'enseignement des arts plastiques articule constamment pratique et culture ; il contribue également aux trois piliers – rencontres, pratiques et connaissances – du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de chaque élève.

Le projet respecte un juste équilibre entre la logique de cycle et l'exigence d'annualisation par des repères de progressivité. Aussi se présente-t-il en grands champs de questionnements subdivisés par niveau d'enseignement. Les grandes compétences des arts plastiques et les notions plasticiennes sont maintenues, la démarche de projet est réaffirmée, l'importance de la trace et donc du carnet et de ses différentes fonctions est accentuée.

Les compétences psychosociales, en particulier émotionnelles et sociales, sont intrinsèques aux arts plastiques et font l'objet d'un travail d'explicitation et d'articulation avec les savoirs fondamentaux. Le texte accorde également une place renouvelée au numérique et intègre l'intelligence artificielle comme nouveau champ d'exploration artistique et outil de réinterprétation ou de recréation. Les arts visuels tels que la photographie ou les arts numériques sont de plus pleinement intégrés aux arts plastiques.

Afin d'assurer la cohérence des enseignements du collège, le programme du cycle 4 est décliné selon la même architecture que la classe de 6^e au cycle 3. Il repose ainsi sur trois composantes constamment articulées entre elles.

- Composante plasticienne
 - Représenter (le réel, un imaginaire)
 - Former, transformer (les matériaux, la matière, l'objet, l'œuvre)

- Exposer, recevoir, relier (la pratique, la démarche, le sensible)
- Composante culturelle
 - Inscription régulière d'éléments de culture plasticienne dans les dynamiques de la pratique
 - Parcours d'histoire des arts
- Composante méthodique et théorique
 - Mettre en œuvre un projet artistique
 - S'exprimer, analyser sa pratique et celle de ses pairs, s'ouvrir à l'altérité
 - Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art

La « Composante plasticienne », cardinale, vise au développement d'une expression plasticienne personnelle de l'élève et d'une pratique sensible et réflexive. Elle est organisée de manière progressive depuis le début du collège pour aboutir en 3^e à la consolidation des acquis du cycle dans des projets, à une plus grande autonomie des démarches et des pratiques et à une plus grande prise en compte de leur réception par un spectateur.

La « Composante culturelle » a pour objet la découverte et l'étude de références artistiques communes ancrées dans l'histoire de l'art et reliées aux grandes notions travaillées. Elle suppose l'inscription régulière d'éléments de culture plasticienne dans les dynamiques de la pratique et la formalisation d'un parcours d'histoire des arts.

Enfin, la « Composante méthodique et théorique », en appui sur les autres, devient une partie à part entière du projet de programmes pour permettre à l'élève d'acquérir un recul critique sur les productions personnelles et les œuvres rencontrées.

Le projet propose également, en complément du projet de programmes d'histoire des arts du collège, un parcours d'histoire des arts spécifique aux arts plastiques. Il est associé à un corpus constitué d'œuvres de référence obligatoires, participant à l'établissement de repères de culture générale, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le professeur opère également des choix parmi une liste d'autres références indexées. Ce parcours privilégie, à une organisation chronologique, une organisation en quatre grandes thématiques :

- L'artiste et les techniques, technologies et sciences
- L'art comme matériau et véhicule d'un imaginaire collectif
- L'œuvre et ses contextes, ses finalités
- L'artiste et les œuvres dans la société

1.8.5 Projet de programmes d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195141/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes du 22 mai 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/227490/download>

Le projet de programmes d'éducation aux médias et à l'information (EMI) du cycle 4 a été élaboré par un groupe de révision des programmes (GPR). Ce dernier est composé de quatorze membres : deux copilotes, Jérôme Grondeux et Nathalie Vilacèque, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), deux référents académiques EMI (une enseignante également coordinatrice EMI et un inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie), un inspecteur et trois inspectrices établissement et vie scolaire (EVS), un inspecteur pédagogique régional de lettres, deux professeures et un professeur documentalistes, un coordinateur académique CLEMI professeur d'histoire-géographie, une enseignante d'histoire-géographie formatrice sur les questions de la guerre informationnelle. Une attention particulière a été portée à la représentativité de l'ensemble des acteurs de l'éducation aux médias et à l'information afin de refléter au mieux le travail commun des professeurs documentalistes et des enseignants d'autres disciplines, sans omettre le rôle du CLEMI.

Plusieurs enjeux ont été identifiés et ont ainsi guidé le travail d'élaboration du projet de programmes d'EMI du cycle 4. L'attention est portée à la stabilisation des objectifs de l'éducation aux médias et à l'information, à la mise en valeur des différentes modalités de mise en œuvre, à la construction d'une progressivité tout au long du cycle 4 et à l'intégration de l'EMI aux différents enseignements.

La finalité de l'EMI est également circonscrite, pour le cycle 4, à « donner aux élèves une culture informationnelle, médiatique et numérique » adossée à plusieurs axes proposés pour guider les apprentissages : envisager un rapport régulier et serein à l'actualité, développer une aptitude à questionner et à analyser ses propres pratiques informationnelles, faire appel au discernement pour trouver des sources d'information fiables, développer une capacité à approfondir des sujets de façon critique, une pratique de production d'information (y compris de publication et de partage d'informations), pour un usage responsable et éthique des médias et tout particulièrement des médias sociaux.

Le projet de programmes est structuré en trois domaines : « se situer dans le paysage médiatique et informationnel », « s'informer » et « partager et produire de l'information de manière éthique et responsable ». Pour chaque année du cycle 4, des exemples de réussite sont proposés. Ces derniers suivent deux grandes modalités structurantes : des propositions de projets associant le professeur documentaliste et d'autres enseignants, ou/et des activités qui peuvent être menées dans le cadre des enseignements, en lien avec les programmes des différentes disciplines.

Enfin, le foisonnement actuel de l'EMI a conduit à éviter d'assigner tel ou tel projet (ou activité) à une année précise. Le projet de programmes indique ainsi les types d'activités structurantes en EMI qui peuvent être convoquées à tout moment du cycle 4 : rencontre avec des acteurs du monde de la presse et des médias, navigation sur le web et évaluation de l'information, production d'un contenu médiatique (journal, webradio, etc.), participation à divers dispositifs ou concours proposés par le CLEMI et des partenaires territoriaux, publication collective en ligne éthique et responsable.

1.8.6 Projet de programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 et : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Lettre de saisine du 27 janvier 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/199525/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195120/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 10 juillet 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228607/download>

Le projet de programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par Anja Louka, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé d'un second IGÉSR, de quatre inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de deux professeures du secondaire ainsi que d'une maîtresse de conférences.

L'éducation musicale accorde une place prépondérante à la pratique, fil rouge et colonne vertébrale de cet enseignement. Le projet s'attache au renforcement de l'esprit critique de l'élève, à la découverte des métiers, à la démarche de projet, au développement de la créativité, en lien avec les travaux et résultats de la recherche nationale et internationale, ainsi qu'à la notion de plaisir comme levier d'apprentissage, notamment par la mise en œuvre de projets musicaux collectifs.

La révision des programmes prend appui sur le texte en vigueur. Elle renouvelle l'intégration du numérique et s'intéresse désormais à l'intelligence artificielle. Les contenus sont annualisés, rédigés du point de vue de l'élève ; des points de vigilance accompagnent le professeur. Cet enseignement, adossé au projet de *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*, participe à l'acquisition de compétences orales et est l'occasion de mettre en évidence le développement des compétences psychosociales – gérer ses émotions et son stress,

adapter sa communication à son interlocuteur, interagir avec un auditoire. L’ancrage corporel de l’élève est une condition fondamentale pour acquérir ces compétences.

Chaque année du collège, l’élève découvre cinq chants interprétés et accompagnés, cinq œuvres musicales significatives et nourrit cinq projets musicaux. Une ouverture artistique et culturelle complète chaque niveau en proposant, à titre indicatif, une liste de thématiques, en lien avec les autres disciplines, des exemples musicaux et des exemples de prolongements artistiques. Ces listes assurent un juste équilibre entre les œuvres patrimoniales et des œuvres plus confidentielles, entre les œuvres d’artistes femmes et d’artistes hommes et entre des œuvres de différentes aires géographiques, afin de permettre à l’élève de développer un rapport au monde fondé sur la diversité culturelle et l’absence de hiérarchie entre les différentes cultures musicales.

L’enjeu est d’assurer un continuum entre la pratique et les connaissances, qui fonde progressivement la culture de l’élève. Ces deux volets se déclinent en quatre domaines de compétences, eux-mêmes déclinés en onze compétences fondamentales que l’élève acquiert, année par année, à partir d’objectifs d’apprentissage précis, pour gagner en autonomie au fil du cycle.

Le projet de programmes est ainsi organisé par niveau, structuré par domaine de compétences – les trois premières relevant de la pratique musicale et la quatrième du volet d’histoire des arts – et décliné ensuite selon les compétences :

- Chanter et jouer ensemble
 - Interpréter des chants de différents styles ou provenances à une ou plusieurs voix
 - Acquérir un réservoir de rythmes et d'accords
 - Répéter en petit ou grand groupe
- Imaginer et inventer des musiques
 - Acquérir les techniques de création et d’invention
 - Se mouvoir en fonction de critères musicaux
 - Créer avec le numérique
- Écouter et comprendre des œuvres musicales
 - Écouter pour enrichir sa pratique
 - Verbaliser ses expériences musicales
- Construire une culture musicale et artistique
 - Contextualiser ses expériences musicales
 - Relier ses expériences musicales aux enjeux sociétaux
 - Découvrir les métiers de la musique et du spectacle vivant

Ces quatre domaines déclinés en compétences structurent également le projet de programmes d’enseignement facultatif de chant choral qui accueille tous les élèves volontaires et sans aucun prérequis, à partir de la classe de 6^e.

1.8.7 Projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 avril 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195117/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228432/download>

Le projet de programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, Julien Gagnebien et Carole Sève, et composé de deux enseignants en collège et de trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Le projet de programmes d'EPS du cycle 4 s'inscrit dans la continuité des programmes en vigueur. Ce choix répond à la fois à une demande de révision formulée dans la lettre de saisine et réaffirme la volonté de conserver

une « matrice disciplinaire » désormais bien appropriée par les enseignants. Le projet de programmes d'EPS pour le cycle 4 permet de :

- réaffirmer la place des apprentissages moteurs en EPS ;
- clarifier et simplifier la structure des programmes ;
- apporter une définition précise des concepts inscrits dans les programmes en vigueur ;
- proposer des repères plus précis aux enseignants tout en garantissant une marge d'autonomie nécessaire aux adaptations locales.

L'EPS propose aux élèves de collège, dès la classe de 6^e, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage : « Produire une performance optimale mesurable », « S'engager en sécurité et adapter son déplacement aux caractéristiques d'un environnement inhabituel », « Composer et réaliser une prestation corporelle destinée à être jugée ou appréciée », « Conduire et maîtriser une confrontation collective ou interindividuelle pour rechercher la victoire ». Deux à quatre objectifs d'apprentissage et deux exemples de réussite pour chaque objectif complètent les champs d'apprentissage.

Le projet de programmes d'EPS pour le cycle 4 offre ainsi un cadre plus précis et plus structurant sans pour autant être trop prescriptif, ni porter atteinte à la liberté pédagogique de l'enseignant et des équipes pédagogiques. Il donne des repères qui permettent aux enseignants de cibler des apprentissages fondamentaux au sein des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) programmées et balise davantage le parcours et les apprentissages des élèves.

1.8.8 Projet de programmes d'histoire des arts pour le collège

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 et: <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Lettre de saisine du 27 janvier 2025 : <https://www.education.gouv.fr/media/199525/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/226770/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes. le 10 juillet 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228613/download>

Le projet de programmes d'histoire des arts pour le collège a été élaboré par un groupe de travail piloté par Philippe Galais, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), et composé de deux inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), de trois professeures du secondaire, d'un professeur en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ainsi que d'un maître de conférences.

L'histoire des arts est un enseignement qui promeut avant tout une approche sensible, fondée sur la découverte concrète et matérielle de l'œuvre, ainsi que sur l'expérience vécue par l'élève : c'est par la sensibilité que l'élève entre dans l'œuvre avant d'y porter un regard plus attentif, conscient de sa matière, de sa forme et de ce qu'elle exprime, pour ensuite en construire une analyse.

Cet enseignement contribue à l'enrichissement de la culture générale des élèves, sans pour autant se confondre avec elle. Il fournit également un enracinement au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans le cadre duquel des partenariats permettent aux élèves de rencontrer des acteurs des métiers d'art.

Trois types d'objectifs sous-tendent l'enseignement d'histoire des arts au collège : les objectifs d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité ; les objectifs d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art ; les objectifs de connaissance, destinés à donner à l'élève les repères qui construiront son autonomie d'amateur éclairé.

Tout en s'inscrivant dans la logique de cycle – dont les objectifs et attendus sont rappelés pour chaque niveau – le texte est désormais annualisé. Chaque année du collège est structurée de même manière, autour d'éléments organisant la rencontre de l'élève avec les œuvres : une périodisation historique, un axe méthodologique et un champ d'étude. La périodisation entretient un rapport souple avec une approche strictement chronologique et autorise donc des recouplements avec d'autres périodes. L'axe méthodologique est constitué d'un diptyque où

triptyque d'opérations méthodologiques essentielles qui se chevauchent pour marquer la progressivité et le passage de la perception au langage, du sensible à l'intelligible.

- 6^e : de la Préhistoire à l'Antiquité tardive – Observer/écouter et décrire – Technique et matérialité
- 5^e : Moyen Âge et Renaissance – Décrire et identifier – Idées et formes
- 4^e : de l'âge classique à l'âge industriel – Identifier et référencer – Arts et sociétés
- 3^e : mondes contemporains – Référencer, contextualiser et comparer – Arts, média et politique

Le champ d'étude, autour duquel l'équipe pédagogique organise son enseignement, est décliné en trois thématiques, elles-mêmes subdivisées en objets d'étude accompagnés d'éléments pour leur problématisation afin d'en faciliter l'appropriation. Ces thématiques permettent notamment l'ouverture à des sujets contemporains – l'intelligence artificielle pour le progrès technique ou les enjeux écologiques pour la nature par exemple. Chacune des trois thématiques des champs annuels est accompagnée de situations et exemples de réussite.

Un corpus d'œuvres, constituant un répertoire d'une centaine d'œuvres au collège, est désormais proposé dans ce projet. Les œuvres empruntent volontairement à l'ensemble des champs de la production artistique, y compris les genres hybrides ou éphémères apparus ou développés aux XX^e et XXI^e siècle, afin de permettre à l'élève d'acquérir une connaissance et une compréhension des grandes catégories artistiques. Elles sont choisies pour leur notoriété incontestable ou leur rôle cardinal dans l'histoire des arts, parmi une multitude d'aires géographiques et culturelles, afin de rendre sensibles la richesse et la diversité des expressions d'une humanité commune.

1.8.9 Projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195147/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 19 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228385/download>

Le projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (Françoise Janier-Dubry, Thomas Leroux et Florence Smits), et composé de deux professeurs des universités, d'un maître de conférences, de trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, d'une inspectrice de l'éducation nationale, de trois professeurs des écoles et de deux professeurs du secondaire.

Ce projet de programmes d'histoire-géographie pour le cycle 4 repose sur cinq principes directeurs : donner des repères temporels et spatiaux aux élèves, construire une culture historique et géographique, introduire une réelle progressivité tout au long du cycle, effectuer des choix dans les sujets abordés ou la manière de les aborder, afin d'éviter les redites d'une année sur l'autre et favoriser l'approfondissement tout au long de la scolarité, et développer les compétences des élèves, notamment la maîtrise de la langue.

Le projet de programmes se présente sous la forme de tableaux comportant quatre colonnes. La première colonne (questions) donne l'axe de traitement du thème. Il s'agit toujours d'une question à laquelle la séquence va apporter une réponse. Les trois autres colonnes apportent les éléments de structure de la réponse. La deuxième colonne (objectifs d'apprentissage) précise les objectifs principalement construits autour de deux verbes : connaître et comprendre. La troisième colonne (attendus) énonce ce que les élèves doivent maîtriser. Ces attendus sont exprimés sous la forme de verbes à l'infinitif qui sont communs à l'ensemble des cycles et des deux disciplines. La dernière colonne (repères) donne une place explicite aux repères. Une ultime ligne mentionne les principales notions à connaître. Dans la continuité de la classe de 6^e, le projet de programmes pour le cycle 4 indique en histoire, des « héritages » et, en géographie, le « fil directeur ».

Le cycle 4 permet un premier approfondissement et enrichissement de la culture historique et géographique.

En histoire, le projet de programmes renouvelle la structure des programmes en inscrivant l'empire romain au début de la classe de 5^e pour établir un fil directeur de l'Antiquité au Moyen Âge et aborder le fait religieux dans quatre des cinq thèmes de l'année, et en plaçant la Première Guerre mondiale au sein d'un thème spécifique en fin de 4^e. Tout en conservant la place importante dévolue à l'histoire de France, le projet de programmes introduit à la fin de la classe de 3^e un thème sur les innovations scientifiques et technologiques du XX^e et du début du XXI^e siècle pour comprendre comment les innovations ont transformé la vie quotidienne des hommes et des femmes. Au cycle 4, dans la continuité de la classe de 6^e, une place importante est accordée aux structures politiques, aux faits religieux, à leur mode d'expression et à la diversité des représentations du monde. Le projet de programme de 4^e consacre un thème complet à l'étude d'un événement fondateur de l'histoire contemporaine, la Révolution française (en tenant compte des approches retenues au lycée).

En géographie, le projet de programmes conduit à la construction progressive de notions majeures. Le projet de programme de 5^e, intitulé « Les sociétés au défi du développement durable », est certainement le plus innovant. Il propose un tour du monde avec un double regard qui croise une approche régionale et une approche territoriale du développement durable. Le thème introductif permet de définir ce qu'est un objectif de développement durable (ODD). Pour que les ODD soient mieux appréhendés par les élèves, le projet de programmes retient un nombre restreint d'ODD en montrant leur portée sur une aire régionale, ce qui permet de remobiliser des repères et de poursuivre leur consolidation. Les thèmes proposés à l'étude ont une construction identique : une thématique générale pour remobiliser les principaux repères spatiaux de l'aire régionale et montrer de manière concrète ce que signifie un ODD, avant d'affiner l'étude par un changement d'échelle et, lorsque cela s'y prête, d'aborder l'étude de l'ODD sur un territoire ultra-marin français. De nombreux choix sont laissés à l'initiative des professeurs, de manière à pouvoir approfondir les éléments constitutifs de chaque thématique. Le programme de 4^e, intitulé « un monde d'échanges et de mobilités », reste consacré à la mondialisation mais adopte une perspective différente des programmes en vigueur, abordant en premier lieu les éléments de la mondialisation avant d'en proposer une définition. La thématique de la mondialisation s'articule avec ce qui est abordé en histoire. Le projet de programme de la classe de 3^e, intitulé « La France, territoires d'Europe », reste entièrement dévolu à l'étude de la France, mais il en renouvelle l'enseignement par plusieurs éléments : l'étude de la périurbanisation, l'importance des exemples pris dans la région ou à proximité du collège et la géographie prospective à un moment où les élèves qui ont gagné en maturité peuvent pleinement s'en emparer.

L'Europe est au cœur du projet de la classe de 3^e. Le projet de programme a été pensé pour permettre à l'enseignant de construire une programmation qui articule, dans une progression, un thème d'histoire, un thème de géographie et un thème d'enseignement moral et civique (EMC).

1.8.10 Projet de programmes de langues et cultures de l'Antiquité pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195144/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 22 mai 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/227322/download>

Le projet de programmes de langues et culture de l'Antiquité pour le cycle 4 a été élaboré par un groupe de travail piloté par deux inspectrices générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Christine Darnault et Marie-Laure Lepetit, et composé de trois inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), d'une professeure formatrice en Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), d'un professeur formateur et de deux professeures du secondaire.

L'enseignement de langues et cultures de l'Antiquité, facultatif, a vocation à éveiller l'intérêt de l'élève, à susciter son plaisir d'apprendre et à l'engager dans un dialogue avec l'Antiquité. Il permet d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences transversales car il est au croisement de nombreux champs de savoirs –

histoire, littérature, philosophie, sciences, étude de la langue, etc. La découverte de l'Antiquité favorise l'acquisition d'une culture générale et le tissage de liens entre les disciplines.

Ce projet accorde une place centrale à la lecture des textes d'auteurs, faisant ainsi écho à la réforme des programmes de français. La pratique de la lecture-compréhension est au cœur de l'enseignement ; en lien avec les cours de français et de langues vivantes, elle amène l'élève à formuler des hypothèses de lecture, à les confirmer ou les infirmer, à déduire, à inférer, etc. Le travail de traduction, en réception et en production, ainsi que l'étude de la langue sont également au service de la lecture et de la compréhension des textes.

Cette révision est adossée au projet de *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*, qui intègre explicitement l'acquisition des compétences psychosociales et la construction d'une culture commune par l'élève. Elle prend également en compte les enjeux contemporains liés au numérique et à l'intelligence artificielle, lorsqu'ils éclairent ou enrichissent l'enseignement de la discipline. Par ce dialogue entre héritage et modernité, le projet s'inscrit dans une continuité vivante entre passé, présent et avenir.

Le texte est conçu en lien avec ceux de français des cycles 3 et 4 pour proposer aux professeurs de lettres des repères organisationnels et intellectuels communs. Dans cette perspective, les contenus d'enseignement sont désormais présentés à partir de ce que l'élève doit apprendre et savoir ; chaque compétence est déclinée en objectifs d'apprentissage et en exemples de situations d'apprentissage et de réussite associés. Le texte est rédigé par année d'enseignement mais préserve la cohérence du cycle. L'enseignement est organisé en trois grands ensembles de compétences, déclinés sur les trois années pour le latin et structurant la classe de 3^e pour le grec :

- Lire, comprendre, traduire, interpréter
- Acquérir des éléments de culture littéraire, historique et artistique
- Comprendre le fonctionnement de la langue

Lire, comprendre, traduire et interpréter forment un continuum de compétences interdépendantes qui se développent conjointement chaque année du cycle. Une attention renouvelée est portée à la réception authentique des textes par l'élève, à la formulation de ses questionnements et à sa compréhension progressive. Cette démarche favorise l'engagement actif et développe l'autonomie et l'esprit critique.

Le deuxième axe est organisé par entrée, chacune accompagnée d'exemples d'œuvres littéraires, artistiques et culturelles de l'Antiquité jusqu'à nos jours. En latin, quatre entrées sont proposées chaque année pour découvrir l'histoire romaine, la vie quotidienne, sociale, culturelle, intellectuelle et affective dans l'Antiquité. En grec, trois entrées invitent à travailler sur des concepts-clés du monde hellénique : le mythe et l'épopée, la vie sociale et politique, le pouvoir de la parole. Dans les deux disciplines, une entrée supplémentaire intitulée « Héritages, dialogues et écarts : un temps de projet pour penser l'Antiquité d'hier à aujourd'hui » offre un cadre pour mener un projet articulant Antiquité et monde contemporain.

Enfin, le dernier volet présente les notions nécessaires à la lecture des textes. Le latin et le grec ne se superposant pas, ces notions ne sont pas obligatoirement les mêmes d'une langue à l'autre. L'enseignement de la langue est dispensé de manière à faire comprendre la langue comme un système. Aussi est-il désormais structuré selon ses grands principes de fonctionnement : l'élève découvre et comprend le fonctionnement d'une langue à flexion puis, par palier, celui de la phrase simple et de la phrase complexe. En écho aux programmes de français, une place particulière est accordée au lexique.

1.8.11 Projet de programmes de physique-chimie pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/226768/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 10 juillet 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228616/download>

Le projet de programmes de physique-chimie du cycle 4 a été élaboré par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, trois inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogique régionaux et trois professeurs du secondaire. Ce groupe a été piloté par Cécile Bruyère, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche et Aristide Cavaillès, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Conformément à la lettre de saisine, le projet de programmes de physique-chimie propose une progression organisée année par année, afin d'assurer la continuité et la cohérence des apprentissages. Il vise à former les élèves à la démarche scientifique et à leur faire percevoir la dimension épistémique de la discipline. Il contribue au développement des compétences psychosociales, à la culture commune, ainsi qu'à l'éducation au développement durable et à la transition écologique.

En lien avec le projet de socle commun, le projet de programmes s'appuie sur les retours des enquêtes internationales et des professeurs de terrain. Il en résulte un renforcement des contenus, une explicitation des attendus et une harmonisation avec les programmes du lycée.

Le projet est construit autour de quatre grandes thématiques :

- Organisation et transformation de la matière
- Mouvements et interactions
- L'énergie : stocks, transferts, conversions
- Ondes et signaux

Le projet intègre également des objectifs d'apprentissage transversaux, modestes mais explicitement formulés, portant notamment sur la variabilité de la mesure et les connaissances épistémiques.

Dans chaque thématique et à chaque niveau, les contenus en lien avec ces objectifs sont clairement identifiés :

- les éléments relatifs à la variabilité de la mesure apparaissent en italique gras ;
- les contenus relatifs aux connaissances épistémiques sont signalés par un astérisque.

Organisation et transformation de la matière

Cette thématique s'inscrit dans une logique de progressivité conceptuelle, à la fois dans les notions abordées et dans le passage progressif d'une description macroscopique à une description microscopique des phénomènes.

En 5^e, l'approche reste essentiellement macroscopique, centrée sur des descriptions phénoménologiques et qualitatives, appuyées sur l'observation et l'expérimentation non quantitative. En 4^e et 3^e, les approches quantitatives sont progressivement introduites. En 4^e, certaines grandeurs physiques sont traitées sous forme de relations de proportionnalité (par exemple entre masse et volume), permettant la construction de la notion de masse volumique. En 3^e, cette grandeur est formalisée comme grandeur quotient, marquant une montée en abstraction. En parallèle, l'approche microscopique est introduite dès la 4^e avec la représentation des atomes et des molécules, et approfondie en 3^e avec la présentation du tableau périodique.

Mouvements et interactions

La caractérisation des mouvements est abordée tout au long du cycle 4, tandis que la notion d'interaction est introduite à partir de la 4^e. Les apprentissages s'appuient sur l'observation et l'expérimentation, notamment via des chronophotographies et des enregistrements.

En 5^e, le mouvement est décrit par la trajectoire ; la notion de vitesse acquise au cycle 3 est réactivée. En 4^e, la vitesse est étudiée de façon quantitative, et les premières interactions sont introduites. En 3^e, les vecteurs permettent de représenter mouvements et forces ; les liens entre masse et poids sont établis expérimentalement. La notion d'équilibre, fondée sur l'analyse des forces, permet d'interpréter des situations concrètes.

L'énergie : stocks, transferts, conversions

La progression des apprentissages s'appuie sur une vision cohérente de l'énergie fondée sur les notions de stock et de transfert. L'énergie est abordée comme une grandeur conservée, modifiée uniquement par des transferts, organisés en catégories. Les formes d'énergie ne sont plus centrales : seules les natures de transfert sont étudiées. Les notions de puissance (quantité transférée par unité de temps) et de flux sont introduites, ainsi que celle de rendement dans les conversions. L'électricité est principalement envisagée sous l'angle énergétique. Les

chaînes énergétiques sont conservées, mais nécessitent rigueur dans l'identification des stocks, des flux et de l'environnement.

Les notions classiques comme l'énergie cinétique et l'énergie potentielle ne sont plus exigibles, mais peuvent apparaître dans les énoncés.

Ondes et signaux

L'enseignement aborde les signaux sonores et lumineux par une caractérisation simple, puis introduit progressivement la notion d'onde et de propagation.

Dès la 5^e, les élèves apprennent à caractériser les sons (fréquence, niveau d'intensité) et les lumières (sources primaires, modèle du rayon lumineux, existence de signaux non visibles). La notion de rayon lumineux est centrale, ainsi que la limite de perception humaine.

En 4^e, la notion d'onde est introduite avec ses propriétés : retard, vitesse de propagation, nécessité (ou non) d'un support matériel, et limite de vitesse de la lumière dans le vide.

En 3^e, les phénomènes de réflexion sont étudiés, avec des applications (mesure de distance par écho) ; en astronomie sont notamment abordées la notion d'année-lumière et la vision du passé.

1.8.12 Projet de programmes de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/195129/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 10 juillet 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228618/download>

Le projet de programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT) du cycle 4 a été élaboré par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, deux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et deux professeurs du secondaire ainsi qu'un directeur du centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ce groupe a été piloté par Jean-Marc Moullet et Bertrand Pajot, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le projet de programmes précise les concepts à traiter pour chacune des classes du cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e), en assurant une construction progressive des savoirs tout au long du cycle. Certains concepts peuvent ainsi être abordés à plusieurs reprises, soit à l'intérieur d'un même niveau, soit d'une année à l'autre, afin de renforcer leur appropriation et leur mise en perspective.

Des limites plus précises de traitement des thèmes sont désormais proposées, accompagnées de mots-clés et de précisions concernant les choix scientifiques et didactiques effectués. Ces éléments visent à soutenir les enseignants dans la mise en œuvre des apprentissages.

Par ailleurs, le projet de programmes intègre une actualisation des connaissances et introduit de nouveaux éléments structurants, en particulier dans le champ des dynamiques biologiques et géologiques. Sont notamment approfondis les cycles de l'eau, du carbone ou encore des roches, en lien avec des problématiques contemporaines telles que le réchauffement climatique, la dynamique des écosystèmes ou encore la santé, de l'échelle individuelle à l'échelle planétaire.

Ces notions ne sont pas seulement mobilisées pour leur valeur scientifique : elles permettent également de mieux comprendre les enjeux actuels et les politiques publiques associées, notamment dans le cadre de la transition écologique.

Le projet de programmes s'articule autour de deux grandes thématiques d'enseignement :

- La Terre et le vivant

- Le corps humain et la santé

S'y ajoute une partie sur la nature des pratiques et des savoirs scientifiques en SVT. Chaque partie thématique est organisée en sous-parties.

Le projet de programmes mobilise une large majorité des notions déjà présentes dans le programme en vigueur, tout en les actualisant et en les précisant dans une approche renouvelée des biogéosciences. Une attention particulière est portée à la dynamique des systèmes, permettant de mieux rendre compte des interactions complexes à différentes échelles, du local au global.

L'écriture du projet se veut plus explicite, en clarifiant les attendus et en précisant les objectifs d'apprentissage.

La compétence à développer chez les élèves est indiquée pour chaque niveau. Il s'agit le plus souvent d'une déclinaison, graduée selon la classe, des attendus de fin de cycle définis dans le programme en vigueur. Les concepts scientifiques à développer sont exprimés de manière littérale : ils précisent les notions que les enseignants doivent construire avec les élèves. Les savoir-faire attendus sont également définis : ils décrivent ce qu'un élève doit être capable de faire pour mobiliser les connaissances acquises.

Ce cadre vise à renforcer la cohérence du parcours d'apprentissage tout au long du cycle 4, tout en offrant des repères clairs pour l'enseignement et l'évaluation.

1.8.13 Projet d'aménagement des programmes de technologie pour le cycle 4

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173991/download>
- Groupe de révision des programmes (GRP) : <https://www.education.gouv.fr/media/226768/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 26 juin 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/media/228380/download>

Le projet d'aménagement des programmes de technologie du cycle 4 a été élaboré par deux inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, quatre inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, un maître de conférences et cinq professeurs du secondaire. Ce groupe a été piloté par Jean-Marc Desprez, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche et Vincent Montreuil, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Ce projet d'aménagement de programmes a pour objectifs de :

- tenir compte du projet de *Socle commun de connaissance, de compétences et de culture* ;
- tenir compte de ce que l'élève doit apprendre et savoir en présentant des exemples concrets de ce que le professeur doit enseigner ;
- harmoniser la présentation du projet de programmes avec ceux des autres disciplines en le présentant sous la forme d'un tableau à deux colonnes : la première expose les objectifs d'apprentissage, tandis que la seconde illustre ces objectifs de manière explicite ;
- prendre en compte l'apport de l'intelligence artificielle (IA).

Les programmes de technologie sont structurés autour de trois thèmes :

- Les objets et les systèmes techniques : leurs usages et leurs interactions à découvrir et analyser
- Structure, fonctionnement, comportement : des objets et des systèmes techniques à comprendre
- Création, conception, réalisation, innovations : des objets à concevoir et à réaliser

Contenus des aménagements

La colonne « exemples de réussite » intègre :

- des éléments sur la cybersécurité et la cyberviolence ;
- des précisions sur la partie informatique et algorithmique ;

- des éléments sur la réparabilité et la durabilité ;
- des éléments pour une meilleure compréhension des usages de l'IA.

Le préambule s'est enrichi de paragraphes sur la pensée informatique, sur le développement des compétences psychosociales et sur les compétences numériques dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

1.9 Lycée

1.9.1 Projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour le lycée

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/227668/download>
- Groupe d'élaboration du projet de programmes (GEPP) : <https://www.education.gouv.fr/media/227665/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 28 novembre 2024 et le 16 janvier 2025 :
 - allemand : <https://www.education.gouv.fr/media/198664/download>
 - anglais : <https://www.education.gouv.fr/media/198665/download>
 - arabe : <https://www.education.gouv.fr/media/198668/download>
 - chinois : <https://www.education.gouv.fr/media/198671/download>
 - espagnol : <https://www.education.gouv.fr/media/198673/download>
 - hébreu : <https://www.education.gouv.fr/media/199370/download>
 - italien : <https://www.education.gouv.fr/media/198675/download>
 - japonais : <https://www.education.gouv.fr/media/199366/download>
 - polonais : <https://www.education.gouv.fr/media/199373/download>
 - portugais : <https://www.education.gouv.fr/media/198677/download>
 - néerlandais : <https://www.education.gouv.fr/media/199374/download>
 - russe : <https://www.education.gouv.fr/media/198679/download>
 - cadre commun pour les langues à faible diffusion : <https://www.education.gouv.fr/media/199377/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 20 mars, le 10 avril et le 11 septembre 2025 :
 - basque : <https://www.education.gouv.fr/media/226488/download>
 - breton : <https://www.education.gouv.fr/media/226493/download>
 - catalan : <https://www.education.gouv.fr/media/226499/download>
 - corse : <https://www.education.gouv.fr/media/226501/download>
 - créole guadeloupéen : <https://www.education.gouv.fr/media/226508/download>
 - créole guyanais : <https://www.education.gouv.fr/media/226511/download>
 - créole martiniquais : <https://www.education.gouv.fr/media/226514/download>
 - créole réunionnais : <https://www.education.gouv.fr/media/226516/download>
 - occitan : <https://www.education.gouv.fr/media/226521/download>
 - tahitien : <https://www.education.gouv.fr/media/226524/download>
 - mélanésien a'jië : <https://www.education.gouv.fr/media/229384/download>
 - mélanésien drehu : <https://www.education.gouv.fr/media/229386/download>
 - mélanésien nengone : <https://www.education.gouv.fr/media/229388/download>
 - mélanésien païcî : <https://www.education.gouv.fr/media/229391/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°22 du 29 mai 2025 (langues étrangères) :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo22/MENE2504621A>

Les projets de programmes de langues vivantes étrangères et régionales (LVER) de la classe de seconde à la classe terminale de la voie générale et technologique ont été élaborés par vingt-quatre groupes de travail dirigés et coordonnés par Fabienne Paulin-Moulard et Isabelle Leguy, inspectrices générales de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR). Chaque groupe était placé sous la responsabilité d'un IGÉSR, d'un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou d'un professeur des universités. Chacun était composé d'inspecteurs territoriaux, de professeurs du second degré et d'enseignants-chercheurs.

Douze langues étrangères et quatorze langues régionales ont fait l'objet de nouveaux programmes (cf. encadré ci-dessus) tandis qu'un « cadre commun de référence » a été élaboré pour les langues à faible diffusion.

Conformément à la lettre de saisine, l'objectif principal de ces projets de programmes est d'élever le niveau de compétence des élèves en langue étrangère ou régionale pour répondre aux enjeux du monde contemporain. Deux grandes orientations structurent cette ambition et distinguent les nouveaux programmes des précédents.

La première consiste à établir des repères annuels de progressivité dans les apprentissages, tant sur le plan culturel que linguistique. Ceci, d'une part, pour éviter la répétition des thématiques culturelles qui entraîne une

lassitude de la part des élèves et, d'autre part, pour permettre à l'enseignant de mieux suivre l'acquisition du lexique, des règles grammaticales et d'une phonologie correcte. Ces repères annuels se substituent ainsi aux repères par cycle qui caractérisaient les anciens programmes.

La seconde orientation consiste à proposer des programmes différenciés pour chaque langue, et non plus – sauf pour les langues à faible diffusion – un cadre commun à l'ensemble des langues, comme auparavant. Cette différenciation doit permettre d'approfondir la dimension culturelle de chaque programme, dans une perspective d'élévation du niveau général de culture des élèves.

Par ailleurs, toujours en conformité avec la lettre de saisine, les compétences psychosociales sont pour la première fois explicitement mentionnées dans les programmes.

La présentation des projets de programmes et leur structure interne découlent de ces exigences. Ainsi, un projet de programme par langue enseignée et par niveau de classe a été conçu, soit 3 projets de programmes par langue, pour un total de 36 projets de langues vivantes étrangères et 33 projets de langues vivantes régionales, auxquels s'ajoutent trois projets de programmes relatifs aux langues à faible diffusion.

Au sein de chaque projet, les contenus sont organisés en trois parties : un préambule commun à toutes les langues vivantes étrangères et régionales ; une partie consacrée aux repères culturels des aires géographiques concernées ; une partie définissant les repères linguistiques relatifs à chaque langue.

La première partie – le préambule commun – présente les finalités et les principes de l'enseignement de LVER au collège et au lycée portées par ces projets de programmes. La participation de l'enseignement des LVER à la formation intellectuelle et citoyenne des élèves est réaffirmée. Cet apprentissage est présenté comme un levier essentiel pour développer la culture, l'esprit critique et les compétences psychosociales, en formant des citoyens capables d'appréhender la diversité du monde et d'y évoluer avec discernement. Le lien indissociable entre langue et culture est renforcé : la langue y est envisagée à la fois comme moyen de communication, objet d'étude et vecteur de culture. Le texte recommande que l'étude des dimensions culturelles, artistiques et historiques doit être conduite avec nuance, en évitant toute approche stéréotypée, tout en favorisant la créativité et le dialogue entre disciplines. Sur le plan linguistique, il est précisé que les projets de programmes visent une progression vers l'autonomie langagière, en articulant les dimensions pragmatique, phonologique, lexicale et grammaticale dans une approche dite « actionnelle », centrée sur la mise en activité des élèves. L'évaluation continue et la diversification des pratiques pédagogiques sont présentées comme des moyens de consolider la motivation et la confiance en soi. Enfin, le préambule met en avant l'importance d'une approche plurilingue et d'un usage raisonné des outils numériques, perçus comme des instruments de réflexion critique et de compréhension interculturelle.

La deuxième partie, consacrée aux repères culturels, définit six axes thématiques. Les cinq premiers axes sont communs à toutes les langues étrangères et régionales, tandis que le sixième axe est propre à chacune d'elles afin de renforcer leur ancrage culturel au sein des nouveaux programmes. Au lycée général et technologique, la répartition des axes culturels est la suivante :

- classe de seconde : axe 1 – représentation de soi et rapport à autrui ; axe 2 – vivre entre générations ; axe 3 – le passé dans le présent ; axe 4 – défis et transitions ; axe 5 – créer et récréer ; axe 6 – propre à chaque langue.
- classe de première : axe 1 – identités et échanges ; axe 2 – diversité et inclusion ; axe 3 – art et pouvoir ; axe 4 – innovations scientifiques et responsabilité ; axe 5 – l'être humain et la nature ; axe 6 – propre à chaque langue.
- classe terminale : axe 1 – espace privé, espace public ; axe 2 – territoire et mémoire ; axe 3 – fictions et réalités ; axe 4 – enjeux et formes de communication ; axe 5 – citoyenneté et mondes virtuels ; axe 6 – propre à chaque langue.

Dans ces projets de programmes chaque axe est décliné en plusieurs objets d'études (généralement entre deux et quatre) propres aux aires linguistiques concernées, afin d'illustrer à titre d'exemple les thèmes pouvant être associés aux différents axes.

La troisième et dernière partie, consacrée aux repères linguistiques, occupe un espace équivalent à celui dédié aux repères culturels, ce qui distingue ces projets de programmes des programmes précédents. Elle propose des indications sur les stratégies à mettre en œuvre à chaque niveau de classe afin d'atteindre les compétences visées dans les différentes activités langagières : compréhension et expression orales et écrites, interaction orale et écrite et médiation. Pour la première fois, des repères annuels détaillés concernant la phonologie et la prosodie, le lexique en lien avec les axes culturels, ainsi que la grammaire sont introduits.

Au lycée général et technologique, la progression des niveaux linguistiques pour la première langue vivante étudiée (LVA) est révisée par rapport aux programmes précédents afin d'être en cohérence avec les modifications apportées aux programmes de collège : le niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est visé dès la classe de seconde et en classe de première, tandis que le niveau attendu à la fin de la classe terminale reste le niveau B2. Dans le cas des sections bilingues – fréquent pour certaines langues régionales – le niveau visé est le C1. Les niveaux linguistiques pour les deuxième et troisième langues vivantes étudiées (LVB et LVC) sont également définis dans les projets de programmes, en cohérence avec les niveaux attendus en LVA.

1.9.2 Projet d'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première et aménagements en conséquence des programmes de mathématiques du lycée

- Lettre de saisine du 13 mars 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/173988/download>
- Groupe de travail : <https://www.education.gouv.fr/media/193932/download>
- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 6 mars 2025 du projet de maquette de l'épreuve anticipée : <https://www.education.gouv.fr/media/200290/download>
- Publication le 15 mai 2025 des aménagements de programmes :
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe de seconde générale et technologique <https://www.education.gouv.fr/media/227480/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe de première générale intégré à l'enseignement <https://www.education.gouv.fr/media/227489/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe de première générale, enseignement de spécialité <https://www.education.gouv.fr/media/227476/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe de première technologique <https://www.education.gouv.fr/media/227478/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe terminale générale, enseignement de spécialité <https://www.education.gouv.fr/media/227483/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe terminale technologique <https://www.education.gouv.fr/media/227487/download>
 - projet d'aménagement du programme de mathématiques de la classe terminale générale, option de mathématiques complémentaires <https://www.education.gouv.fr/media/227485/download>
- Publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 24 du 12 juin 2025 (épreuve anticipée de mathématiques) : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo24>

La définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques ainsi que l'aménagement des programmes de lycée ont été élaborés par trois inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, deux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, une professeure des universités et trois professeurs du secondaire. Ce groupe a été piloté par Marie-Odile Bouquet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche et Johan Yebou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

La nouvelle épreuve de mathématiques

Cette nouvelle épreuve de mathématiques, destinée à tous les élèves de première des voies générale et technologique, vise à évaluer la maîtrise des fondamentaux acquis en seconde et en première.

En raison de la diversité des parcours (voie technologique, voie générale sans spécialité, voie générale avec spécialité), trois sujets distincts seront proposés, adaptés aux programmes correspondants. L'épreuve, commune dans son format, durera deux heures, sans calculatrice, et se tiendra après la mi-juin. Elle comprendra :

- une première partie (8 points) consacrée aux automatismes, sous forme de questionnaire à choix unique (QCU), avec une liste d'automatismes commune aux trois profils ;
- une seconde partie (12 points), adaptée au programme suivi, comportant deux à trois exercices pour évaluer les compétences mathématiques.

L'aménagement des programmes de lycée

Un travail d'aménagement a été conduit afin de prendre en compte les évolutions prévues dans les projets de programmes du cycle 4 et d'assurer une meilleure continuité entre les différents niveaux d'enseignement.

Dans le cadre du lycée, ces ajustements répondent aux récentes évolutions du paysage éducatif. Ils concernent notamment l'introduction d'un enseignement spécifique d'une heure trente en classe de première générale pour les élèves qui ne poursuivent pas la spécialité mathématiques. Ils prennent également en considération la création de l'épreuve anticipée de mathématiques en fin de première, adaptée à trois profils d'élèves : ceux de la voie générale ne suivant pas la spécialité, ceux de la voie générale poursuivant la spécialité, ainsi que ceux de la voie technologique, dont certains suivent la spécialité physique-chimie et mathématiques (PCM).

Par ailleurs, le projet d'aménagement allège le programme de spécialité de première afin de répondre aux retours des enseignants sur sa densité, la répartition des contenus étant désormais ajustée entre la classe de seconde et la terminale. L'ordre de certaines parties a également été modifié afin d'unifier le plan des différents programmes. Enfin, une nouvelle rubrique intitulée « Automatismes » a été intégrée au programme de seconde et aux programmes de première, constituant un socle commun pour l'ensemble des élèves.

PARTIE 2

**Auto-saisine
du Conseil
supérieur
des programmes
au titre
de ses missions
permanentes**

Avis sur l'organisation des enseignements au collège

- Publication par le Conseil supérieur des programmes le 30 janvier 2024 :
<https://www.education.gouv.fr/media/160317/download>
- Communiqué de presse du 30 janvier 2024 : <https://www.education.gouv.fr/media/160320/download>

Dans le cadre de ses missions permanentes, le Conseil supérieur des programmes a procédé à des auditions de janvier à mai 2023 sur l'organisation des enseignements au collège. En coordination avec la mission Exigence des savoirs lancée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 5 octobre 2023, le Conseil supérieur des programmes propose un avis sur l'organisation des enseignements au collège afin de répondre à ses trois principales faiblesses actuelles :

- **Les résultats médiocres des élèves français aux évaluations nationales et internationales.** Les évaluations Cedre 2019 et 2021 font état d'une proportion élevée d'élèves faisant preuve d'acquis fragiles : 37 % des élèves de CM2 et 54 % des élèves de 3^e en littératie ; 44 % des élèves de CM2 et 53 % des élèves de 3^e en mathématiques. Au niveau international (enquêtes Pirls, Timss et Pisa), les résultats des élèves français se situent dans la moyenne des pays participants, mais souvent en dessous de la moyenne des pays comparables.
- **L'incapacité à réduire les inégalités d'origine socio-culturelle.** Depuis le début des années 1990, les inégalités scolaires qui avaient en partie régressé se sont en effet reconstituées et la France est aujourd'hui le pays de l'OCDE qui corrige le moins les inégalités sociales.
- **L'orientation trop souvent par défaut vers la voie professionnelle.** Force est de constater que l'organisation actuelle du collège est aujourd'hui plus adaptée à la poursuite d'études académiques, l'orientation vers la voie professionnelle apparaissant comme un choix proposé trop souvent à des élèves en difficulté.

Cet avis a été transmis en novembre 2023 à la mission Exigence des savoirs.

L'objectif principal de la mise en place du collège unique par la réforme Haby du 11 juillet 1975 est de permettre à tous les élèves de suivre le même parcours d'études jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans. Malgré plusieurs tentatives d'évolution au fil des cinquante dernières années – éducation prioritaire, dispositifs de soutien, mise en place d'une structure en cycles et d'un socle commun, valorisation de la voie professionnelle, incitations à l'interdisciplinarité et autonomisation des collèges – le Conseil supérieur des programmes constate que le bilan du collège unique reste mitigé.

Si quelques rares États de l'Union européenne orientent encore les élèves à la fin de l'école primaire, la plupart proposent une formation unique pour l'enseignement secondaire inférieur (correspondant à notre collège) au sein de laquelle le parcours scolaire est plus ou moins diversifié selon les enseignements de tronc commun et les enseignements choisis. Néanmoins, de façon générale, le collège est toujours intégré dans un continuum, soit avec l'enseignement primaire soit avec l'enseignement secondaire supérieur, et la fin du collège est marquée par un point d'étape, le plus souvent sous la forme d'un examen. Enfin, pour répondre au défi de l'hétérogénéité des élèves, les principaux leviers observés sont ceux de l'autonomie des établissements et de la mise en place de moyens de remédiation. Leur efficacité dépend de la combinaison de ces différents facteurs ainsi que de l'appropriation des changements par les équipes éducatives.

À la lumière de ces observations et pour répondre aux trois principaux problèmes auxquels est confronté le collège unique en France – niveau des élèves inférieur à celui attendu, tendance à la baisse des résultats dans le temps et incidence trop importante des origines socio-économiques sur les inégalités –, le Conseil supérieur des programmes émet une double série de propositions visant à éviter ces écueils.

Propositions concernant l'ensemble des collèges

Au niveau local, s'emparer des marges d'autonomie et restaurer l'ordre scolaire

- Libérer des heures (enseignements pratiques interdisciplinaires, accompagnement personnalisé) pour mettre en place des dispositifs de soutien ou d'approfondissement, notamment en français et en mathématiques.
- Encourager l'utilisation de toutes les marges horaires supplémentaires allouées à l'établissement en ciblant les apprentissages fondamentaux.
- Expérimenter la continuité pédagogique en permettant à des professeurs de garder leur classe sur plusieurs années.
- Limiter le nombre de projets divers pour donner la priorité aux apprentissages disciplinaires et à l'orientation.
- Réduire la part des usages du numérique dans les apprentissages des élèves.
- Restaurer le temps d'apprentissage en veillant à ce que toutes les heures dues aux élèves soient effectuées intégralement et en rétablissant l'ordre scolaire.

Au niveau national, agir sur l'évaluation et sur l'orientation

- Simplifier le livret scolaire en privilégiant une évaluation chiffrée correspondant à des objectifs disciplinaires conformes aux repères de progression annuels.
- Vérifier de manière systématique l'acquisition d'un seuil en français et en mathématiques.
- Valoriser le diplôme national du brevet en diminuant la part du contrôle continu de 50 % à 30 %.
- Mettre les élèves régulièrement en contact avec un large éventail de métiers permettant de valoriser l'indispensable équilibre entre qualités manuelles, sensibles et cognitives, ce qui participera à la promotion et à la revalorisation de la voie professionnelle.

Propositions concernant les collèges volontaires

Le Conseil supérieur des programmes propose d'expérimenter une nouvelle organisation des enseignements en français et en mathématiques afin de traiter de manière différenciée les difficultés persistantes des élèves repérées en 6^e lors des évaluations diagnostiques nationales. Deux parcours seront créés :

- le « parcours des fondamentaux » ;
- le « parcours des approfondissements ».

Dans ce nouveau cadre, les programmes resteront nationaux, même si cela n'exclut pas de flécher différentes parties à certains parcours. Ces parcours pourront être mis en œuvre selon deux modes d'organisations.

Deux parcours séparés en français et en mathématiques en classes de 6^e et de 5^e

L'objectif est de faire accéder tous les élèves du parcours des fondamentaux à la classe de 4^e en ayant comblé leurs lacunes et de leur permettre de poursuivre ainsi leur scolarité au collège dans des classes hétérogènes. Dans cette configuration, les élèves des classes de 6^e et de 5^e sont répartis dans les deux parcours – le passage du parcours des fondamentaux à celui des approfondissements étant possible en fin de 6^e selon les progrès de l'élève.

Deux parcours séparés en français et en mathématiques au cycle 4

L'objectif est de permettre à tous les élèves d'atteindre un niveau de maîtrise satisfaisant dans ces deux enseignements et de poursuivre ainsi leur scolarité au lycée général et technologique ou professionnel dans de bonnes conditions. Dans cette configuration, deux cas de figure sont à distinguer selon le parcours suivi par l'élève en 3^e :

- les élèves ayant suivi le parcours des approfondissements ont la possibilité de formuler des vœux d'orientation en lycée général et technologique ou professionnel ;
- les élèves ayant suivi le parcours des fondamentaux ont la possibilité de poursuivre leurs études en lycée professionnel ou de suivre une année supplémentaire de consolidation au collège dans le parcours des approfondissements d'une classe de 3^e.

PARTIE 3

Présentation du Conseil supérieur des programmes aux délégations étrangères

1. Un peu d'histoire

Le Conseil supérieur des programmes a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Il succède après une interruption de huit années au Conseil national des programmes qui avait été créé par la loi n° 1989-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, mais qui avait été supprimé par la loi n° 2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance laisse le Conseil supérieur des programmes sans changement.

On constate qu'avant 1989 et de 2005 à 2013, il n'y avait ni conseil national, ni conseil supérieur des programmes et que pourtant des programmes scolaires nationaux ont bien été élaborés pendant ces périodes à la demande des ministres chargés de l'éducation nationale. En l'absence d'un organisme permanent chargé spécifiquement d'élaborer les programmes scolaires, le ministre peut confier à des personnalités qu'il choisit directement le soin d'élaborer les nouveaux programmes ou solliciter l'inspection générale ou la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) à cet effet. Il est intéressant d'observer que la gauche socialiste a voulu à deux reprises (en 1989 avec Lionel Jospin et en 2013 avec Vincent Peillon) créer ou recréer un conseil indépendant chargé d'élaborer les programmes scolaires alors que la droite républicaine (en 2005 avec François Fillon) en a décidé la suppression. Le débat sur la nécessité de l'existence d'un organisme chargé de l'élaboration des programmes scolaires prend la forme suivante : les uns privilégient le recours à un conseil d'experts indépendants qui n'engage pas directement la responsabilité du ministre et lui laisse sa liberté d'appréciation, tandis que les autres préfèrent mettre la fabrication des programmes scolaires sous l'autorité directe du ministre et de son cabinet. Mais dans tous les cas de figure, la décision d'élaboration de nouveaux programmes scolaires nationaux relève bien de la seule initiative politique du ministre chargé de l'éducation nationale.

2. La composition du Conseil supérieur des programmes

Il est composé de 18 membres, dont 10 personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'éducation nationale et 8 membres appartenant aux trois assemblées constitutionnelles de la République, nommés par le président de ces assemblées (3 députés, 3 sénateurs, 2 membres du Conseil économique, social et environnemental). Les personnalités qualifiées sont nommées pour une durée de cinq ans, les parlementaires pour la durée de leur mandat électif.

Il dispose d'un secrétariat général permanent qui comprend actuellement six membres : un secrétaire général, quatre chargés de mission et un gestionnaire administratif et financier.

3. Les principes constitutifs de son fonctionnement

Ils sont au nombre de trois : l'indépendance, la confidentialité et la transparence.

L'indépendance du Conseil supérieur des programmes est prévue par la loi qui dispose qu'il « est placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale » et non pas simplement sous son autorité, et qui précise que le Conseil supérieur des programmes « travaille en toute indépendance ». Cette indépendance du travail du Conseil est encore garantie par le fait que ses membres ne sont pas révocables par le ministre.

La confidentialité de ses travaux jusqu'à la publication des projets de programme est la condition de son indépendance, dans la mesure où elle évite tout débat public ou pression extérieure pendant la durée du processus d'élaboration des projets de programmes. Elle garantit ainsi aux experts la sérénité nécessaire à leurs travaux.

Enfin la transparence des travaux du Conseil supérieur des programmes repose sur la publication sur le site du ministère de l'Éducation nationale de la lettre de saisine du ministre dès sa réception par son président, ainsi

que sur celle de la liste de ses membres et des experts des groupes de travail dès leur nomination. À cela s'ajoute la publication des projets de programmes dès qu'ils ont été validés en séance plénière.

4. Les missions du Conseil supérieur des programmes

Sur saisine du ministre chargé de l'éducation nationale ou sur auto-saisine, le Conseil supérieur des programmes émet des avis et formule des propositions sur :

- la conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées, et l'introduction du numérique dans les pratiques pédagogiques et la construction des savoirs ;
- le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle ;
- la nature et le contenu des épreuves et des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;
- la nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés, les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants.

5. Le processus d'élaboration des programmes scolaires

Il comprend quatre temps répartis en six étapes :

I. Premier temps, à l'initiative du ministre :

- Première étape : la décision de faire élaborer de nouveaux programmes scolaires est prise par le ministre qui adresse une lettre de saisine en ce sens au président du Conseil supérieur des programmes ;

II. Deuxième temps, piloté par le Conseil supérieur des programmes :

- Deuxième étape : des groupes d'experts du Conseil supérieur des programmes, composés de membres des corps d'inspection, d'universitaires et de professeurs des niveaux et des disciplines concernés sont constitués et élaborent des projets de programmes conformément à la lettre de saisine du ministre ;
- Troisième étape : les projets de programmes sont examinés et validés en séance plénière avant leur publication sur le site du ministère de l'Éducation nationale ;

III. Troisième temps, piloté par la Dgesco :

- Quatrième étape : une consultation nationale sur les projets de programmes publiés par le Conseil supérieur des programmes est organisée par la Dgesco auprès des enseignants concernés, des associations et des organisations syndicales ;
- Cinquième étape : les projets de programmes éventuellement amendés suite à la consultation sont présentés par la Dgesco devant le Conseil supérieur de l'éducation, dont le rôle est consultatif ;

IV. Quatrième temps, à l'initiative du ministre :

- Sixième étape : la décision de la publication du programme définitif au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) est prise par le ministre.

6. L'activité du Conseil supérieur des programmes en 2024 et en 2025

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, le Conseil supérieur des programmes a publié 95 projets de programmes.

Outre le projet de programme à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS) et les projets de programmes de l'enseignement moral et civique résultant respectivement des lettres de saisine en date du 23 juin 2023 et du 27 juin 2023, 93 projets de programmes ont été publiés dans le cadre des lettres de saisine en date du 8 janvier 2024, du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025.

Ces 95 projets de programmes concernant 315 niveaux, ont nécessité la constitution de 49 groupes de travail, ayant mobilisé 469 personnes, pour un total de 519 réunions.

7. Les relations avec les éditeurs scolaires

Il n'y a pas en France de manuel scolaire officiel, ni de validation ou de labellisation des manuels scolaires par le ministère de l'Éducation nationale. Ceux-ci sont élaborés par des maisons d'édition privées, sous leur entière responsabilité. Les manuels sont conçus et rédigés par des équipes de professeurs et d'inspecteurs territoriaux des niveaux et disciplines concernés. L'inspection générale ne peut plus participer à l'élaboration de manuels scolaires depuis le début des années 2000, pour des raisons de déontologie. Le projet de confier au Conseil supérieur des programmes la mission de labellisation des manuels scolaires de français et de mathématiques pour le cycle 2 a été abandonné à la fin de l'année 2024. Les maisons d'édition restent donc seules responsables de la conformité de leurs manuels aux programmes scolaires.

8. L'évaluation des programmes scolaires

La décision de revoir les programmes existants ou d'élaborer de nouveaux programmes appartient au ministre seul, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une évaluation formelle préalable des programmes existants. Cependant les programmes scolaires sont évalués au quotidien par les professeurs et les inspecteurs territoriaux sous l'autorité de l'inspection générale. Les groupes d'experts du Conseil supérieur des programmes, qui sont composés de ces catégories de personnels, peuvent donc s'appuyer sur les résultats de cette évaluation informelle et continue des programmes existants dans leur travail d'élaboration des nouveaux programmes ou de révision des programmes existants.

PARTIE 4

Annexes

Annexe 1 – Les textes de référence du Conseil supérieur des programmes

L'ensemble des textes mentionnés dans cette annexe sont accessibles sur le site www.legifrance.gouv.fr, ou, s'agissant du règlement intérieur du Conseil supérieur des programmes, sur les pages web du ministère en charge de l'éducation nationale dédiées à celui-ci : www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570.

Code de l'éducation (dispositions créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, modifiées par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance)

Art. L. 231-14. – Le Conseil supérieur des programmes est placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale. Il travaille en toute indépendance.

Il est composé, à parité de femmes et d'hommes, de dix-huit membres désignés pour cinq ans. Il comprend trois députés, trois sénateurs, désignés, respectivement, par les commissions permanentes compétentes en matière d'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux membres du Conseil économique, social et environnemental, désignés par son président, et dix personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Les membres du Conseil supérieur des programmes ne peuvent pas simultanément appartenir au conseil d'évaluation de l'école. Le décret prévu à l'article L. 231-17 précise la répartition par sexe des personnes désignées par chacune des instances et autorités compétentes.

Art. L. 231-15. – Le Conseil supérieur des programmes émet des avis et formule des propositions sur :

1° La conception générale des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées et l'introduction du numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs ;

2° Le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, ainsi que les modalités de validation de l'acquisition de ce socle ;

3° La nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux de l'enseignement du second degré et du baccalauréat ainsi que les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ;

4° La nature et le contenu des épreuves des concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés, les possibilités d'adaptation et d'aménagement de ces épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ainsi que les objectifs et la conception générale de la formation initiale et continue des enseignants.

Art. L. 231-16. – Le Conseil supérieur des programmes remet chaque année aux ministres chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture un rapport sur ses travaux et les suites qui leur ont été données. Ce rapport est transmis au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental. Les avis et propositions du Conseil supérieur des programmes sont rendus publics.

Art. L. 231-17. – Un décret précise l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des programmes.

Art. D. 231-34. – Les membres du Conseil supérieur des programmes sont désignés conformément aux dispositions de l'article L. 231-14.

Chacune des instances et autorités chargées de la désignation des membres du conseil respecte, pour ce qui la concerne, la parité entre les femmes et les hommes.

Pour la première désignation des députés et des sénateurs, sauf en cas d'accord entre les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat permettant la nomination de trois femmes et trois hommes, la commission permanente compétente de l'Assemblée nationale désigne deux femmes et un homme et la commission permanente compétente du Sénat désigne une femme et deux hommes. À défaut d'accord entre les deux commissions permanentes compétentes, la répartition entre les femmes et les hommes est inversée lors de chaque renouvellement des membres du Conseil supérieur des programmes.

Le président et un vice-président sont désignés par le ministre chargé de l'éducation nationale parmi les membres du Conseil supérieur des programmes. Le vice-président est notamment chargé de suppléer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Art. D. 231-35. – Le Conseil supérieur des programmes est saisi par le ministre chargé de l'éducation nationale. Il peut également se saisir de toute question relevant de ses attributions définies par l'article L. 231-15.

Le Conseil supérieur des programmes peut faire appel au concours du Conseil national de l'évaluation du système scolaire et des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Art. D. 231-36. – Pour l'exercice des missions qui lui sont confiées, le Conseil supérieur des programmes peut mettre en place des groupes d'experts dont il choisit les membres à raison de leurs compétences.

Art. D. 231-37. – Le Conseil supérieur des programmes se réunit sur convocation de son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande de la majorité de ses membres, soit à la demande du ministre chargé de l'éducation nationale.

Lorsque le Conseil supérieur des programmes est appelé à rendre un avis, chacun de ses membres peut demander que soient joints à cet avis la mention et les motifs d'une position divergente.

Art. D. 231-38. – Les séances du Conseil supérieur des programmes ne sont pas publiques.

Les propositions et avis du Conseil supérieur des programmes sont rendus publics.

Art. D. 231-39. – Le Conseil supérieur des programmes établit un règlement intérieur fixant les règles de son fonctionnement ainsi que les obligations auxquelles ses membres sont assujettis. Il rédige une charte des programmes qui précise la procédure d'élaboration des programmes, notamment les modalités de consultation des enseignants et des usagers.

Art. D. 231-40. – Le président du Conseil supérieur des programmes établit, chaque semestre, un calendrier prévisionnel de ses travaux, tenant compte des échéances fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. D. 231-41. – Le ministre chargé de l'éducation nationale met à la disposition du Conseil supérieur des programmes les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Sous l'autorité du président, un secrétaire général, nommé par le ministre chargé de l'éducation nationale, assure l'organisation et la coordination des travaux du conseil.

Art. D. 231-42. – Les frais occasionnés par les déplacements et les séjours des membres du conseil et des personnes qu'il appelle en consultation sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État. »

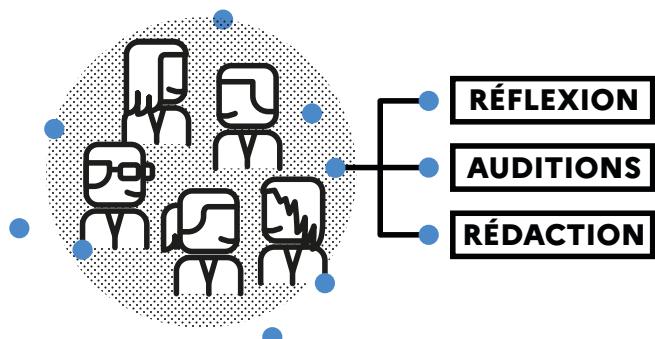
Règlement intérieur (<https://www.education.gouv.fr/media/198523/download>)

Annexe 2

La fabrique des programmes

La fabrique des programmes est guidée par une charte des programmes accessible à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/charte-relative-l-elaboration-la-mise-en-oeuvre-et-au-suivi-des-programmes-d-enseignement-ainsi-qu-5714>

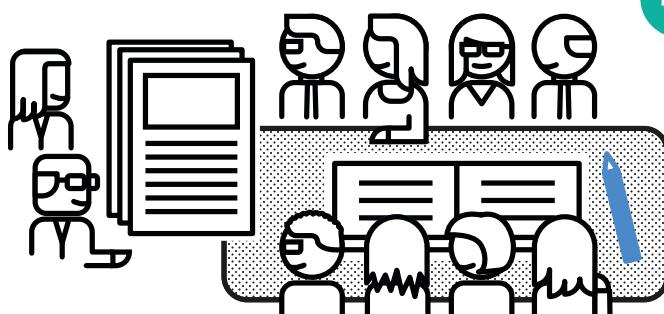


LES PILOTES DU GROUPE D'EXPERTS présentent leur projet au CSP et en discutent avec lui. Le CSP décide **d'éventuelles modifications**.

UN GROUPE D'EXPERTS, constitué par le CSP, est chargé de concevoir le **projet de programme**.

3

4

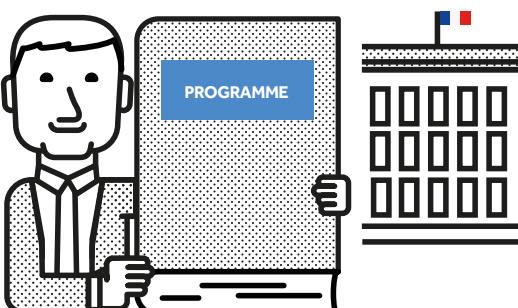


LE MINISTRE adopte définitivement le projet.

Le ministère arrête un projet de programme qu'il présente au **CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE)** pour avis.

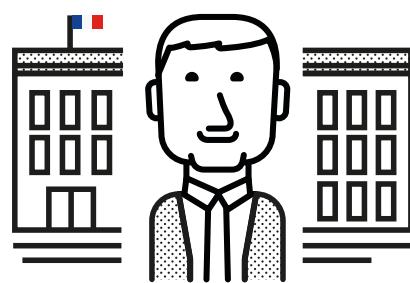
6

7



1

LE MINISTRE saisit le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour l'élaboration d'un **projet de programme d'enseignement**.



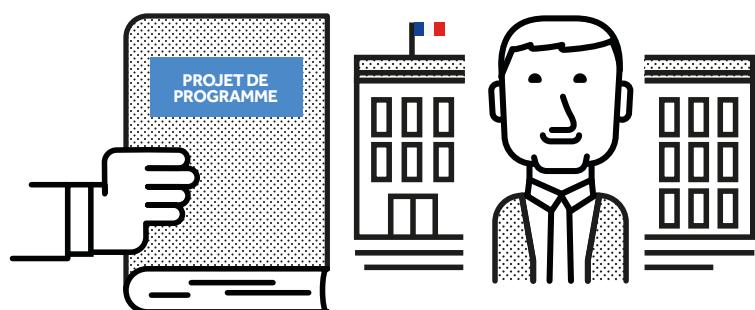
2



LE CSP instruit la commande. Il établit un **cahier des charges** et organise **d'éventuelles auditions**.

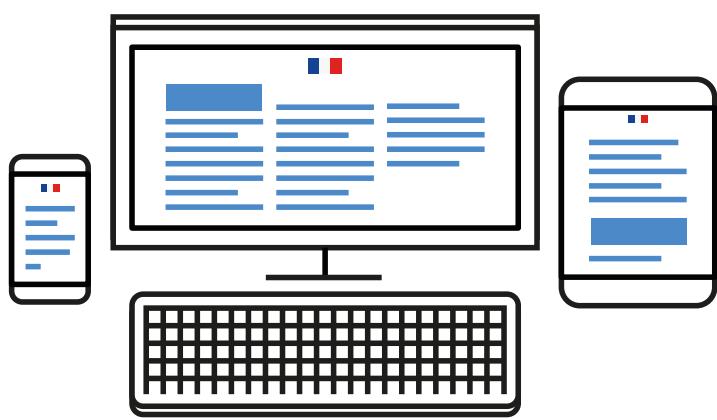
5

LE CSP discute et **vote** le projet de programme, puis le **publie en ligne avant de le transmettre au ministre**.



8

LE NOUVEAU PROGRAMME est publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.



Annexe 3 – La composition du Conseil supérieur des programmes au 30 septembre 2025

Personnalités qualifiées

Président

Mark Sherrington, depuis le 4 février 2022

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), agrégé de philosophie et docteur en philosophie, Mark Sherrington est inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche. Il a été successivement professeur d'école normale d'instituteurs, maître de conférences de philosophie, directeur adjoint puis directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'académie de Strasbourg, conseiller des ministres de l'Éducation nationale François Fillon et Xavier Darcos, attaché culturel à Washington DC en charge des établissements français en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et plus récemment chargé d'une mission de suivi de la réforme des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Vice-présidente

Valérie Hannin, depuis le 27 février 2023

Ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, agrégée d'histoire, Valérie Hannin a fait toute sa carrière (1980-2022) comme professeure d'histoire en lycée, à Cherbourg-en-Cotentin, Pontoise, Argenteuil et Paris (lycée Georges Brassens, lycée Racine). Elle a été membre entre 2005 et 2011 du Haut Conseil de l'éducation sous la présidence de Bruno Racine. Elle travaille depuis 1981 à la revue *L'Histoire* dont elle est aujourd'hui directrice de rédaction ; elle est vice-présidente du Festival du film d'histoire de Pessac et participe au comité scientifique des *Rendez-Vous de l'Histoire de Blois* depuis 1998.

Autres personnalités qualifiées

Franck Neveu, depuis le 27 février 2023

Franck Neveu est professeur à la faculté des lettres de Sorbonne Université, et titulaire de la chaire de langue française. Il est spécialiste de syntaxe et de sémantique du français moderne, d'histoire des notions grammaticales et de terminologie linguistique. Il a été directeur de l'Institut de linguistique française au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de 2009 à 2019, et coordonnateur des sciences humaines et sociales au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur de 2012 à 2017. Depuis 2020, il est président du Collège éducation et enseignement supérieur chargé de la terminologie auprès de la Commission d'enrichissement de la langue française (ministère de l'Éducation nationale).

Mélanie Pircar, depuis le 24 mars 2025

Mélanie Pircar est administratrice de l'État, nommée dans l'emploi d'inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), au sein du groupe des lettres du collège expertise disciplinaire et pédagogique, depuis 2021. Elle préside l'agrégation des langues de France, le concours national à affectation locale à Mayotte (CNAL Lettres), et vice-présidente le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) de lettres-histoire-géographie. Ancienne élève de l'École normale supérieure de Lettres et sciences humaines de Lyon, agrégée de lettres modernes, elle a enseigné dans le secondaire, en classes de brevet de technicien supérieur (BTS) et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans les académies de Guyane et de Créteil. Elle a ensuite assuré dans ces deux académies les missions d'inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de lettres.

Laurence Rezeau, depuis le 27 février 2023

Laurence Rezeau est professeure des universités à la faculté des sciences et ingénierie de Sorbonne Université où elle enseigne la physique. Ses activités de recherche portent sur les plasmas du Système solaire et en particulier sur l'interface entre le vent solaire et la magnétosphère de la Terre. Elle a contribué à la création du Laboratoire de physique des plasmas et en a été la directrice. Elle est directrice de la fédération de recherche PLAS@PAR Plasmas à Paris. Elle est présidente du jury de l'agrégation externe de sciences physiques, option physique et membre de la Commission enseignement de la Société française de physique.

Laure Saint-Raymond, depuis le 24 mars 2025

Laure Saint-Raymond est mathématicienne, actuellement professeur à l'Institut des Hautes Études Scientifiques, en détachement de l'École normale supérieure de Lyon. Ses recherches portent sur l'analyse des équations aux dérivées partielles et la modélisation mathématique des gaz et des fluides, notamment des écoulements océaniques. Membre de l'Académie des sciences depuis 2013, elle a une activité régulière de diffusion des sciences et travaille sur les questions d'enseignement, en particulier dans le cadre de la fondation La Main à la Pâte.

Stéphane Treppoz, depuis le 14 mars 2024

Stéphane Treppoz est entrepreneur, investisseur et administrateur d'entreprises. Diplômé de l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC), il a été Président de Meccano aux États-Unis, d'AOL France et de Sarenza.com. Il a cofondé ISAI, le fonds d'investissement des entrepreneurs de la Tech française. Depuis novembre 2021, il s'est rendu bénévolement dans près de 200 collèges et lycées de France métropolitaine pour rencontrer plus de 15.000 jeunes dans le cadre de l'association « 100.000 entrepreneurs ». Cette association a sensibilisé plus de 850.000 jeunes à l'esprit et l'envie d'entreprendre depuis 2007.

Une personnalité qualifiée en cours de nomination

Les personnalités qualifiées dont les fonctions ont pris fin en 2024 et en 2025

Béatrice Salviat, du 17 avril 2019 au 17 avril 2024

Pascal-Raphaël Ambrogi, du 15 janvier 2020 au 15 janvier 2025

Anne Burban, du 19 janvier 2021 au 14 janvier 2025

Gilles Dowek, du 27 février 2023 à son décès, le 21 juillet 2025

Députés

Anne-Laure Blin, depuis le 2 octobre 2024

Anne-Laure Blin est députée de la 3^e circonscription du Maine-et-Loire, membre de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

Anne Sicard, depuis le 12 février 2025

Anne Sicard est députée de la 1^{ère} circonscription du Val-d'Oise, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Un député en cours de nomination

Les députés dont les fonctions ont pris fin en 2024 et en 2025

Fatiha Keloua Hachi, députée de la 8^e circonscription de la Seine-Saint-Denis, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale : du 28 septembre 2022 au 9 juin 2024

Christophe Marion, député de la 3^e circonscription du Loir-et-Cher, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale : du 28 septembre 2022 au 9 juin 2024

Caroline Parmentier, députée de la 9^e circonscription du Pas-de-Calais, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale : du 2 octobre 2024 au 12 décembre 2024

Alexandre Portier, député de la 9^e circonscription du Rhône, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale : du 28 septembre 2022 au 9 juin 2024

Paul Vannier, député de la 5^e circonscription du Val d'Oise, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale : du 2 octobre 2024 au 1^{er} avril 2025

Sénateurs

Annick Billon, depuis le 16 décembre 2020

Annick Billon est sénatrice de la Vendée et membre de la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat.

Max Brisson, depuis le 20 décembre 2017 et renouvelé le 6 décembre 2023

Max Brisson est sénateur des Pyrénées-Atlantiques et membre de la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat. Il est inspecteur général de l'éducation nationale.

David Ros, depuis le 6 décembre 2023

David Ros est sénateur de l'Essonne et membre de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat.

Représentants du Conseil économique social et environnemental (CESE)

Laurent Lamberdière, depuis le 24 octobre 2025

Laurent Lamberdière est représentant des salariés désigné par la Confédération française démocratique du travail (CFDT), membre de la commission Éducation, culture et communication.

Un représentant en cours de désignation

Les représentants du Conseil économique social et environnemental dont les fonctions ont pris fin en 2024 et en 2025

Élodie Martinie-Cousty, représentante au titre de la protection de la nature et de l'environnement désignée par France Nature Environnement, membre de la commission Économie et finances : du 8 février 2022 au 24 octobre 2025.

Annexe 4 – La composition du secrétariat général du Conseil supérieur des programmes au 30 septembre 2025

Secrétaire général :

- Sarah Fayet, jusqu'au 31 août 2024
- Fabien Strobel, depuis le 15 octobre 2024

Gestionnaires administratif et financier :

- Mohand-Saïd Kacimi

Chargés de mission des pôles thématiques

- Chargé de mission du pôle humanités : Maxime Delpierre
- Chargée de mission du pôle humanités et premier degré : Jessica Freling-Petrou
- Chargé de mission du pôle sciences : Jan Duda
- Chargée de mission du pôle information, médias et numérique : Carole Helpiquet
- Chargée de mission du pôle comparaisons internationales : Luisa Lombardi

Annexe 5 – L'organisation des travaux du Conseil supérieur des programmes en 2024 et 2025

Modalité de conduite des travaux	Travaux	Nombre de réunions ou d'auditions	Date de publication ou de validation des travaux du Conseil supérieur des programmes
Travail pris en charge par les membres du Conseil supérieur des programmes	Avis sur l'organisation des enseignements au collège	16 auditions	30 janvier 2024
GT ¹ (16 membres)	Projet de <i>Socle commun de connaissances, de compétences et de culture</i>	11 réunions	10 avril 2025
GEPP ² (14 membres)	Projet de programmes d'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale	7 réunions	30 janvier 2024
GEPP (18 membres)	Projet de programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité depuis la maternelle jusqu'à la classe terminale	5 réunions	5 mars 2024
GEPP (12 membres)	Projet de programmes de français de maternelle et de cycle 2	6 réunions	8 avril 2024
GEPP (12 membres)	Projet de programmes de français de cycle 3	9 réunions	12 décembre 2024
GEPP (12 membres)	Projet de programmes de français de cycle 4	13 réunions	15 mai 2025
GEPP (8 membres)	Projet de programmes de mathématiques de maternelle	8 réunions	8 avril 2024
GEPP (8 membres)	Projet de programmes de mathématiques de cycle 2	8 réunions	8 avril 2024
GEPP (8 membres)	Projet de programmes de mathématiques de CM1 et CM2	13 réunions	12 décembre 2024
GEPP (10 membres)	Projet de programmes de mathématiques du collège	24 réunions	12 décembre 2024 (classe de 6 ^e) 15 mai 2025 (cycle 4)

¹ GT : groupe de travail

² GEPP : groupe d'élaboration du projet de programmes

GT (9 membres)	Épreuve anticipée de mathématiques et projet d'aménagements des programmes de mathématiques du lycée	16 réunions	15 mai 2025
GEPP (8 membres)	Projets de programmes de LVER (préambule commun à toutes les langues) de collège et de lycée	9 réunions	28 novembre 2024
GEPP (11 membres)	Projets de programmes de LVE allemand de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (12 membres)	Projets de programmes de LVE anglais de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (11 membres)	Projets de programmes de LVE arabe de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (9 membres)	Projets de programmes de LVE chinois de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (11 membres)	Projets de programmes de LVE espagnol de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (11 membres)	Projets de programmes de LVE hébreu de collège et de lycée	8 réunions	16 janvier 2025
GEPP (10 membres)	Projets de programmes de LVE italien de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (9 membres)	Projets de programmes de LVE japonais de collège et de lycée	8 réunions	16 janvier 2025
GEPP (8 membres)	Projets de programmes de LVE néerlandais de collège et de lycée	5 réunions	16 janvier 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVE polonais de collège et de lycée	6 réunions	16 janvier 2025
GEPP (10 membres)	Projets de programmes de LVE portugais de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GEPP (8 membres)	Projets de programmes de LVE russe de collège et de lycée	8 réunions	28 novembre 2024
GT (2 membres)	Projets de programmes de LVER (cadre commun pour les langues à faible diffusion) de collège et de lycée	3 réunions	16 janvier 2025

GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR basque de collège et de lycée	13 réunions	20 mars 2025
GEPP (10 membres)	Projets de programmes de LVR breton de collège et de lycée	10 réunions	20 mars 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR catalan de collège et de lycée	11 réunions	20 mars 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR corse de collège et de lycée	10 réunions	20 mars 2025
GEPP (12 membres)	Projets de programmes de LVR occitan de collège et de lycée	9 réunions	20 mars 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR d'outre-mer créole guadeloupéen de collège et de lycée	14 réunions	20 mars 2025
GEPP (9 membres)	Projet de programmes de LVR d'outre-mer créole guyanais de collège	17 réunions	20 mars 2025
GEPP (8 membres)	Projets de programmes de LVR d'outre-mer créole martiniquais de collège et de lycée	16 réunions	20 mars 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR d'outre-mer créole réunionnais de collège et de lycée	13 réunions	20 mars 2025
GEPP (11 membres)	Projets de programmes de LVR d'outre-mer mélanesiennes (a'jie, drehu, nengone et païci) de collège et de lycée	15 réunions	11 septembre 2025
GEPP (7 membres)	Projets de programmes de LVR d'outre-mer polynésiennes de collège et de lycée	19 réunions	20 mars 2025
GRP ³ (10 membres)	Projets de programmes de LVER de cycle 2 et de cycle 3	9 réunions	5 juin 2025
GEPP (15 membres)	Projets de programmes d'histoire-géographie de cycles 2,3 et 4	18 réunions	19 juin 2025
GRP (20 membres)	Projet de programmes de cycle 1	5 réunions	22 mai 2025

³ GRP : groupe de révision des programmes

GRP (9 membres)	Projets de programmes de FCA & LCA de 6 ^e et de cycle 4	12 réunions	22 mai 2025
GRP (14 membres)	Projet de programmes d'EMI de cycle 4	7 réunions	22 mai 2025
GRP (7 membres)	Projets de programmes d'EPS de cycles 2 et 3	10 réunions	26 juin 2025
GRP (9 membres)	Projet de programmes d'EPS de cycle 4	10 réunions	26 juin 2025
GRP (11 membres)	Projets de programmes d'enseignements artistiques de cycles 2 et 3	10 réunions	5 juin 2025
GRP (7 membres)	Projet de programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts de cycle 4	15 réunions	10 juillet 2025
GRP (9 membres)	Projet de programmes d'éducation musicale, de chant chorale et d'histoire des arts de cycle 4	12 réunions	10 juillet 2025
GRP (8 membres)	Projet de programmes d'histoire des arts de collège	8 réunions	10 juillet 2025
GRP (9 membres)	Projet de programmes de physique-chimie de cycle 4	12 réunions	10 juillet 2025
GRP (11 membres)	Projets de programmes de sciences et technologie de cycles 2 et 3	5 réunions	26 juin 2025
GRP (7 membres)	Projet de programmes de SVT de cycle 4	11 réunions	10 juillet 2025
GRP (6 membres)	Projet de programmes de technologie de cycle 4	3 réunions	26 juin 2025

Annexe 6 – Les auditions menées par le Conseil supérieur des programmes concernant les projets de programmes et les avis publiés en 2024 et 2025

Pour l'élaboration de l'avis sur l'organisation des enseignements au collège (16 auditions)

Janvier 2023

- Michel Develay, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université Lumière Lyon 2, Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation : 19 janvier 2023
- Jean-Pierre Veran, inspecteur d'académie honoraire, membre du comité de rédaction de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* (France éducation international) : 19 janvier 2023
- Célia Rosentraub, présidente de l'association Les Éditeurs d'Éducation et directrice générale des éditions Hatier ; Agnès Botrel, directrice du secondaire des éditions Magnard ; Delphine Dourlet, directrice du secondaire des éditions Nathan et Yves Manhès, directeur général de Belin Éducation : 26 janvier 2023

Février 2023

- Jérôme Saltet, auteur de *Changer le collège, c'est possible !*, créateur des éditions PlayBac, co-inventeur du jeu éducatif *Les Incollables* et du journal quotidien *Mon quotidien* : 9 février 2023
- Marie Duru-Bellat, professeure émérite en sociologie : 9 février 2023
- Audrey Chanonat, secrétaire nationale de la commission Éducation et pédagogie et Mireille Chovet, représentantes du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) : 9 février 2023

Mars 2023

- Jean-Paul Brighelli, enseignant et essayiste : 9 mars 2023
- Mara Goyet, écrivaine et professeure de collège : 9 mars 2023
- Thierry Rocher, adjoint au sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire et Sandra Andreu, cheffe du bureau de la conception et du pilotage des évaluations des élèves, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 9 mars 2023
- Agnès Joste, professeure agrégée de lettres classiques, Virginie Blanchet, professeure agrégée de lettres modernes et Véronique Marchais, professeure agrégée de lettres modernes : 30 mars 2023
- Nathalie Bulle, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne : 30 mars 2023

Avril 2023

- Jean-Rémi Girard, président national, et Sébastien Vieille, secrétaire national à la pédagogie, représentants du syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC) : 20 avril 2023

Mai 2023

- Monique Canto-Sperber, philosophe, directrice de recherche au CNRS : 11 mai 2023
- Julien Giovacchini et David Furst, membres du secrétariat national du syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale (ID-FO) : 11 mai 2023

- Igor Garncarzyk, secrétaire national du syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation (SNUPDEN-FSU) : 11 mai 2023
- Éric Charbonnier, analyste à la Direction de l'éducation et des compétences, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : 25 mai 2023

Pour l'élaboration du projet de programme d'éducation à la sexualité depuis la maternelle jusqu'à la classe terminale mais également pour la rénovation des programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale (36 auditions)

Septembre 2023

- Éric Delemar, Défenseur des enfants et adjoint de la Défenseure des droits, et Mélanie Biraghi, juriste du pôle Défense des droits de l'enfant : 14 septembre 2023
- Gilles Demarquet, président national, et Christophe Abraham, secrétaire général, Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) : 21 septembre 2023

Octobre 2023

- Anne Morvan-Paris, sous-directrice de l'enfance et de la famille, ministère de la santé, Direction générale de la cohésion sociale : 5 octobre 2023
- Claude Kirchner, directeur du Comité national pilote d'éthique du numérique : 5 octobre 2023
- Ludovine de La Rochère, présidente, et Arabelle Conte, collaboratrice de la présidente, Syndicat de la famille : 9 octobre 2023
- Pascale Morinière, présidente, Guillaume Romaneix, délégué général, et Laura Bertail, membre du secteur éducation, Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC) : 10 octobre 2023
- Sophie Antoine, responsable juridique et plaidoyer, et Aline Legraverend-Kra, responsable prévention, Agir contre la prostitution des enfants et les violences sexuelles (ACPE) : 11 octobre 2023
- Marie Dagnaud, Alexis Guitton, Ghislaine Morvan-Dubois, Julien Poirier et Fatna Seghrouchni, membres du collectif Éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire : 11 octobre 2023
- Jean-François Delfraissy, président, Karine Lefevre, vice-présidente, et Régis Aubry, président de la section technique, Comité consultatif national d'éthique (CCNE) – Santé : 12 octobre 2023
- Catherine Barthélémy, vice-présidente, et Yves Ville, membre académicien, Académie nationale de médecine : 12 octobre 2023
- Baptiste Jacomino, directeur diocésain adjoint, Enseignement catholique de Paris : 17 octobre 2023
- Céline Hein, coordinatrice plaidoyer – Programmes éducation ; Noémie Hervé, chargée de plaidoyer participation ; Anaïs Justin, chargée de formation et de sensibilisation ; et Mina Stahl, chargée de relations avec les pouvoirs publics, Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) : 19 octobre 2023
- Dominique Schnapper, présidente, et Catherine Biaggi, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche – histoire-géographie et membre du Conseil des sages de la laïcité (CSL) : 19 octobre 2023
- Joël Caron, Grand Officier délégué à la laïcité, Grand Orient de France : 19 octobre 2023
- Déborah Caquet, présidente, association Les Clionautes : 24 octobre 2023

Novembre 2023

- Olivier Susplugas, président, et docteur Gwénola Dubrule, responsable de la pédagogie, association TeenSTAR France : 6 novembre 2023
- Aude Mirkovic, maîtresse de conférences et directrice juridique, et Olivia Sarton, juriste et directrice scientifique, juristes pour l'enfance – Association pour la promotion et la défense des droits de l'enfant : 7 novembre 2023
- Anne-Sixtine Perardel, co-fondatrice et conseillère en vie affective et sexuelle, Déclic – Sortir de la Pornosphère : 7 novembre 2023
- Louis de Franclieu, président, association Com' je t'aime : 8 novembre 2023

- Pasteur Christian Krieger, président, et Jean-Pierre Perrin, conseiller du conseil scolaire, Fédération protestante de France : 9 novembre 2023
- Emmanuelle Piet, co-présidente de la commission Santé, droits sexuels et reproductifs, Marie-Anne Bernard et Xavier Alberti, co-présidents de la commission Stéréotypes et rôles sociaux, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) : 9 novembre 2023
- Céline Greco, vice-présidente de la commission Santé ; Chantal Stheneur, professeur ; Ghada Hatem, docteur ; et Sylvain Turgis, secrétaire général, Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) : 9 novembre 2023
- Pierre-Louis Letaillieur, président, Marie Bauduin, enseignante, et Maylis Berthier, sage-femme, Fédération internationale pour le développement familial (IFFD) : 10 novembre 2023
- Marie-Chantal Lardière, administratrice et membre du bureau, présidente du département Éducation – Jeunesse – Numérique – Apprentissage ; Patricia Humann, coordinatrice du pôle École – petite enfance – jeunesse et Olivier Gérard, coordinateur du pôle Médias – usages numériques, conseil accompagnement et parentalité, Union nationale des associations familiales (UNAF) : 15 novembre 2023
- Chems-Eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris, Grande Mosquée de Paris : 16 novembre 2023
- Haïm Korsia, Grand Rabbin de France, Grand Rabbinat de France : 16 novembre 2023
- Ghislaine Morvan-Dubois, administratrice, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) : 16 novembre 2023
- Jean-Rémi Girard, président national, et Sébastien Vieille, secrétaire national, SNALC : 22 novembre 2023
- Muriel Salvatori, secrétaire fédérale, Sophie Santraud, secrétaire fédérale, et Camille Kleinpeter, secrétaire fédérale du syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) : 22 novembre 2023
- Agnès Prouteau, membre du secrétariat national, du bureau national et conseillère technique auprès de la secrétaire générale, et Julien Giovacchini, membre du secrétariat national et du bureau national et secrétaire général adjoint, syndicat ID-FO : 28 novembre 2023
- Jérôme Fournier et Yannick Kiervel, syndicat des enseignants (SE UNSA), Frédérique Hannequin, syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (SNIA-IPR-UNSA), Patrick Roumagnac, syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SIEN UNSA), Béatrice Laurence (Fédération UNSA Éducation) : 28 novembre 2023
- Sophie Audugé, déléguée générale et porte-parole ; Paola Carruolo, responsable des relations institutionnelles ; docteure Nicole Athéa, docteur Régis Brunod et docteur Maurice Berger, SOS Éducation : 30 novembre 2023
- Sarah Durocher, présidente, et Albane Gaillot, chargée de plaidoyer, Planning familial : 30 novembre 2023
- Monseigneur Hugues de Woillemont, secrétaire général et porte-parole ; Nathalie Tretiakow, adjointe au secrétaire général, pôle Éducation (enseignement catholique) ; Pauline Dawance, responsable prévention et mémoire du Service national de la protection des mineurs, Conférence des évêques de France : 6 décembre 2023
- Joëlle Alazard, présidente, Christine Guimonnet et Fabien Salesse, secrétaires généraux et membres du bureau national, Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG) : 6 décembre 2023
- Cécile Lalumière, directrice de la formation au sein de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse ; Aurore Daniel, cheffe du bureau des méthodes et de l'action éducative ; Maxime Brizard, rédacteur au sein de la section Parcours scolaire et insertion de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation ; Pierrine Aly, médecin au pôle Santé de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, ministère de la Justice, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse : 7 décembre 2023

Pour l'élaboration des projets de programmes (45 auditions)

Janvier 2024

- Jean Nemo, directeur général, La Librairie des Écoles : 18 janvier 2024

- Yves Manhès, directeur général, et Noémie Coquet, responsable éditoriale Primaire et chef du projet Domino, Belin Éducation : 18 janvier 2024
- Stanislas Dehaene, président du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN), Jérôme Deauvieu, professeur de sociologie à l'École normale supérieure (ENS Paris) et Emmanuel Sander, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève : 25 janvier 2024

Février 2024

- Michel Zink, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie française, professeur honoraire au Collège de France : 8 février 2024

Mars 2024

- Alain Bentolila, professeur de linguistique à l'Université Paris-Descartes : 14 mars 2024
- Charles Torossian, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, directeur de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) : 14 mars 2024
- Marc Baratin, professeur de langue et de littérature latines à l'Université Lille III et Madame Marion Bellissime, secrétaire générale de l'association de Sauvegarde des enseignements littéraires (SEL) : 28 mars 2024
- Eric Roditi, didacticien des mathématiques, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation et de la formation à l'Université Paris Cité : 28 mars 2024
- Valentina Celi, Catherine Thomas, Sylvie Grau, Isabelle Laurençot Sorgius, et Édith Petitfour, et Christophe Billy et Arnaud Sima, représentants de la Commission Permanente des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) sur l'Enseignement Élémentaire de mathématiques (COPIRELEM) : 28 mars 2024

Avril 2024

- Etienne Ghys, mathématicien, directeur de recherche émérite du CNRS (Unité de Mathématiques Pures et Appliquées), École normale supérieure de Lyon, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences : 25 avril 2024
- Marie-Line Chabanol, présidente de l'Assemblée des Directeurs d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (ADIREM), Laurianne Foulquier, responsable de la Commission InterIrem Collège, Maëlle Jouran, membre de la Commission InterIrem Collège, et Christophe Hache, directeur de l'IREM de Paris : 25 avril 2024

Mai 2024

- Antoine Compagnon, professeur émérite de littérature française du Collège de France : 16 mai 2024
- Jean Pruvost, professeur émérite de lexicologie et de lexicographie de l'Université de Cergy-Pontoise : 16 mai 2024
- Viviane Point, professeure de lettres, cité scolaire Hector Berlioz de Vincennes : 16 mai 2024
- Mélanie Guesnais, vice-présidente en charge de l'enseignement, et Christine Chambris, membre de la commission enseignement, Société Mathématique de France (SMF) : 30 mai 2024
- Claire Piolti-Lamorthe, présidente, et Sébastien Planchenault, membre du bureau, Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public (APMEP) : 30 mai 2024
- Marc Moyon, professeur des universités (72^e section, histoire des mathématiques), université de Limoges : 30 mai 2024

Juin 2024

- Hugo Duminil-Copin, mathématicien, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut des hautes études scientifiques, lauréat de la médaille Fields : 13 juin 2024
- Joëlle Ducos, professeure de linguistique médiévale à la faculté des lettres de Sorbonne université : 13 juin 2024
- Eric Bordas, professeur de langue française à l'École normale supérieure de Lyon : 13 juin 2024
- Mélanie Guenais, vice-présidente, Anne Cortella et Simon Modeste, membres du bureau, Commission française pour l'enseignement des mathématiques (CFEM) : 27 juin 2024
- Laurent Lafforgue, mathématicien, lauréat de la médaille Fields : 27 juin 2024

Septembre 2024

- Franck Neveu, professeur de linguistique française, Sorbonne Université : 12 septembre 2024
- Céline Camusson, docteure en sciences de l'éducation : 12 septembre 2024
- Alison Mella, directrice de l'association AECALE (centre d'examen pour Cambridge English) : 27 septembre 2024
- Joëlle Alazard, présidente de l'association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG), Elena Pavel et Fabien Salesse, membres du bureau : 27 septembre 2024
- Deborah Caquet, présidente de l'association Les Clionautes, Caroline Villordin, William Brou et Xavier Leroux, membres du bureau : 27 septembre 2024

Octobre 2024

- Claudia Moatti, professeure émérite à l'université Paris VIII et professeure auxiliaire en droit et lettres à l'université de Californie du Sud à Los Angeles : 17 octobre 2024

Janvier 2025

- Pierre-Yves Bocquet, inspecteur général des affaires sociales, directeur adjoint de la fondation pour la mémoire de l'esclavage et Audrey Celestine, directrice du Conseil scientifique de la fondation : 9 janvier 2025
- Bertrand Munin, sous-directeur de la participation à la vie culturelle, adjoint au délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle et Isabelle Jacquot-Marchand, cheffe du bureau des temps de la vie, ministère de la Culture : 9 janvier 2025
- Jean-Philippe Gadier, Rachel Schneider et Céline Sierra, syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège (FSU-SNUipp) : 29 janvier 2025
- Bruno Patino, président d'Arte France : 30 janvier 2025
- Patricia Schneeberger, ancienne élève de l'École normale supérieure (Fontenay-Saint Cloud), agrégée de SVT, professeure émérite à l'université de Bordeaux : 30 janvier 2025

Février 2025

- Laurence Devillers, professeure à Sorbonne Université et chercheuse au laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS : 13 février 2025

Mars 2025

- Mayada Boulos, coprésidente exécutive de Havas France : 6 mars 2025
- Didier Roux, président de la Fondation La main à la pâte : 6 mars 2025
- Cécile de Hosson, professeure des universités - laboratoire de didactique André Revuz : 6 mars 2025
- Gabrielle Rochmann, directrice générale adjointe de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ; Gilles Braun, représentant du ministère de l'Éducation nationale auprès de la Fondation et Dominique Trimbur, chargé de mission pour la commission « Enseignement de la Shoah » : 6 mars 2025
- Jean-Rémi Girard, président du SNALC : 12 mars 2025
- Clémentine Jung, directrice adjointe de la Maison pour la science Paris – Île-de-France : 20 mars 2025
- David Samson, amiral directeur du Centre des Études Stratégiques de la Marine et Bertrand Gori, capitaine de frégate : 20 mars 2025
- Vanessa Duchatelle, cofondatrice et directrice du collectif CPS (Compétences psychosociales) avec Grégoire Borst et Laure Reynaud : 26 mars 2025

Avril 2025

- Isabelle Saint-Martin, directrice d'études à l'école pratique des hautes études : 10 avril 2025
- Alain Schnapp, archéologue, professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : 10 avril 2025

Mai 2025

- Dvorah Serrao, directrice générale de l'Alliance israélite universelle ; Shaul Wachsstock, chercheur et Marcus Sheff, directeur général de l'Institut international de recherche et de politiques publiques IMPACT-SE : 21 mai 2025

Annexe 7 – Les actions de communication du Conseil supérieur des programmes en 2024 et en 2025

La gestion éditoriale des pages web du Conseil supérieur des programmes sur le site internet du ministère

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- Toutes pages Conseil supérieur des programmes confondues : **181 237 visites**
- Pour la page portail : **156 656 visites**
- ➔ Temps moyen passé sur la page : **1 min 24 s**

Pour la période du 1^{er} janvier au 20 novembre 2025

- Toutes pages Conseil supérieur des programmes confondues : **137 365 visites**
- Pour la page portail : **114 475 visites**
- ➔ Temps moyen passé sur la page : **1 min 34 s**

La diffusion de communiqués de presse

En 2024 et en 2025, le Conseil supérieur des programmes a diffusé les communiqués de presse suivants :

- 30 janvier 2024 : Avis du Conseil supérieur des programmes sur l'organisation des enseignements au collège
- 30 janvier 2024 : La rénovation des programmes de l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale

Annexe 8 – Les lettres de saisine du Conseil supérieur des programmes en 2024 et 2025



Le ministre

Paris, le 23 JUIN 2023

Monsieur le président,

L'éducation à la sexualité est une dimension essentielle de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen. Elle vise à favoriser l'estime et le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect des droits humains et l'adoption de comportements responsables aux niveaux individuel et collectif. Elle contribue à l'apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes et participe à la protection de l'enfance. L'éducation à la sexualité représente ainsi un enjeu majeur de formation des élèves en tant que personnes et futurs citoyens.

Cette éducation constitue un apprentissage obligatoire prévu aux articles L. 121-1 et L. 312-16 du code de l'éducation. Ces dispositions législatives prévoient l'organisation de trois séances d'éducation à la sexualité par an et par groupe d'âge homogène du cours préparatoire à la classe de terminale. La circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité précise les conditions de mise en œuvre de ces séances et rappelle la nécessité d'en adapter le contenu et les modalités à la maturité des élèves.

L'éducation à la sexualité s'inscrit pleinement dans les priorités de la politique éducative en faveur de l'égalité, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, et de la promotion du bien-être et de la santé des élèves.

Cependant, une enquête réalisée en septembre 2022 montre que les objectifs assignés par la loi ne sont pas suffisamment atteints et que la mise en œuvre des séances reste très hétérogène. Face à ce constat, j'ai réuni un groupe de travail pour identifier les freins et proposer des aménagements pour la tenue effective des séances d'éducation à la sexualité. Parmi les propositions d'aménagement qui m'ont été soumises, je retiens en particulier la nécessité de mieux définir les contenus d'enseignement et les compétences visées dont le manque de précision est aujourd'hui préjudiciable à la mise en œuvre effective et à la qualité pédagogique et éducative des séances d'éducation à la sexualité.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil supérieur des programmes
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Tél : 01 55 55 10 10

C'est pourquoi, j'ai décidé de saisir le Conseil supérieur des programmes afin d'élaborer, pour chaque niveau d'enseignement du cours préparatoire à la classe de terminale, une proposition de programme précisant les thèmes et notions qui devront être abordés et les compétences visées. Pour ce qui concerne la scolarité obligatoire, ces programmes définis par niveau d'enseignement seront également structurés par cycle. Les programmes préciseront le vocabulaire le plus adapté à l'âge des élèves. En ce sens, vous formulerez des propositions d'appellation de cette éducation pour le premier degré.

Vous veillerez à ce que ces programmes couvrent les trois champs de l'éducation à la sexualité : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champ juridique et social. Face à l'augmentation des violences sexistes et sexuelles, ces programmes accorderont une place particulière à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle réelles ou supposées ainsi qu'à la notion de consentement. Il s'agira également d'aborder la prévention et la protection des mineurs face à la prostitution et la pornographie en lien avec les usages des réseaux sociaux numériques et Internet.

Dans cette optique, vous accorderez une attention particulière aux liens et éléments de cohérence entre l'éducation à la sexualité et d'autres éducations transversales, telles que l'éducation aux médias et à l'information, ainsi qu'avec l'enseignement moral et civique. Tous les enseignements disciplinaires étant impliqués dans l'éducation à la sexualité (en particulier les sciences de la vie et de la Terre), ces programmes devront aussi expliciter les relations avec les contenus d'enseignement des autres disciplines et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Par ailleurs, ces programmes devront mentionner explicitement les compétences psycho-sociales indispensables à la construction et à la qualité des relations à soi et aux autres. Pour cela, vous pourrez prendre appui sur le référentiel de Santé Publique France paru en octobre 2022 et sur sa classification actualisée des CPS.

Enfin, les programmes rappelleront les principes éthiques de mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, notamment dans le cadre d'intervention de partenaires de l'École, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Pour garantir la qualité scientifique de vos propositions, vous pourrez vous appuyer sur l'expertise de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Vous pourrez également prendre appui sur les documents élaborés dans le cadre d'institutions nationales et internationales et solliciter les meilleurs experts sur ces questions, qui exigent un haut niveau de réflexion pédagogique et une parfaite maîtrise des enjeux de cette éducation. Enfin, vous pourrez vous appuyer sur les travaux de la direction générale de l'enseignement scolaire.

J'attends le retour de vos propositions avant la fin du mois de novembre 2023.

Je vous prie d'agrérer, monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pap NDIAYE".

Pap NDIAYE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 27 JUIN 2023

Monsieur le Président,

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et en tant que futur citoyen. Elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays mais aussi de forger un esprit critique et éclairé.

L'enseignement moral et civique porte sur ces principes et valeurs, qui sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et en constituent le socle indispensable. C'est dans ce cadre que j'ai décidé de porter une nouvelle ambition pour l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe de terminale afin qu'il réponde totalement aux grands enjeux et aux défis de notre nation mais aussi aux aspirations de la jeunesse. L'horaire de cet enseignement sera doublé au cycle 4 passant ainsi d'une demi-heure par semaine à une heure.

Tout d'abord, l'enseignement moral et civique s'attachera à transmettre les valeurs et les principes de la République qui fondent le pacte républicain. C'est une œuvre d'intégration républicaine et un devoir de l'institution scolaire vis-à-vis de chaque élève. Il devra garantir pour les élèves :

- L'appropriation des valeurs fondatrices de la devise républicaine : la liberté, l'égalité, la fraternité ;
- L'explication et la compréhension du principe de laïcité comme le moyen de respecter la diversité des croyances mais aussi de les protéger de toute forme de prosélytisme ;
- La transmission d'une conception de la citoyenneté qui insiste à la fois sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique formée autour des valeurs et des principes de la République au premier titre desquels l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- La connaissance et le fonctionnement des institutions de la République et de l'Union européenne.

Ensuite, le programme d'enseignement moral et civique s'enrichira naturellement de l'éducation aux médias et à l'information pour que chaque élève acquière en la matière les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée en démocratie. En effet, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, le développement de l'esprit critique et la capacité de nos élèves à agir rationnellement pour chercher, recevoir, analyser

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil supérieur des programmes
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

et produire des informations sont d'une impérieuse nécessité. Une attention particulière sera portée à la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés aux usages du numérique, en particulier des réseaux sociaux.

Enfin, je souhaite que le programme d'enseignement moral et civique, dans la continuité des enseignements disciplinaires dispensés et des actions menées par les éco-délégués, donne une place essentielle aux enjeux de la transition écologique ainsi que de l'éco-citoyenneté. Il s'agit de transmettre les savoirs indispensables à ce que tous les élèves puissent agir, dans toutes les dimensions de leur vie, en respectant et en préservant l'environnement. Cela se fera en articulation avec l'introduction de la démocratie environnementale et le cadre juridique qui en découle.

Ce nouveau programme sera complété par des repères de progression pour chacun des niveaux d'enseignement afin d'articuler des valeurs, des savoirs et des pratiques et en s'appuyant sur la pluralité et la complémentarité des disciplines qui sont enseignées à ces niveaux. La mise en œuvre pédagogique devra laisser davantage de place à des situations d'enseignement ou des activités qui partiront de situations concrètes afin de susciter, chez les élèves, une meilleure compréhension de ces valeurs, de ces principes et de la vie démocratique.

Le programme rénové d'enseignement moral et civique entrera en vigueur en septembre 2024. Dans cette perspective et afin que la communauté éducative puisse s'en emparer, vous me remettrez votre projet de programme à l'automne 2023.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le président, l'expression de toute ma considération.



Pap NDIAYE



Le Ministre,

Paris, le 30 OCT. 2023

Monsieur le président,

En France, de trop nombreux élèves sont victimes chaque année de harcèlement scolaire, c'est-à-dire de violences verbales, physiques, sexuelles, exercées de manière répétée à leur égard. Ces phénomènes qui peuvent se poursuivre en dehors des temps et des lieux scolaires par le biais du numérique, ne sont pas sans conséquence sur leur santé et leur scolarité. Dans la majorité des cas, le harcèlement est un phénomène de groupe : un meneur et ses suiveurs s'en prennent à une cible sous le regard de témoins qui restent souvent passifs par peur des représailles. Outre la peur, d'autres émotions jouent un rôle dans le processus : le manque d'empathie pour les harceleurs, la honte et la culpabilité pour les victimes. Pour analyser et combattre le phénomène, il faut également prendre en compte le poids des stéréotypes, qu'ils soient liés au genre, à l'apparence physique ou à l'origine.

La lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement passe par un renforcement des compétences émotionnelles des élèves et plus largement des compétences psychosociales visant à leur apprendre à verbaliser leurs émotions, à faire preuve d'empathie, à dépasser les stéréotypes, à réfléchir avant de partager ou relayer un contenu au sein des médias sociaux. Il s'agit donc d'apprendre à faire preuve d'esprit critique afin de devenir des citoyens actifs, responsables et éclairés.

La recherche en éducation pointe en effet l'intérêt du développement des compétences psychosociales, indispensables à la construction et à la qualité des relations à soi et aux autres, et pour prévenir le harcèlement en milieu scolaire en ciblant l'apprentissage et/ou le renforcement des comportements pro sociaux des élèves.

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

.../...

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir intégrer dans les deux projets de programmes en cours d'élaboration pour chaque niveau d'enseignement de l'école maternelle au CM 2 le développement des compétences psychosociales dont l'empathie chez tous les élèves, la promotion de l'égalité, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, et la promotion du bien-être et de la santé des élèves. Les projets de programmes d'enseignement moral et civique et d'éducation à la sexualité préciseront les thèmes et les notions devant être abordés et les compétences visées.

Pour cela, vous prendrez appui sur le référentiel de Santé publique France paru en octobre 2022 et sur sa classification actualisée des compétences psychosociales.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Gabriel ATTAL



Le Ministre

Paris, le - 8 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Après six ans d'action résolue pour l'élévation du niveau de nos élèves et la lutte contre les fatalités de destin, nous observons une première amélioration des résultats des élèves à l'entrée en 6^e. Je souhaite désormais approfondir les actions mises en œuvre, en engageant un véritable « choc des savoirs ». Cette ambition a pour objectif de faire progresser l'ensemble des élèves, les plus fragiles comme les plus performants ; elle a pour feuille de route, l'exigence, et pour boussole, les pédagogies les plus efficaces éprouvées par la science et la pratique.

Dans cette perspective, je souhaite que, d'ici la rentrée 2026, soit menée une révision complète des programmes de la maternelle à la 3^e, avec deux objectifs : un profond changement de philosophie, avec des programmes qui n'indiquent pas ce que le professeur doit enseigner mais qui sont construits autour de ce que l'élève doit apprendre ; une structuration des programmes autour d'objectifs annuels, voire infra-annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étapes en fin de cycle.

Dans l'immédiat, en vue d'une effectivité à la prochaine rentrée scolaire, je mandate donc le conseil supérieur des programmes pour la réécriture des programmes de français et de mathématiques de maternelle et des classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2). En effet, les six premières années de la scolarité sont déterminantes pour construire les éléments et les fondements nécessaires à la réussite de la scolarité, pour tous les élèves, notamment pour les élèves dont les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire.

Je souhaite que ces programmes constituent le premier outil de référence pour le travail quotidien des professeurs et facilement compréhensible par les familles. En effet, la réussite des élèves dépend de la cohérence et la continuité éducatives entre les familles et l'école.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

À cette fin, ces programmes indiqueront les savoirs, les compétences et stratégies de raisonnement qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront se présenter de manière concise, claire et explicite, présentant explicitement les repères de progression et les attendus annuels voire infra annuels. Pour cela, le conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017. Cette réécriture doit se faire en cohérence avec la réécriture du socle commun de connaissances et de compétences pour laquelle vous êtes par ailleurs saisi.

L'école maternelle, spécificité française, est un modèle observé et source d'inspiration pour d'autres pays. Elle a pour mission d'accueillir les élèves dans un environnement serein et rassurant, condition fondamentale à leur bien-être, à leur plaisir d'apprendre à l'école et à l'apprentissage des savoirs indispensables pour qu'ils puissent se projeter avec confiance dans les savoirs fondamentaux enseignés au cours préparatoire. Ce programme identifiera clairement les savoirs et les procédures que les élèves doivent maîtriser avec des repères d'acquisition en fonction de leur âge et selon leurs capacités constatées. Des exemples de réussite et des progressions d'une compétence sur trois années seront donnés. À ces repères viendront s'ajouter des attendus de fin d'école maternelle.

La maternelle est une école du langage. Parce que la maîtrise du vocabulaire est un véritable levier d'égalité des chances, les programmes devront insister particulièrement sur l'apprentissage progressif et exigeant du vocabulaire, la pratique de l'oral (comprendre ce que l'on entend, parler pour se faire comprendre, échanger avec les autres élèves et le professeur...), la compréhension des textes entendus et la phonologie. Le travail sur l'écriture est également essentiel à l'école maternelle (grapho-motricité, compréhension du principe alphabétique, etc.). Des situations de production d'écrits doivent être régulièrement réalisées par les élèves. Les trois aspects du nombre, la mémorisation des faits numériques, les formes et les grandeurs, au cœur de l'enseignement des mathématiques, seront prioritairement travaillés selon le triptyque manipuler, verbaliser, abstraire. En mathématiques, l'école maternelle doit permettre aux élèves de rencontrer presque tous les thèmes introduits au cycle 2, de façon ludique, informelle, intuitive, à travers des jeux, des situations problèmes. La géométrie, surtout en 3D, les grandeurs et les mesures doivent être abordées avec des exemples concrets à l'appui, pour guider les élèves dans leur approche du monde qui les entoure, en jouant. Le concept du nombre doit être construit en lien avec les suites logiques, concrètes et visuelles ou les motifs de couleur, de forme. Des indications précises sur les stratégies d'enseignement, les démarches et les outils nécessaires à ces apprentissages sont attendues. Il est demandé au conseil supérieur des programmes de donner des indications sur le temps nécessaire pour construire chacune de ces compétences fondamentales, dans le respect du développement de l'enfant et de ses besoins physiologiques.

En cohérence avec les attendus de fin d'école maternelle, les trois premières années de l'école élémentaire sont cruciales pour la maîtrise des savoirs fondamentaux. En se conformant aux horaires des différents domaines disciplinaires des classes de CP, CE1 et CE2 définis par l'arrêté du 9 novembre 2015, le conseil supérieur des programmes proposera un programme en français et mathématiques dans ces trois niveaux. La production fréquente et régulière d'écrits d'invention sera affirmée et les exigences s'élèveront progressivement au fil du cycle 2.

.../...

Comme pour le programme de l'école maternelle, en plus des attendus de fin de cycle, pour ces trois années de CP, CE1 et CE2 il est demandé au conseil supérieur des programmes d'indiquer des repères de progression annuels des savoirs et des compétences, définis par période pour les apprentissages les plus centraux en français et en mathématiques. Au-delà des repères de progressivité des apprentissages, le programme indiquera également explicitement des repères d'activité, d'acquisition voire de performance, attendus des élèves (par exemple la longueur des textes lus et écrits, le nombre de problèmes résolus, le nombre de mots connus, le nombre de mots lus en une minute, ...). Des progressions du simple au complexe pour mener à bien ces enseignements, ainsi que des exemples de réussite pour les élèves aideront les professeurs à mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Des indications sur le temps imparti à chaque composante de chaque discipline devront être précisées. La part de l'oral et de l'écrit dans chacune des disciplines sera indiquée explicitement. Le sens des quatre opérations sera travaillé dès le CP. Les fractions simples et les décimaux seront introduits dès le CE1. Ces programmes devront faire une place substantielle à la maîtrise des compétences psychosociales et à la culture générale des élèves, autour de repères culturels communs et indispensables. En cela, les programmes constitueront un appui indispensable pour la mise en œuvre d'une prise en charge différenciée des élèves au sein de la classe.

Ces programmes entreront en vigueur en septembre 2024. Dans cette perspective, j'attends votre projet de programmes au début du mois d'avril 2024. Compte tenu de la nécessaire préparation de la rentrée 2024, une première note d'intention sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques, fixant les principales orientations de votre proposition, devra être publiée début février.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Gabriel ATTAL



La Ministre,

Paris, le 13 mars 2024

Monsieur le Président,

Pour mettre en œuvre le « choc des savoirs » annoncé le 5 décembre 2023, je souhaite engager la réécriture et la révision de l'ensemble des programmes du cycle 1 au cycle 4, ainsi que la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La présente saisine s'inscrit dans la continuité de la lettre de saisine relative aux programmes de français et de mathématiques de la petite section au CE2 du 8 janvier 2024.

Elle porte sur la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la réécriture des programmes de français et de mathématiques des cycles 3 et 4, ainsi que celle des programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale. Je souhaite également que le CSP me propose la définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première avec les ajustements éventuellement nécessaires des programmes de mathématiques du lycée général et technologique.

La révision des contenus et de la structuration de ces programmes ainsi que du socle commun vise à mieux accompagner les professeurs dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de leur enseignement. Je souhaite également que ces textes soient facilement compréhensibles par les familles. Vous veillerez donc à ce que l'ensemble de ces textes définisse un cadre clair, cohérent, et intelligible pour tous les membres de la communauté éducative.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par lequel la Nation fixe les objectifs à atteindre pour chaque élève en fin d'école primaire et en fin de scolarité obligatoire, sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale. Son contenu sera structuré autour de quatre grands axes :

- connaissances et compétences fondamentales en français ;
- connaissances et compétences fondamentales en mathématiques.

Les connaissances et les compétences que ces deux disciplines permettent d'acquérir sont une condition de la réussite des élèves dans tous leurs apprentissages. Chaque discipline d'enseignement identifiera précisément dans ses programmes quelle est sa contribution à la mobilisation de ces compétences fondamentales.

- compétences psychosociales, travaillées dans toutes les disciplines, telles que la confiance en soi, la capacité à s'organiser, la persévérance ou la capacité à communiquer de façon constructive, à coopérer avec les autres, à verbaliser ses émotions, à faire une place aux autres en apprenant à les connaître, à faire preuve d'empathie et d'esprit critique, à évaluer les conséquences de ses actions pour l'autre et pour la collectivité.

Le développement des compétences psychosociales est indispensable pour que les élèves puissent prendre confiance en eux et développent des relations sereines avec les autres. Elles contribuent ainsi à développer le civisme et à construire la capacité à vivre ensemble. La maîtrise de ces compétences est donc une condition de la réussite scolaire, une dimension essentielle de la réussite professionnelle et du parcours personnel autant qu'une condition d'une vie en société s'inscrivant dans les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Le socle doit donc préciser les objectifs visés pour le développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves, en s'appuyant notamment sur le référentiel de Santé publique France.

- connaissances de culture générale, littéraire, artistique, scientifique et technique, apportées par toutes les disciplines enseignées, en lien avec les repères mentionnés dans les programmes afin de développer notamment une culture partagée et de contribuer au sentiment d'appartenance à la communauté nationale. L'histoire des arts, en tant que garante d'une culture patrimoniale partagée, doit en particulier trouver toute sa place dans les repères disciplinaires.

L'acquisition d'une culture générale partagée, qui dépend trop aujourd'hui des origines sociales et culturelles des élèves, est un objectif clairement affiché de notre École. Il est en effet indispensable que chaque élève dispose de la culture nécessaire à la compréhension de la France, de l'Europe et du monde dans lequel il vit pour mieux s'y situer et y agir de manière éclairée. L'humanisme du XXI^e siècle, transmis par tous les enseignements, allie les savoirs les plus anciens avec les plus récents : les humanités classiques, scientifiques et numériques.

.../...

Il doit permettre à chaque élève d'être un acteur de sa vie et un citoyen engagé au service de l'intérêt général. Vous veillerez donc à ce que les programmes satisfassent cet objectif, aujourd'hui mentionné dans la loi mais quasi absent des programmes existants.

Éléments généraux relatifs à la réécriture des programmes

Dans la continuité de la saisine du 8 janvier 2024 portant sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2, les nouveaux programmes doivent être construits à partir de ce que l'élève doit apprendre et savoir, en proposant des exemples concrets de ce que le professeur doit enseigner à cette fin. Ils doivent également être structurés par des objectifs annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étape en fin de cycle.

Ainsi, ces programmes indiqueront les savoirs et les compétences qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront prendre pour modèle les repères de progression et les attendus annuels publiés par le ministère en présentant des exemples de réussite et de progression d'une compétence d'une année à l'autre. Le Conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017.

Les nouveaux programmes devront être attentifs à la maîtrise des compétences psychosociales. En effet, outre les compétences disciplinaires spécifiques qu'il transmet, chaque enseignement contribue au développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves. Ces derniers doivent ainsi pouvoir agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés.

Les programmes devront également comporter, de manière explicite, des repères attendus de culture générale. Ces repères devront pouvoir faire l'objet d'évaluations dans le cadre des enseignements et du diplôme national du brevet, de sorte qu'ils soient suffisamment maîtrisés à la fin de l'année de 3^e.

Programmes de français pour les cycles 3 et 4

En français, du CM1 à la 3^e, l'objectif principal demeure la maîtrise de la langue dans ses trois dimensions (langage oral, lecture et écriture), en visant un niveau expert et autonome en fin de 3^e. Du CM1 à la 6^e, l'entraînement à la lecture sur tous types de textes (fluidité avec un travail sur les stratégies de compréhension) et à l'écriture dans tous ses aspects (geste graphique, planification, écriture, révision) doit se poursuivre dans le cadre d'une pratique régulière et quotidienne, en se référant à des objectifs précis et ambitieux qu'il s'agit de définir explicitement. Ainsi, à titre d'exemple, les programmes donneront pour chaque année du CM1 à la 3^e des indications sur le nombre et la longueur des textes lus et écrits.

Dans ces activités de lecture et d'écriture, nécessairement articulées, le niveau d'exigence augmentera au fil des années. Au collège, l'étude d'œuvres littéraires sera contextualisée et replacée dans le cadre d'une histoire littéraire suivie. Cet enseignement sera mis en relation très étroite avec les textes (morceaux choisis et œuvres complètes) étudiés et les autres

.../...

enseignements dispensés (par exemple, en histoire ou encore dans les enseignements artistiques).

Les programmes veilleront à introduire une cohérence thématique, historique (les grands courants littéraires) et problématique proposant des regroupements de textes et des objets d'étude.

Programmes de mathématiques pour les cycles 3 et 4

Le cours de mathématiques doit être un lieu d'exigence et de réussite, de progression des élèves qu'il accueille en situation de fragilité comme de ceux qui sont les plus à l'aise, et un lieu où filles et garçons pratiquent les mathématiques avec confiance et plaisir. Les élèves doivent, en fin de scolarité obligatoire, avoir acquis un bagage solide de connaissances, de concepts et de méthodes leur permettant de participer pleinement aux choix citoyens impliquant une représentation mathématisée du monde. La formation au raisonnement et l'initiation à la démonstration constituent par ailleurs des objectifs essentiels de l'enseignement des mathématiques au collège et la résolution de problèmes doit constituer un élément central de l'activité des élèves.

Pour atteindre ces objectifs, le triptyque « manipuler, représenter, abstraire », appuyé sur la verbalisation de l'élève comme du professeur, sera poursuivi du CM1 à la classe de 3^e.

La maîtrise des nombres, de la numération et des quatre opérations par tous les élèves demeure une priorité, en particulier pour le cycle 3. L'étude des fractions et des nombres décimaux sera reprise dès le début de l'année de CM1, dans la continuité d'un enseignement déjà engagé au cycle 2. Pour maintenir et développer les automatismes des élèves, les programmes fixeront des objectifs annuels à atteindre en ce qui concerne des procédures de calcul mental clairement identifiées pour le cycle 3, et pour les cycles 3 et 4, la mémorisation de faits numériques et d'automatismes visant à construire une véritable bibliothèque mentale allant des résultats des tables d'addition et de multiplication à des situations mathématiques typiques que l'élève doit pouvoir mobiliser et réinvestir dans des problèmes de plus en plus complexes. Les programmes proposeront des exemples de courts énoncés de problèmes permettant d'éclairer les enseignants sur les attendus pour chacune des années des cycles 3 et 4.

Dans le domaine des nombres, le passage du numérique au littéral constitue plus que jamais un des enjeux fondamentaux du collège. Il devra se faire progressivement. Ainsi, l'utilisation de représentations variées se poursuivra en parallèle de l'introduction des lettres et d'une initiation à l'algèbre qui devra permettre aux élèves d'appréhender toute sa puissance en termes de calcul, mais aussi de raisonnement et de démonstration. Les programmes donneront des repères annuels clairs sur ce qui est attendu des élèves.

Le travail sur les grandeurs et mesures mené au cycle 2 sera poursuivi du CM1 à la 3^e, d'une part pour étendre le champ des unités de mesure connues des élèves et d'autre part pour travailler avec de nouvelles grandeurs (aire, volume, vitesse, etc.). L'étude des relations entre des grandeurs, la reconnaissance et le traitement de situations de proportionnalité et l'appropriation de la notion de fonction seront travaillés graduellement sur chaque année du cycle 4, en lien avec les autres disciplines. Les élèves devront disposer d'ordres de grandeur

.../...

et de références claires leur permettant d'exercer leur esprit critique face aux mesures rencontrées et d'estimer des mesures.

En géométrie aussi, le triptyque « manipuler, représenter, abstraire » prendra, du CM1 à la 3^e, tout son sens en invitant chaque année les élèves, à donner toute leur place à la manipulation et à la description, y compris à l'aide d'outils numériques, à produire des constructions géométriques précises (figures, transformations de figures, etc.), mais aussi à savoir s'appuyer sur de simples représentations pour abstraire les notions étudiées, installer des images mentales et mener des calculs dans des contextes géométriques variés. La géométrie constituera également un support pour initier les élèves à la pratique de la preuve dans des situations simples, mais ce travail visant à développer la rigueur, la maîtrise du raisonnement et à s'initier, dans des situations variées, à la pratique de la démonstration, devra s'appuyer sur tous les domaines mathématiques, de la statistique à l'algorithmique.

Les premières notions de gestion de données et de statistiques introduites au cycle 2 seront approfondies du CM1 à la 3^e. Les probabilités seront également étudiées du CM1 à la 3^e. Le développement d'une culture statistique solide nécessitera d'identifier les notions à maîtriser et pour chaque année, leur degré de maîtrise et des exemples concrets d'application dans des situations concrètes et dans des disciplines variées (histoire-géographie et sciences et technologie en particulier).

Au cycle 4, les programmes devront permettre le développement de la pensée informatique, en lien avec le programme de technologie. Ils fixeront pour chaque année d'une part les notions d'algorithmique et les concepts informatiques à acquérir, et d'autre part le degré de maîtrise attendu. Des exemples concrets de programmes que les élèves sont en mesure d'analyser, de modifier ou de créer seront donnés. Un travail préparatoire d'initiation à la pensée informatique sera proposé au cycle 3.

Définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en fin de première du lycée général et technologique

Pour définir le format de cette nouvelle épreuve, le CSP tiendra compte de la spécificité de trois catégories d'élèves : ceux qui ont choisi la spécialité de mathématiques en classe de première générale, ceux qui bénéficient de l'enseignement de mathématiques de tronc commun de la voie générale et ceux de la voie technologique. Les ajustements éventuels des programmes de première et de seconde en fonction de cette nouvelle épreuve anticipée de mathématiques feront l'objet de préconisations du CSP.

Programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale

Dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales, de la classe de 6^e à la terminale, les objectifs principaux sont la maîtrise de l'organisation lexicale et grammaticale de la langue et la connaissance fine de la culture de chaque communauté linguistique. Pour ce faire, les programmes doivent contribuer activement à forger une culture générale ancrée dans des réalités culturelles, et constituée de repères identifiables accessibles à tous les élèves.

.../...

Une approche insuffisamment marquée par la culture propre à l'univers de chaque langue enseignée, ainsi que le faible capital de vocabulaire et de grammaire, domaines pourtant indispensables à la compréhension des énoncés, à l'interprétation des textes et à l'expression dans chacune des langues enseignées, peuvent engendrer une lassitude chez les élèves et déboucher sur une maîtrise fragile de la langue, qui conduit à l'échec.

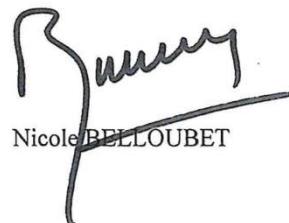
Les programmes de langues vivantes étrangères et régionales présenteront de la 6^e à la terminale des indications claires sur les domaines culturels étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année. Il s'agira des notions grammaticales fondamentales, du vocabulaire essentiel, y compris en matière scientifique et technique, et des repères culturels indispensables à une bonne connaissance de l'aire géographique et de l'histoire des sociétés qui parlent ces langues.

Calendrier

La mise en application du socle commun, des programmes de français et de mathématiques du cycle 3, des programmes de langues vivantes étrangères et régionales de la classe de sixième à la terminale, ainsi que des programmes de mathématiques au lycée, en fonction de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en fin de la classe de première doit intervenir à la rentrée scolaire 2025. Dans cette perspective, vous publierez vos projets de programmes et de refonte du socle commun au plus tard au mois d'octobre 2024.

La mise en application des programmes de français et de mathématiques du cycle 4 devant intervenir à la rentrée scolaire 2026, vous publierez vos projets de programmes au plus tard au mois de juin 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée,
Très attention -



Nicole BELLOUBET



La Ministre,

Paris, le 13 mars 2024

Monsieur le Président,

Dans la continuité de la lettre de saisine du 8 janvier 2024 portant sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2, et de la lettre de saisine du 13 mars 2024 portant sur la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques du cycle 1 au cycle 4, des programmes de langues vivantes et régionales de la classe de sixième à la terminale, enfin des ajustements éventuellement nécessaires des programmes de mathématiques du lycée général et technologique en fonction de la définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première, l'ensemble des autres programmes du cycle 1 au cycle 4 doivent être revus en articulation avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les nouveaux programmes doivent être construits à partir de ce que l'élève doit apprendre et maîtriser et en proposant des exemples concrets de ce que le professeur doit enseigner à cette fin. Ils doivent également être structurés par des objectifs annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étapes en fin de cycle.

Ainsi, ces programmes indiqueront les savoirs et les compétences qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront prendre pour modèle les repères de progression et les attendus annuels publiés par le ministère en présentant des exemples de réussite et de progression d'une compétence d'une année à l'autre. Le Conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 Paris

En se conformant aux horaires en vigueur au 1^{er} septembre 2024, le Conseil supérieur des programmes proposera un programme pour tous les enseignements des cycles 1 à 4, autres que le français, les mathématiques et les langues vivantes. Les contenus des programmes disciplinaires récemment revus comme le programme de sciences et technologie de cycle 3 et le programme de technologie de cycle 4 ou en cours de révision comme le programme d'enseignement moral et civique, seront quant à eux harmonisés avec l'ensemble des programmes, en tant que de besoin, dans la même logique d'annualisation et dans le cadre du socle commun révisé.

Si l'ensemble des programmes doit faire l'objet d'un examen approfondi pour déterminer ce qu'il convient de transmettre aux élèves, je vous demande de veiller, en particulier, à la structuration de ces programmes par l'introduction de repères et la définition d'objectifs annuels, d'y introduire, là où cela sera nécessaire, la maîtrise des compétences psychosociales de façon à aider les élèves à agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés, et enfin d'y placer, de manière explicite, des références de culture générale qui devront être prises en compte dans la refondation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les programmes de sciences de cycle 4 et d'histoire-géographie

Les programmes de sciences contribueront à la formation à la démarche scientifique. Ils devront pour atteindre cet objectif indiquer clairement une progression année par année en ce qui concerne les connaissances et compétences à acquérir d'une part, et des notions, d'autre part, relevant de la dimension épistémique des disciplines scientifiques (compréhension de la nature, de l'origine et de la construction des connaissances scientifiques).

À l'école primaire, l'enseignement de l'histoire doit permettre aux élèves de prendre conscience du fil chronologique et du temps long, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. L'étude d'objets concrets comme l'évolution des modes de vie, des grands événements et de grandes figures doit être le fil directeur du programme. Au collège, l'enseignement de l'histoire s'enrichit de l'approche laïque du fait religieux au travers de l'étude des religions anciennes (Égypte, Grèce...) et de l'origine des religions actuelles. Une attention particulière sera prêtée pour garantir la progressivité entre l'école primaire et le collège, dans le cadre d'un déroulement du fil chronologique qui peut parfois aujourd'hui être vécu comme répétitif par les élèves. En géographie, les repères essentiels à toutes les échelles doivent être maîtrisés par les élèves, en particulier ceux qui concernent la France. Au cycle 4, l'enseignement de la géographie intégrera de manière explicite et progressive un enseignement des principales notions statistiques permettant de décrire le monde où vivent les élèves (croissance démographique, inflation, PIB, etc.)

L'ensemble des enseignements doit par ailleurs contribuer explicitement à l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences précises dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la transition écologique.

.../...

Compétences psychosociales et culture générale

Les nouveaux programmes devront accorder une place substantielle à la maîtrise des compétences psychosociales. En effet, outre les compétences disciplinaires spécifiques qu'il transmet, chaque enseignement contribue au développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves. Ces derniers doivent ainsi pouvoir agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés.

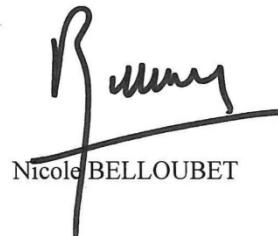
Les programmes devront également comporter de manière explicite, dans toutes les disciplines, des repères attendus de culture générale. Ces repères devront pouvoir faire l'objet d'évaluations dans le cadre des enseignements et du diplôme national du brevet, de sorte qu'ils soient suffisamment maîtrisés à la fin de l'année de 3^e.

Prise en compte de l'apport de l'intelligence artificielle

Les programmes contribueront, pour chaque discipline, à créer une culture de l'IA, au travers en particulier de l'utilisation raisonnée des possibilités offertes par les outils utilisant l'intelligence artificielle. Ils identifieront pour chaque année les cas d'usage où l'apport de l'IA représente une véritable plus-value et les notions à connaître.

Cette harmonisation et cette révision de l'ensemble des autres programmes devront entrer en application à la rentrée 2026. Vous voudrez bien publier ces programmes revus et harmonisés au plus tard en juin 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Nicole BELLOUBET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Belloubet". Below the signature, the name "Nicole BELLOUBET" is printed in a standard font.



*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre d'Etat

Paris, le

27 JAN. 2025

Monsieur le Président,

Par lettre du 13 mars 2024, ma prédécesseure Nicole BELLOUBET a saisi le conseil supérieur des programmes en vue de la réécriture et de la révision de l'ensemble des programmes du cycle 1 au cycle 4, ainsi que de la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'Ecole est le lieu de la transmission d'une culture humaniste. La France est l'un des rares pays à proposer, à parité horaire, un enseignement d'arts plastiques et un enseignement d'éducation musicale à tous les élèves de collège. Néanmoins, le contenu et la définition des attendus des enseignements artistiques ont peu évolué depuis le début des années 1980. Ils ont été complétés par un enseignement d'histoire des arts pour tous les élèves à partir de 2008, mais sans identification d'un volume horaire annuel.

Je souhaite que les enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale des cycles 3 et 4 soient révisés dans leur contenu, intègrent ce volet histoire des arts et s'appuient ainsi sur deux piliers, pour chacun des niveaux d'enseignement du collège :

- d'une part, l'histoire des arts de la discipline (à hauteur de 9h sur 36h) ;
- d'autre part, la pratique artistique qui implique une compréhension, une maîtrise des techniques et une création (seul ou en groupe).

Je souhaite par ailleurs que l'enseignement des arts plastiques soit étendu aux arts visuels tels que la photographie et les arts numériques.

En complément de ces deux enseignements artistiques renouvelés, je souhaite que l'histoire des arts trouve sa place dans le programme des autres disciplines, en particulier dans les programmes d'histoire-géographie, afin de compléter le socle de culture artistique générale (architecture, arts décoratifs, design, etc.).

.../...

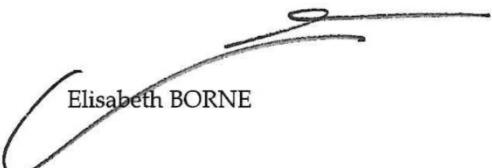
Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil supérieur des programmes
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Enfin, je souhaite que le théâtre soit présent dans les programmes de français des cycles 3 et 4. Ils pourront prévoir l'étude d'œuvres théâtrales repères pour chacune des années de la scolarité en collège, et dans les programmes de langues vivantes qui initieront les élèves de cycle 4 au répertoire théâtral des langues étudiées. A côté de la connaissance des textes, sera encouragée la pratique du théâtre, dans le cadre de ces séances d'enseignement, et dans le cadre des ateliers ou clubs, afin de renforcer l'aisance et la maîtrise de l'oral de tous les élèves de collège. Enfin, dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, les enseignants privilégieront les sorties théâtrales ou les rencontres avec les acteurs ou troupes afin d'encourager le contact avec le jeu théâtral.

La mise en application des nouveaux programmes d'enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale devra intervenir à la rentrée scolaire 2026.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE

Annexe 9 – Historique des publications du Conseil supérieur des programmes depuis sa création en 2013

2013

Avis sur la note de vie scolaire

Par lettre de saisine du 4 octobre 2013, avis publié le 21 novembre 2013.

2014

La charte des programmes

Par lettre de saisine du 4 octobre 2013, charte publiée le 24 avril 2014.

Recommandations pour la mise en œuvre du programme de l'école élémentaire

Par lettre de saisine du 19 février 2014, avis publié le 15 mai 2014.

Premières propositions pour l'évaluation des élèves

Auto-saisine du Conseil supérieur des programmes, avis publié le 20 novembre 2014.

Projet de programmes pour l'école maternelle

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projet de programmes publié le 3 juillet 2014.

Projets de programmes pour l'enseignement moral et civique à l'école élémentaire et au collège

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projets de programmes publiés le 3 juillet 2014.

Projet de programmes pour l'enseignement moral et civique CAP et baccalauréats général, professionnel et technologique

Par lettre de saisine du 4 octobre 2013, projet de programmes publié le 18 décembre 2014, textes post-consultation publiés le 20 mars 2015.

Projet de référentiel pour le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projet publié le 11 décembre 2014.

Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projet publié le 18 décembre 2014.

Projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projet publié le 8 juin 2014.

Par lettre de saisine suite à la consultation nationale des enseignants du 19 décembre 2014, texte post-consultation publié le 12 février 2015.

2015

Projets de programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) de l'école élémentaire et du collège

Par lettres de saisine du 4 octobre 2013 et du 19 février 2014, projets de programmes publiés le 9 avril 2015.

Par lettre de saisine suite à la consultation nationale des enseignants du 1^{er} juillet 2015, textes post-consultation publiés le 18 septembre 2015.

Projet de programmes de l'enseignement d'exploration informatique et création numérique

Par lettre de saisine du 26 janvier 2015, projet de programmes publié le 19 mai 2015.

Projet de programmes de l'enseignement de complément « Langues et cultures de l'Antiquité au collège »

Par lettre de saisine du 13 mai 2015, projet de programmes publié le 17 décembre 2015.

2016

Proposition d'un référentiel du parcours citoyen

Par lettre de saisine du 5 novembre 2015, proposition publiée le 17 mars 2016.

Projet de programme pour l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique au lycée

Par lettre de saisine du 14 décembre 2015, projet de programme publié le 7 avril 2016.

Projet d'ajustement du programme de spécialité d'informatique et sciences du numérique en classe terminale de la série scientifique

Par lettre de saisine du 19 juillet 2016, projet de programme publié 24 novembre 2016.

Orientations pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) aux cycles 2 et 3

Par lettre de saisine du 19 juillet 2016, orientations publiées le 15 décembre 2016.

Proposition d'aménagement des programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique

Par lettre de saisine du 19 juillet 2016, proposition publiée le 15 décembre 2016.

2017

Avis sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée

Par lettre de saisine du 19 juillet 2016, avis publié en octobre 2017.

2018

Projets de programmes de la scolarité obligatoire

Projet de programmes de l'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège (cycles 3 et 4)

Par lettre de saisine du 31 janvier 2018, projet de programmes publié le 17 mai 2018.

Ajustement des programmes de l'enseignement moral et civique, de français et de mathématiques des cycles 2, 3 et 4

Par lettre de saisine du 31 janvier 2018, projets publiés le 14 mai 2018 (programme de français), le 24 mai (programme d'enseignement moral et civique) et le 31 mai (programme de mathématiques).

Ajustement des programmes de sciences du cycle 3, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du cycle 4

Par auto-saisine du Conseil supérieur des programmes du 8 mars 2018, projet publié le 14 juin 2018 (ce projet n'a en revanche pas été validé par le ministre de l'époque).

Projets de programmes du lycée général et technologique

Note d'analyse et de proposition sur les programmes du lycée et sur les épreuves de baccalauréat

Par lettre de saisine le 28 février 2018, note publiée le 7 mai 2018.

Projet de préambule commun à l'ensemble des programmes du nouveau lycée général et technologique

Par lettre d'auto-saisine du Conseil supérieur des programmes en octobre 2018, projet publié en décembre 2018.

Classe de seconde

L'ensemble des projets de programmes pour la classe de seconde générale et technologique ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 3 juillet 2018. Ils ont tous été publiés le 6 novembre 2018.

Les projets de programmes des langues régionales (classe de seconde, cycle terminale et enseignements de spécialité) ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 21 décembre 2018 et publiés en février 2019.

Enseignements communs

Physique-chimie, classe de seconde, enseignement commun

Sciences économiques et sociales, classe de seconde, enseignement commun

Sciences numériques et technologie, classe de seconde, enseignement commun

Sciences de la vie et de la Terre, classe de seconde, enseignement commun

Français, classe de seconde, enseignement commun

Histoire géographie, classe de seconde, enseignement commun

Langues vivantes A et B, classe de seconde, enseignement commun

Mathématiques, classe de seconde, enseignement commun

Enseignement moral et civique, classe de seconde, enseignement commun

Éducation physique et sportive, classes de seconde, première, terminale, enseignement commun

Enseignements optionnels

- *Enseignements artistiques*

Théâtre, classe de seconde, enseignement optionnel

Danse, classe de seconde, enseignement optionnel

Arts plastiques, classe de seconde, enseignement optionnel

Arts du cirque, classe de seconde, enseignement optionnel

Cinéma – audiovisuel, classe de seconde, enseignement optionnel

Histoire des arts, classe de seconde, enseignement optionnel

Éducation physique et sportive, classes de seconde, première, terminale, enseignement optionnel

Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre, classe de seconde, enseignement optionnel

Musique, classe de seconde, enseignement optionnel

Langues vivantes C (étrangères ou régionales), classe de seconde, enseignement optionnel (projet couplé avec projet langues vivantes A et B, enseignement commun)

Langues et cultures de l'Antiquité, classe de seconde, enseignement optionnel

Santé et social, classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Sciences et laboratoire (S.L.), classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Biotechnologies, classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Création et innovation technologiques, classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Sciences de l'ingénieur, classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Création et culture design, classe de seconde, enseignement technologique optionnel

Management et gestion, enseignement technologique optionnel

Mathématiques, classe de seconde, série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

Classe de première du lycée général et technologique

L'ensemble des projets de programmes pour la classe de première ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 3 juillet 2018. Ils ont été tous publiés le 6 novembre 2018.

Les projets de programmes des langues régionales (classe de seconde, cycle terminale et enseignements de spécialité) ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 21 décembre 2018 et publiés en février 2019.

Enseignements communs

Éducation physique et sportive, Classes de seconde, de première et de terminale, enseignement commun

Enseignement moral et civique Classe de première, enseignement commun, voies générale et technologique

Enseignement scientifique, Classe de première, enseignement commun

Français, Classes de première, voies générale et technologique

Histoire-géographie, Classe de première, enseignement commun, voie générale

Histoire-géographie Classe de première, enseignement commun, voie technologique

Langues vivantes A et B, Cycle terminal, enseignement commun, voies générale et technologique

Mathématiques Classe de première, voie technologique, enseignement commun, séries : ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR

Enseignements de spécialité voie générale

- *Enseignements artistiques*

Arts du cirque, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Arts plastiques, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Cinéma-audiovisuel, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Danse, Classe de première, enseignement de, spécialité, voie générale

Histoire des arts, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Musique, Cycle terminal, enseignement de spécialité, voie générale

Théâtre, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Humanités, littérature et philosophie, Classe de première, enseignement de spécialité

– *Langues, littératures et cultures étrangères*

Langues, littératures et cultures étrangères, Allemand, Classe de première, enseignement de, spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères Anglais, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Espagnol, monde contemporain, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Italien, monde contemporain Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

– *Langues, littératures et cultures régionales*

Langues, littératures et cultures régionales Basque, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Breton, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Catalan, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Corse, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Créo, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Occitan-Langue d'oc, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Tahitien, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité, Classe de première, voie générale, enseignement de spécialité

Mathématiques, Classe de première, enseignement de spécialité

Numérique et sciences informatiques, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Physique-chimie, Classe de première, enseignement de spécialité

Sciences de la vie et de la Terre, Classe de première, enseignement de spécialité

Sciences de l'ingénieur, Cycle terminal, enseignement de spécialité

Sciences économiques et sociales, Classe de première, enseignement de spécialité, voie générale

Enseignements optionnels, voie générale et technologique

Arts du cirque Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Arts plastiques Classe de première, enseignement optionnel

Cinéma-audiovisuel Classe de première, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Danse Classe de première, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Histoire des arts Classe de première, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Musique Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Théâtre Classe de première, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Langues et cultures de l'Antiquité Classe de première, voie générale, enseignement optionnel

Langue vivante C (étrangère ou régionale), Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Enseignements de spécialité, voie technologique

- *ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)*

Biologie et physiopathologie humaines Classe de première, voie technologique, série ST2S, enseignement de spécialité

Physique-chimie pour la santé Cycle terminal Classe de première, voie technologique, enseignement de spécialité, série ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales Classe de première, voie technologique, série ST2S, enseignement de spécialité

- *STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)*

Outils et langages numériques Classe de première, voie technologique, série STD2A, enseignement de spécialité

Design et métiers d'art Classe de première, voie technologique, série STD2A, enseignement de spécialité - Analyse et méthodes en design Classe terminale, voie technologique, série STD2A, enseignements de spécialité

- Conception et création en design et métiers d'art Classe terminale, voie technologique, série STD2A, enseignements de spécialité

Physique-chimie Classe de première, voie technologique, série STD2A, enseignement de spécialité

- *STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)*

Innovation technologique Ingénierie et développement durable Classe de première, voie technologique, série STI2D, enseignements de spécialité

Innovation technologique, Ingénierie, Innovation et développement durable Cycle terminal, voie technologique, série STI2D, enseignements de spécialité

Physique-chimie et mathématiques Classe de première, voie technologique, série STI2D, enseignements de spécialité

- *STL (Sciences et technologies de laboratoire)*

Biochimie-biologie Classe de première, voie technologique, série STL, enseignement de spécialité

Biotechnologies Classe de première, voie technologique, série STL, enseignement de spécialité

Sciences physiques et chimiques en laboratoire Classe de première, voie technologique, série STL, enseignement de spécialité

Physique-chimie et mathématiques Classe de première, voie technologique, série STL, enseignement de spécialité

- *STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion)*

Droit et économie Classe de première, voie technologique, série STMG, enseignement de spécialité

Management Classe de première, voie technologique, série STMG, enseignement de spécialité

Sciences de gestion et numérique Classe de première, voie technologique, série STMG, enseignement de spécialité

- *S2TMD (Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) - Cycle terminal*

Enseignements de spécialité de la série S2TMD Cycle terminal, voie technologique

- Enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique
- Enseignements de spécialité de culture et sciences de la musique, et de pratique de la musique
- Enseignements de spécialité de culture et sciences du théâtre, et de pratique du théâtre
- Enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDESV)

2019

Projets de programmes de la voie générale et technologique

L'ensemble des projets de programmes pour la classe terminale ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 3 juillet 2018. Ils ont été tous publiés le 10 juin 2019.

Les projets de programmes des langues régionales (classe de seconde, cycle terminale et enseignements de spécialité) ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 21 décembre 2018 et publiés en février 2019.

Classe terminale de la voie générale

Enseignements communs

Éducation physique et sportive, Classes de seconde, de première et de terminale, enseignement commun

Enseignement moral et civique Classe terminale, enseignement commun, voies générale et technologique

Enseignement scientifique Classe terminale, enseignement commun, voie générale

Histoire-géographie Classe terminale, enseignement commun, voie générale

Langues vivantes A et B Cycle terminal, enseignement commun, voies générale et technologique

Philosophie Classe terminale, enseignement commun, voie générale

Enseignements de spécialité

Arts du cirque Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Arts plastiques Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Cinéma-audiovisuel Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Danse Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Histoire des arts Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Musique Cycle terminal, enseignement de spécialité, voie générale

Théâtre Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale 2019

Humanités, littérature et philosophie Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale 2019

- *Langues, littératures et cultures étrangères*

Langues, littératures et cultures étrangères Allemand Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères Anglais Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères Espagnol Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures étrangères Italien Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

- *Langues, littératures et cultures régionales*

Langues, littératures et cultures régionales Basque Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Breton Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Catalan Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Corse Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Créole Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Occitan-Langue d'oc Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Langues, littératures et cultures régionales Tahitien Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Mathématiques Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Numérique et sciences informatiques Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Physique-chimie Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Sciences de la vie et de la Terre Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Sciences de l'ingénieur Cycle terminal, enseignement de spécialité

Sciences physiques, complément de l'enseignement de la spécialité sciences de l'ingénieur Classe terminale, complément d'enseignement de spécialité, voie générale

Sciences économiques et sociales Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Classe terminale de la voie technologique

Enseignements communs

Éducation physique et sportive, Classes de seconde, de première et de terminale, enseignement commun

Enseignement moral et civique Classe terminale, enseignement commun, voies générale et technologique

Histoire-géographie Classe terminale, enseignement commun, voie technologique

Philosophie Classe terminale, enseignement commun, voie technologique (toutes les séries)

Langues vivantes A et B Cycle terminal, enseignement commun, voies générale et technologique

Mathématiques Classe terminale, enseignement commun, séries ST2S, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG et S2TMD, voie technologique

Enseignements de spécialité

- *ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)*

Chimie - biologie et physiopathologie humaines Classe terminale, enseignement de spécialité, série ST2S, voie technologique

Sciences et techniques sanitaires et sociales Classe terminale, enseignement de spécialité, série ST2S, voie technologique

- *STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)*

Design et métiers d'art Classe de première, voie technologique, série STD2A, enseignement de spécialité - Analyse et méthodes en design Classe terminale, voie technologique, série STD2A, enseignements de spécialité- Conception et création en design et métiers d'art Classe terminale, voie technologique, série STD2A, enseignements de spécialité

- *STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)*

Innovation technologique Ingénierie et développement durable Classe de première, voie technologique, série STI2D, enseignements de spécialité Ingénierie, Innovation et développement durable Cycle terminal, voie technologique, série STI2D, enseignements de spécialité

Physique-chimie et mathématiques Classe terminale, enseignements de spécialité, série STI2D, voie technologique

- *STL (Sciences et technologies de laboratoire)*

Biochimie-biologie-biotechnologies Classe terminale, enseignement de spécialité, série STL, voie technologique

Sciences physiques et chimiques en laboratoire Classe terminale, enseignement de spécialité, série STL, voie technologique

- *STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion)*

Management, sciences de gestion et numérique Classe terminale, enseignement de spécialité, série STMG, voie technologique

Droit et Économie Classe terminale, enseignement de spécialité, série STMG, voie technologique

- *S2TMD (Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) - Cycle terminal*

Enseignements de spécialité de la série S2TMD Cycle terminal, voie technologique

- Enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique
- Enseignements de spécialité de culture et sciences de la musique, et de pratique de la musique
- Enseignements de spécialité de culture et sciences du théâtre, et de pratique du théâtre
- Enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDESV)

Enseignements optionnels, voie générale et technologique

- *Enseignements artistiques*

Arts du cirque Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Arts plastiques Classe terminale, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Cinéma-audiovisuel Classe terminale, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Danse Classe terminale, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Histoire des arts Classe terminale, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Musique Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Théâtre Classe terminale, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Droit et grands enjeux du monde contemporain Classe terminale, enseignement optionnel, voie générale

Éducation physique et Sportive Classes de seconde, de première et de terminale, enseignement optionnel

Langues et cultures de l'Antiquité Classe terminale, enseignement optionnel, voie générale

Langue vivante C (étrangère ou régionale) Cycle terminal, enseignement optionnel, voies générale et technologique

Mathématiques complémentaires Classe terminale, enseignement optionnel, voie générale

Mathématiques expertes Classe terminale, enseignement optionnel, voie générale

Projets de programme de la voie professionnelle

L'ensemble des projets de programme des classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et des enseignements généraux du lycée professionnel (classe de seconde, classe de première et classe terminale) ont été élaborés en réponse à la lettre de saisine du 12 septembre 2018. Ils ont été publiés le 15 février 2019 et le 31 octobre 2019.

Classe de seconde professionnelle

Enseignement moral et civique Classe de seconde, voie professionnelle

Français Classe de seconde, voie professionnelle

Histoire-géographie Classe de seconde, voie professionnelle

Mathématiques Classe de seconde, voie professionnelle

Physique-chimie Classe de seconde, voie professionnelle

Prévention-santé-environnement Classe de seconde, voie professionnelle

Classe de première professionnelle

Enseignement moral et civique Classe de première, voie professionnelle

Français Classe de première, voie professionnelle

Histoire-géographie Classe de première, voie professionnelle

Mathématiques Classe de première, voie professionnelle

Physique-Chimie Classe de première, voie professionnelle

Classe terminale professionnelle

Enseignement moral et civique Classe terminale, voie professionnelle

Français Classe terminale, voie professionnelle

Histoire-géographie Classe terminale, voie professionnelle

Mathématiques Classe terminale, voie professionnelle

Physique-Chimie Classe terminale, voie professionnelle

Prévention-santé-environnement Classe terminale, voie professionnelle

Projets concernant l'ensemble des trois niveaux du bac professionnel (2de, 1e, terminale)

Arts appliqués et cultures artistiques Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Économie-droit Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Économie-gestion Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Éducation physique et sportive Baccalauréat professionnel, voie professionnelle Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Langues vivantes A et B Baccalauréat professionnel, voie professionnelle, Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Arts appliqués et cultures artistiques Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Éducation physique et sportive Baccalauréat professionnel, voie professionnelle Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Enseignement moral et civique Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Français Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Histoire-géographie Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Langues vivantes A et B Baccalauréat professionnel, voie professionnelle Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Mathématiques Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Physique-chimie Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Prévention-santé-environnement Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Avis sur le cadre de référence des compétences numériques

Par lettre de saisine du 15 mars 2019, avis publié le 28 mars 2019.

Renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les programmes de la scolarité obligatoire

Par lettre de saisine du 20 juin 2019, publication le 4 décembre 2019.

2020

Avis du Conseil supérieur des programmes sur l'articulation entre la formation dispensée dans le cadre du service national universel et les programmes de l'enseignement moral et civique

Suite à la lettre de mission du 17 octobre 2019, avis publié le 21 juillet 2020.

Note d'analyse et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle

Suite à la lettre de mission du 1^{er} septembre 2020, publication le 9 décembre 2020.

Anglais, monde contemporain

Par lettre de saisine en date du 14 janvier 2020, projet de programmes publié le 18 mars 2020.

2021

Nouvel enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » pour la voie générale du lycée

Par lettre de saisine en date du 17 novembre 2020, projet de programmes publié le 5 février 2021.

Rénovation des programmes de mathématiques et de physique-chimie spécifiques au brevet des métiers d'art (BMA) (voie professionnelle)

Par lettre de saisine en date du 10 novembre 2020, projets de programmes publiés le 4 février 2021.

Mise à jour des enseignements généraux du Brevet professionnel en mathématiques et en physique-chimie

Par lettre de saisine en date du 22 février 2021, projets de programmes publiés le 11 mai 2021.

Nouvel enseignement facultatif de « Français et culture antique » pour la classe de 6^e

Par lettre de saisine en date du 24 décembre 2020, projet de programme publié le 10 mars 2021.

2022

Élaboration d'un projet de programme de mathématiques pour l'enseignement scientifique et mathématique de la classe de première du lycée général et technologique

Par lettre de saisine en date du 22 mars 2022, projet de programmes publié le 12 mai 2022.

Avis du Conseil supérieur des programmes sur la contribution du numérique à la transmission des savoirs et à l'amélioration des pratiques pédagogiques

Suite à la lettre de mission du 6 septembre 2021, avis publié le 30 juin 2022.

2023

Rénovation du programme d'enseignement scientifique de tronc commun de la classe de première et de la classe terminale de la voie générale du lycée

Par lettre de saisine en date du 9 décembre 2022, projets de programmes publiés le 21 février 2023.

Avis sur la formation initiale et le recrutement des professeurs des premier et second degrés

Par auto-saisine, avis publié le 3 mars 2023.

Propositions pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques

Par lettre de saisine en date du 28 septembre 2022, propositions publiées le 24 mars 2023.

Rénovation du programme de sciences et technologie du cycle 3

Par lettre de saisine en date du 19 janvier 2023, projet de programmes publié le 30 mars 2023.

Rénovation du programme de technologie du cycle 4

Par lettre de saisine en date du 7 avril 2023, projet de programmes publié le 10 juillet 2023.

2024

Rénovation des programmes d'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe terminale

Par lettre de saisine en date du 27 juin 2023, projet de programmes publié le 30 janvier 2024.

Avis sur l'organisation des enseignements au collège

Par auto-saisine, avis publié le 30 janvier 2024.

Élaboration du projet de programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité depuis la maternelle jusqu'à la classe terminale

Par lettre de saisine en date du 23 juin 2023, projet de programmes publié le 5 mars 2024.

Élaboration du projet de programmes de français pour le cycle 1

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2024, projet de programmes publié le 8 avril 2024.

Élaboration du projet de programmes de français pour le cycle 2

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2024, projet de programmes publié le 8 avril 2024.

Élaboration du projet de programmes de mathématiques pour le cycle 1

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2024, projet de programmes publié le 8 avril 2024.

Élaboration du projet de programmes de mathématiques pour le cycle 2

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2024, projet de programmes publié le 8 avril 2024.

Élaboration des projets de programmes de langues vivantes étrangères pour le collège et le lycée

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projets de programmes d'anglais, d'allemand, d'arabe, de chinois, d'espagnol, d'italien, de portugais et de russe de la 6^e à la terminale publiés le 6 décembre 2024.

2025

Élaboration du projet de programmes de mathématiques pour le cycle 3

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024 et dans la continuité de la lettre de saisine relative aux programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2 du 8 janvier 2024, projet de programme publié le 7 janvier 2025.

Élaboration du projet de programmes de français pour le cycle 3

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024 et dans la continuité de la lettre de saisine relative aux programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2 du 8 janvier 2024, projet de programme publié le 7 janvier 2025.

Élaboration des projets de programmes de langues vivantes étrangères pour le collège et le lycée

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projets de programmes d'hébreu, de japonais, de néerlandais pour le collège et projets de programmes d'hébreu, de japonais, de néerlandais et de polonais pour le lycée et cadre commun pour les langues à faible diffusion publiés le 20 janvier 2025.

Définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en fin de classe de première du lycée général et technologique

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projet de maquette de l'épreuve anticipée de mathématiques en fin de première du lycée général et technologique publié le 6 mars 2025.

Aménagement en conséquence des programmes de mathématiques des classes de seconde, de première et terminale du lycée général et technologique

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projets d'aménagement publiés le 15 mai 2025.

Élaboration des projets de programmes de langues vivantes régionales de collège et de lycée

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projets de programmes de basque, de breton, de catalan, de corse, de créole guadeloupéen, de créole martiniquais, de créole réunionnais et d'occitan pour le collège et le lycée et de créole guyanais et de tahitien pour le collège, publiés les 22 mars et 10 avril 2025 et de langues mélanésiennes (a'jië, drehu, nengone et paicî) pour le collège et le lycée publiés le 11 septembre 2025.

Élaboration du projet de programmes de français pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projet de programmes publié le 15 mai 2025.

Élaboration du projet de programmes de mathématiques pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, projet de programmes publié le 15 mai 2025.

Révision du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet de nouveau socle le 15 mai 2025.

Élaboration des projets de programmes d'histoire-géographie pour les cycles 2, 3 et 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 19 juin 2025.

Révision des programmes d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet de programmes le 22 mai 2025.

Révision des programmes du cycle 1

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 22 mai 2025.

Révision des programmes de français et culture antique de 6^e et de langues et cultures de l'Antiquité du cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 22 mai 2025.

Révision des programmes de langues vivantes étrangères et régionales pour les cycles 2 et 3

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 5 juin 2025.

Aménagement des programmes de technologie pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet d'aménagement des programmes de technologie pour le cycle 4 le 26 juin 2025.

Révision des programmes de sciences et technologie pour les cycles 2 et 3

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 26 juin 2025.

Révision des programmes de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet de programmes le 10 juillet 2025.

Révision des programmes de physique-chimie pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet de programmes le 10 juillet 2025.

Révision des programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour les cycles 2 et 3

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication des projets de programmes le 26 juin 2025.

Révision des programmes d'éducation physique et sportive (EPS) pour le cycle 4

Par lettre de saisine en date du 13 mars 2024, publication du projet de programmes le 26 juin 2025.

Révision des programmes d'enseignements artistiques pour les cycles 2 et 3

Par lettres de saisine en date du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025, publication des projets de programmes le 5 juin 2025.

Révision des programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4

Par lettres de saisine en date du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025, publication du projet de programmes le 10 juillet 2025.

Révision des programmes d'arts plastiques et d'histoire des arts pour le cycle 4

Par lettres de saisine en date du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025, publication du projet de programmes le 10 juillet 2025.

Révision des programmes d'histoire des arts pour le collège

Par lettres de saisine en date du 13 mars 2024 et du 27 janvier 2025, publication du projet de programmes le 10 juillet 2025.

Conseil supérieur des programmes
www.education.gouv.fr/csp

